



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA  
PRÉFECTURE DE LA MEUSE

Recueil N° 70

26/08/19

- SOMMAIRE -

**PRÉFECTURE DE LA MEUSE**

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES  
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI  
TERRITORIAL**

*BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES*

Arrêté n° 2019-1999 du 19 août 2019 portant déclassement d'une section de route nationale sur la commune de LIGNY EN BARROIS dans le département de la Meuse et reclassement de cette section de route dans le domaine public routier de la commune de LIGNY EN BARROIS

*BUREAU DE L'INTERMINISTERIALITE*

Arrêté préfectoral n° 2019-2033 du 26 août 2019 portant approbation du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services public (SDAASP)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

Décision de la commission départementale d'aménagement commercial du 21 août 2019 – extension d'un supermarché Intermarché et création d'un drive intermarché à ETAIN

# **SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'ÉTAT**

## **DÉLÉGATION TERRITORIALE DE LA MEUSE – AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ GRAND EST**

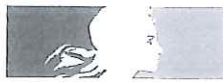
Décision tarifaire n° 2019-1234 du 1<sup>er</sup> août 2019 portant fixation du forfait de soins pour 2019 de FL  
RESIDENCE DOCTEUR PIERRE DIDON - 550002265

---

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE DE LA MEUSE - ISSN 0750-3969  
Directeur de la publication : M. le secrétaire général de la préfecture de la Meuse

RÉALISATION ET COMPOSITION : BUREAU DE L'INTERMINISTÉRIALITÉ  
[pref-raa@meuse.gouv.fr](mailto:pref-raa@meuse.gouv.fr) – 03.29.77.56.16

Le recueil des actes administratifs est consultable sur le site internet de la Préfecture : [www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA MEUSE

Préfecture  
Secrétariat Général  
Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial  
Bureau des procédures environnementales

### ARRÊTÉ

n° 2019- 1999 du 19 AOUT 2019

portant déclassement d'une section de route nationale sur la commune de  
LIGNY EN BARROIS dans le département de la Meuse et reclassement de cette section  
de route dans le domaine public routier de la commune de LIGNY EN BARROIS

Le Préfet de la Meuse,

**VU** le code général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L3112-2 ;

**VU** le code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la Voirie Routière et notamment son article L121-1 et suivants

**VU** le plan joint à l'arrêté ;

**VU** la délibération du conseil municipal de la commune de LIGNY EN BARROIS du 20 Mars 2019 acceptant le classement d'une section de la route nationale 135, ci-après définie, dans le domaine public routier communal ;

**VU** la convention relative au transfert du domaine public national vers le domaine public communal de la route nationale 135 à LIGNY EN BARROIS en date du 25 mars 2019 ;

**CONSIDÉRANT** que le déclassement - reclassement de la section de la Route Nationale n°135, sur la commune de LIGNY EN BARROIS, entre les PR 14+500 et 14+1200, tel que mentionné au plan annexé au présent arrêté a fait l'objet d'un avis favorable de la collectivité territoriale concernée ;

**SUR** proposition du directeur interdépartemental des Routes Est ;

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :

de 8:45 à 12:00 : ouverture des guichets et des services et de 13:30 à 17:00 : uniquement sur rendez-vous  
40 rue du Bourg - CS 30512 - 55012 BAR LE DUC CEDEX - Tél : 03 29 77 55 55 - Télécopie : 03 29 79 64 49  
site internet : [www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr) courriel : [pref-courrier@meuse.gouv.fr](mailto:pref-courrier@meuse.gouv.fr)

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup> :**

La section de Route Nationale n°135, entre les PR 14+500 et 14+1200 sur la commune de LIGNY EN BARROIS, département de la Meuse, telle que décrite au plan annexé au présent arrêté est déclassée du réseau routier national.

### **Article 2 :**

La section de route ainsi déclassée est reclassée dans le domaine public routier de la commune de LIGNY EN BARROIS.

### **Article 3 :**

Le déclassement-reclassement visé aux articles 1 et 2 prend effet à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des Actes Administratifs de l'État dans le département de la Meuse et épuisement des délais et voies de recours y afférents.

### **Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de NANCY, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### **Article 5 :**

- le secrétaire général de la Préfecture de la Meuse,
- le maire de LIGNY EN BARROIS,
- le directeur interdépartemental des routes Est,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bar-le-Duc,  
Le Préfet,

19 AOUT 2019

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

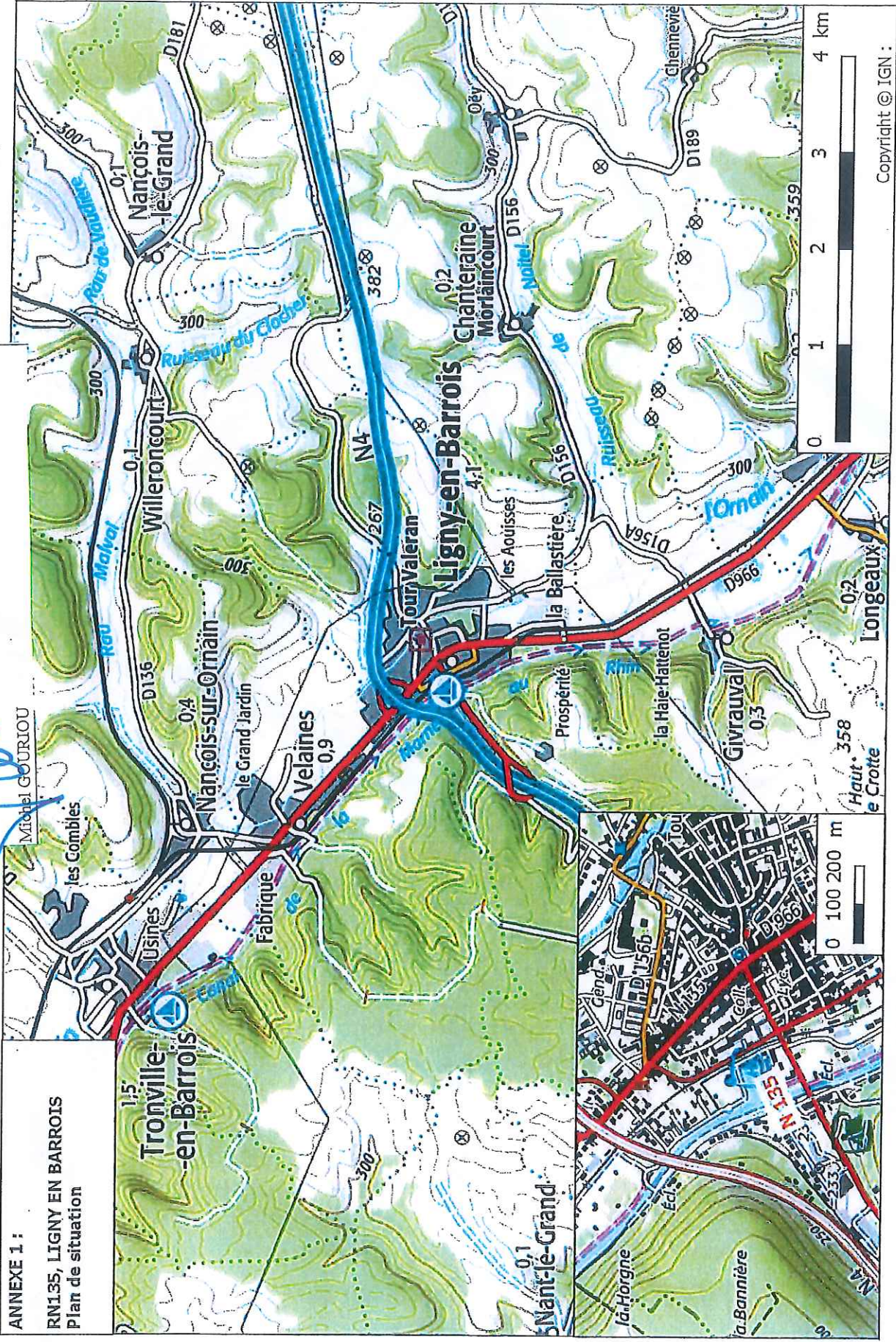
  
Michel GOURIOU

19 AOUT 2019

Vu pour être annexé à mon arrêté n° 2019-1333 du  
Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

ANNEXE 1 :

RN135, LIGNY EN BARROIS  
Plan de situation



Copyright © IGN :

# RN 135 - LIGNY EN BARROIS

■ section de la RN 135 transférée

ANNEXE 2

Vu pour être annexé à mon arrêté n° 2019-1353 du

**19 AOUT 2019**

Le Préfet

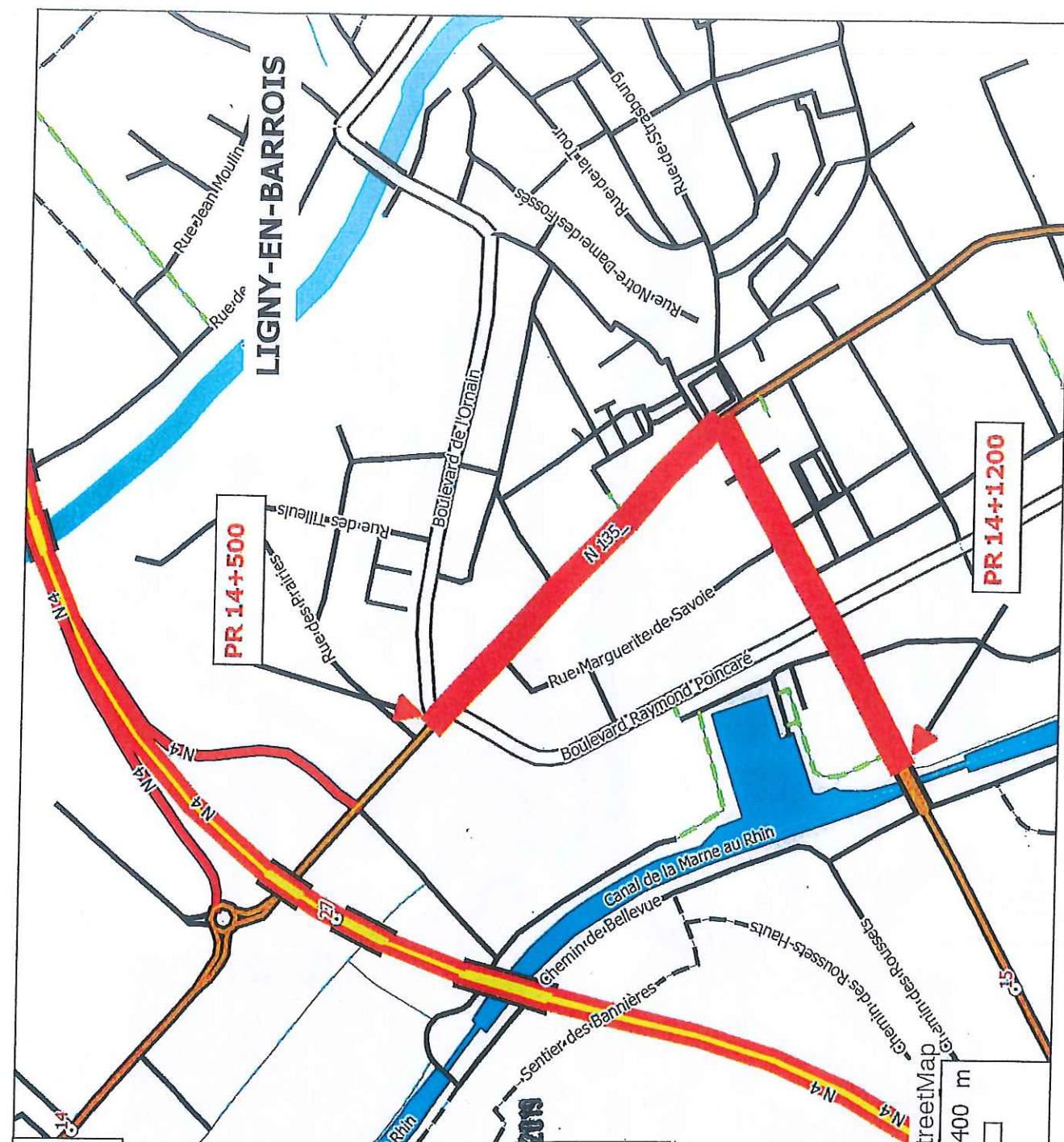
Pour le Préfet et par délégation,

Le Secrétaire Général,

Michel GOURIOU

Copyright © les contributeurs d'OpenStreetMap

0 100 200 300 400 m



Vu pour être annexé à mon arrêté n° 2019-1353 du  
Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

19 AOÛT 2019

Michel GOURIOU

Annexe 3 : Photos de la voie aux PR 14+500 et 14+1200

PR 14+500



photo Google Street View

PR 14+1200



photo Google Street View



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la Meuse

**Arrêté préfectoral n°2019-2033 du 26 août 2019 portant approbation  
du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services public  
(SDAASP).**

**Le Préfet de la Meuse**

VU la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire modifiée, notamment sont article 26 ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment sont article 98 ;

VU le décret n°2016-402 du 4 avril 2016 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;

VU les délibérations des établissements publics de coopération intercommunale de la Meuse :

- Communauté d'agglomération Bar Le Duc Sud Meuse du 7 décembre 2017
- Communauté de Communes de l'Aire à L'Argonne du 18 décembre 2017
- Communauté de Communes Porte de Meuse du 12 décembre 2017
- Communauté de Communes du Territoire de Fresnes du 7 décembre 2017
- Communauté de Communes Val de Meuse-voie sacrée du 22 février 2018

VU les avis réputés favorables des établissements publics de coopération intercommunal de la Meuse :

- Communauté d'Agglomération du Grand Verdun
- Communauté de Communes Argonne-Meuse
- Communauté de Communes de Commercy-Void-Vaucouleurs
- Communauté de Communes côtes de Meuse Woëvre
- Communauté de Communes de Damvillers Spincourt
- Communauté de Communes du Pays d'Etain
- Communauté de Communes du Pays de Montmédy
- Communauté de Communes du Pays de Revigny sur Ornain
- Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois
- Communauté de Communes du Sammiellois

VU l'avis de la Conférence Territoriale de l'Action Publique du 16 avril 2018 ;

VU l'avis du Conseil Régional du Grand Est du 25 mai 2018;

VU la délibération du Conseil Départemental de la Meuse en date 18 octobre 2018;

Sur proposition du sous-préfet de Commercy, référent départemental accessibilité des services au public.

**ARRETE:**

**Article 1:** Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) du département de la Meuse est approuvé, conformément à l'annexe jointe du présent arrêté.



**Article 2:** Ce schéma définit, à partir d'un diagnostic réalisé sur le territoire, le programme d'actions destinée à renforcer l'offre de services marchands et non marchands dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services.

Le plan d'actions du schéma s'articule autour de 6 orientations stratégiques :

- Mailler le territoire par un réseau de primo-accueil de proximité ;
- Qualifier les prestations d'accueil , d'information et d'orientation des publics ;
- Renforcer l'accompagnement des publics fragiles ;
- Renforcer l'offre de soins de proximité et améliorer son accessibilité pour les usagers ;
- Renforcer l'offre de prévention et favoriser la promotion de la santé ;
- Développer des parcours de santé et de vie, structurés et continus.

Chaque orientation se définit en fiches actions qui déterminent les objectifs, le calendrier de mise en œuvre, les engagements des partenaires, les ressources à mobiliser.

**Article 3:** Un comité de pilotage (COPIL) coprésidé par le Préfet et le Président du conseil départemental se réunira tous les ans pour :

- valider le bilan annuel et l'évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du schéma ;
- prendre les décisions adaptées en fonction des constats réalisés en fonction de l'évolution de la situation départementale en termes de services et de mise en œuvre du schéma ;
- valider les plans d'actions ;
- proposer, le cas échéant, une révision du schéma.

**Article 4 :** Un comité technique est chargé de :

- préparer les éléments pour le COPIL ;
- constituer et coordonner la production et la remontée d'informations relatives à l'évolution de la situation en matière de services ;
- réaliser les bilans annuels et préparer et suivre l'évaluation intermédiaire ;
- réunir sous forme de groupes de travail les acteurs concernés par le suivi des actions contribuant à l'amélioration de l'accessibilité des services au public.

**Article 5:** Les parties de la convention s'engagent à mettre en œuvre, chacune dans la limite de leurs compétences, les actions programmées. La mise en œuvre des actions inscrites dans le schéma pourra donner lieu à un engagement réciproque conclu entre l'État, le département et les établissements publics de coopération intercommunale ainsi que les organismes publics et privés concernés.

**Articles 6:** Le Sous-préfet de Commercy, le Président du conseil départemental de la Meuse, les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

A Bar-le-Duc, le 26 AOUT 2019

Le Préfet

Alexandre ROCHATTE



PREFET DE LA MEUSE

# Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de La Meuse



Vu pour être annexé à mon arrêté n°2019-2033 du 26 août 2019  
Le Préfet,

Alexandre ROCHATTE

# Sommaire

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>1</b>
<b>OBJECTIFS ET METHODOLOGIE D’ELABORATION DU SDAASP 55.....</b>	<b>2</b>
<b>DES SPECIFICITES MEUSIENNES POUR L’ACCES AUX SERVICES .....</b>	<b>8</b>
<b>STRATEGIE ET STRUCTURE GENERALE DU PLAN D’ACTIONS.....</b>	<b>15</b>
<b>LE DEPLOIEMENT TERRITORIAL ET INTER OPERATEURS DES POLITIQUES SOCIALES ET DE L’ACCES AUX DROITS .....</b>	<b>17</b>
<b>L’ACCES AUX SOINS ET LA PROMOTION DE LA SANTE.....</b>	<b>36</b>
<b>LE PARCOURS EDUCATIF .....</b>	<b>51</b>
<b>LE CONFORTMENT ET L’ADAPTATION DU COMMERCE .....</b>	<b>68</b>
<b>LE DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE ET L’ACCES AUX USAGES .....</b>	<b>78</b>
<b>LES OFFRES INNOVANTES DE MOBILITE LOCALE .....</b>	<b>91</b>
<b>LE SUIVI ET L’ANIMATION DU SDAASP .....</b>	<b>103</b>

# Objectifs et méthodologie d'élaboration du SDAASP 55

## L'objet du SDAASP

---

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public est prévu par l'article 26 de la Loi du 4 février 1995 et précisé par le Décret n° 2016-402 du 4 avril 2016. Le schéma prévoit :

- Pour l'ensemble du département, un bilan de l'offre existante, avec sa localisation et son accessibilité, une analyse des besoins de services de proximité et l'identification des territoires présentant un déficit d'accessibilité à ces services ;
- Pour les territoires présentant un tel déficit, un programme d'actions d'une durée de six ans ;
- Un plan de développement de la mutualisation des services au public.

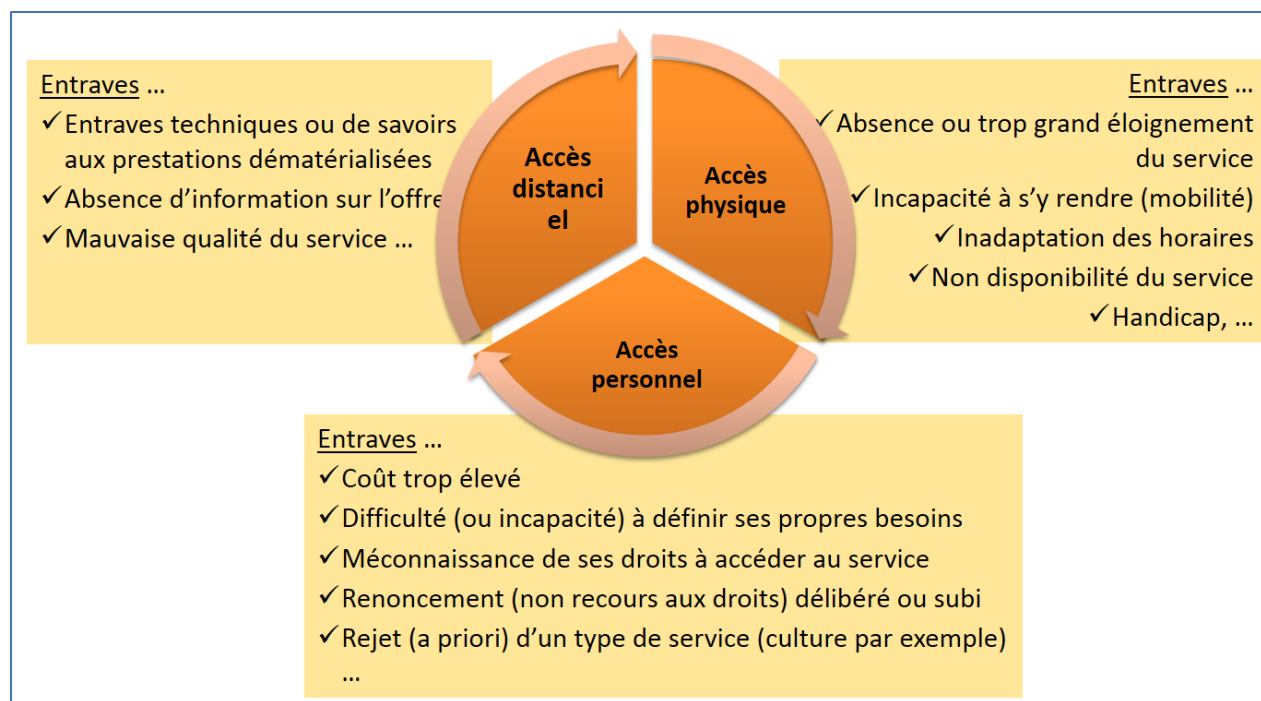
## Une acception large de la notion d'accessibilité

---

La notion d'accessibilité à un service est complexe et dépend de nombreux critères :

- **L'accessibilité physique** renvoie à la capacité des Meusiens à se rendre physiquement à un service et interpelle donc principalement le maillage des équipements et services sur le territoire départemental mais également leurs périodes et horaires d'ouverture. Complémentairement, le déplacement des personnes pour accéder aux offres constitue une composante essentielle de cette accessibilité physique ;
- **L'accessibilité distancielle** renvoie aux prestations réalisées à distance entre l'administration et l'utilisateur. La correspondance « papier » et la relation téléphonique constituent en ce sens des outils « historiques ». Depuis une quinzaine d'années, le développement des technologies de l'information et des communications a considérablement étoffé l'offre dématérialisée ;
- **L'accès personnel** renvoie d'abord à la problématique de l'information sur les offres. Pour des publics « fragiles », il s'agit également de comprendre leurs besoins, les orienter et les accompagner dans l'usage de ces offres. Enfin, il s'agit de « raccrocher » une frange du public qui, pour des raisons diverses, renoncent à leurs droits.

De manière qualitative, les propositions élaborées dans le cadre du présent Schéma portent sur cette notion d'accessibilité et de la réduction des entraves à celle-ci.



## La volonté des acteurs meusiens de faire du SDAASP un outil utile à tous

Les acteurs Meusiens mobilisés pour l'élaboration du SDAASP ont souhaité, dès l'engagement de la mission, mettre en avant quelques principes simples qui ont guidé « l'esprit » et donné du « sens » à la démarche d'élaboration du Schéma :

- Développer une approche qualitative et proactive pour faire du Schéma un **outil de travail utile et partagé** par l'ensemble des acteurs ;
- Travailler selon une **approche décroisée** afin de répondre au mieux à une grande complexité et diversité de dispositifs et de publics et favoriser les logiques de mutualisation ;
- Etre **pragmatique afin d'adapter l'offre aux besoins** (et non l'inverse) ;
- Réinterroger la **notion de proximité et de grande proximité** dans ce département aux caractéristiques rurales prononcées, en tenant compte des contextes territoriaux nuancés (logiques de petits pôles urbaines / logiques rurales, dynamiques sociodémographiques différenciées, etc.) ;
- Renforcer l'**articulation entre les sphères** publiques, associatives, privées ;

- Conforter les **fonctions stratégiques** de l'Etat et du Département ;
- Promouvoir et soutenir l'**innovation – expérimentation**.

## Une méthodologie d'élaboration participative

---

L'élaboration du SDAASP qui s'est déroulée entre les mois de septembre 2016 et juillet 2017 a donné lieu à un large processus de concertation avec notamment :

- En phase de diagnostic, des réunions de travail avec plus d'une vingtaine d'opérateurs de services : services de l'Etat, services du Département, opérateurs nationaux de l'action sociale et de l'emploi ou autres opérateurs investis d'une mission de service public (La Poste, etc.) ;
- En phase de diagnostic, l'organisation d'une réunion de travail avec chacune des intercommunalités à fiscalité propre ;
- En phase de diagnostic, une enquête réalisée auprès des habitants de la Meuse afin de mieux percevoir les besoins qui s'expriment quant à l'accès aux services ;
- En phase d'élaboration du plan d'actions, l'organisation de six réunions thématiques afin d'identifier les contenus des actions à promouvoir dans les six années à venir.

L'avancée des travaux a donné lieu à une dizaine de réunions de présentation-validation au sein :

- D'un comité de pilotage présidé par la Préfète et le Président du Département et associant les représentants de ces deux institutions, la Région, les opérateurs nationaux des services de l'action sociale et de l'emploi, les représentants des intercommunalités, etc. ;
- D'un Comité technique mobilisant les services de l'Etat et du Département.

### ✓ Focus sur l'enquête auprès des habitants

L'enquête auprès des habitants a été réalisée entre le 17 janvier 2017 et le 07 mars 2017. Il s'agissait d'une enquête en ligne à partir d'un lien URL disponible sur les sites Internet de la Préfecture et du Département. Complémentairement, le choix a été fait de permettre aux habitants de renseigner l'enquête de manière manuscrite suite à son adressage sous format papier à l'ensemble des ménages de la Meuse via la publication départementale « Meuse 55 ».

L'enquête avait pour objectif :

- D'apprécier les besoins des habitants en termes d'accès aux services,
- D'identifier les motifs de non utilisation ou non satisfaction dans l'accès aux services,

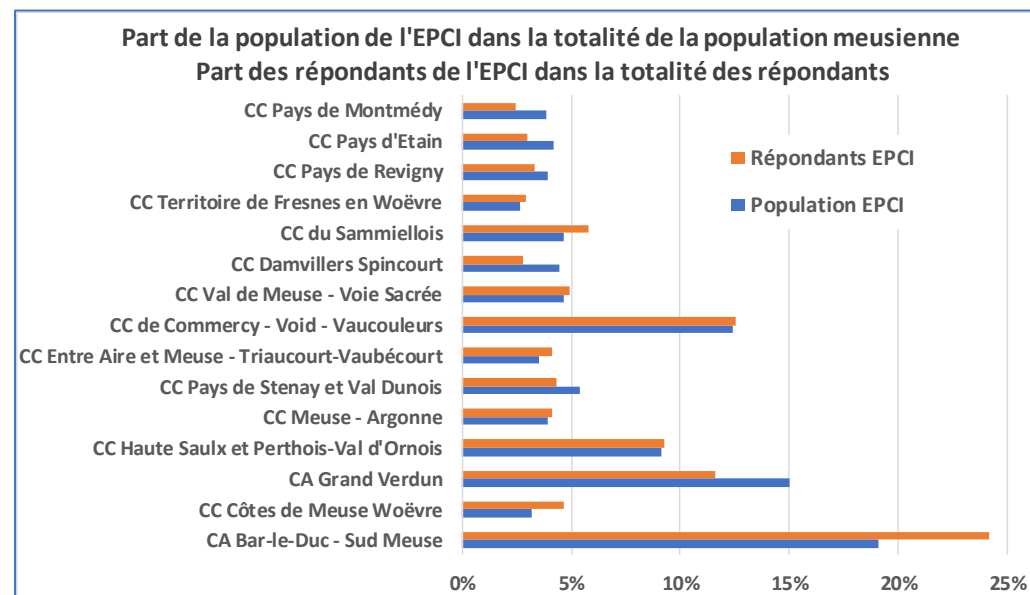
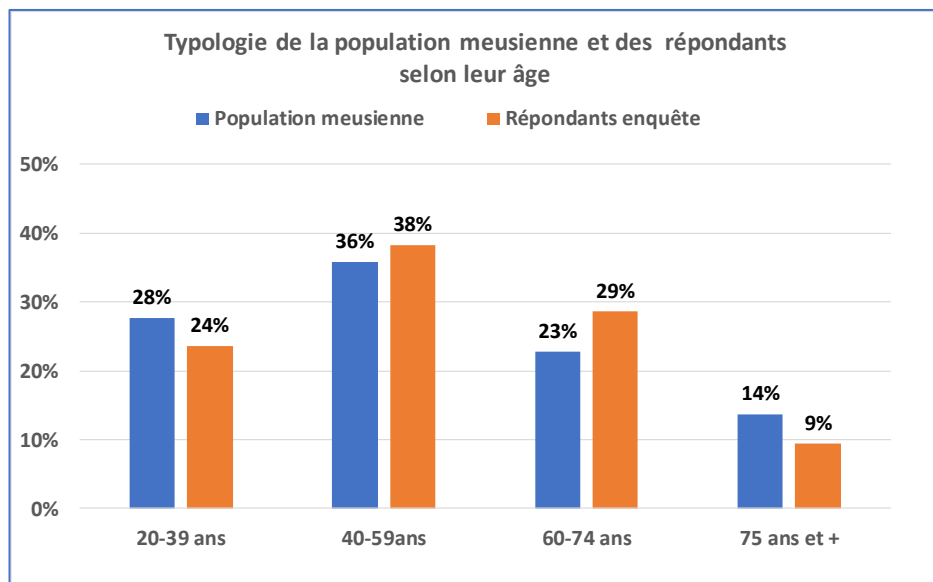
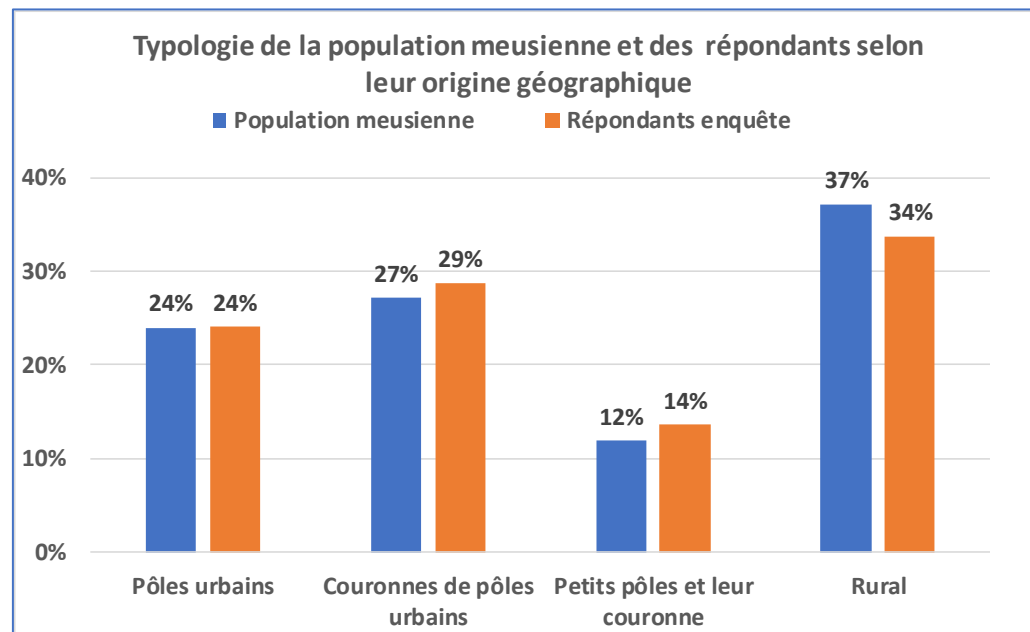
→ D'apprécier les durées de trajet « acceptables » pour l'accès aux services,

→ D'identifier les pistes d'amélioration prioritaires.

Des questions complémentaires relatives au profil des répondants (sexe, âge, lieu de résidence, équipement du foyer, etc.) ont permis d'affiner les analyses. Une analyse discriminante systématique des réponses a été réalisée selon l'origine géographique des répondants.

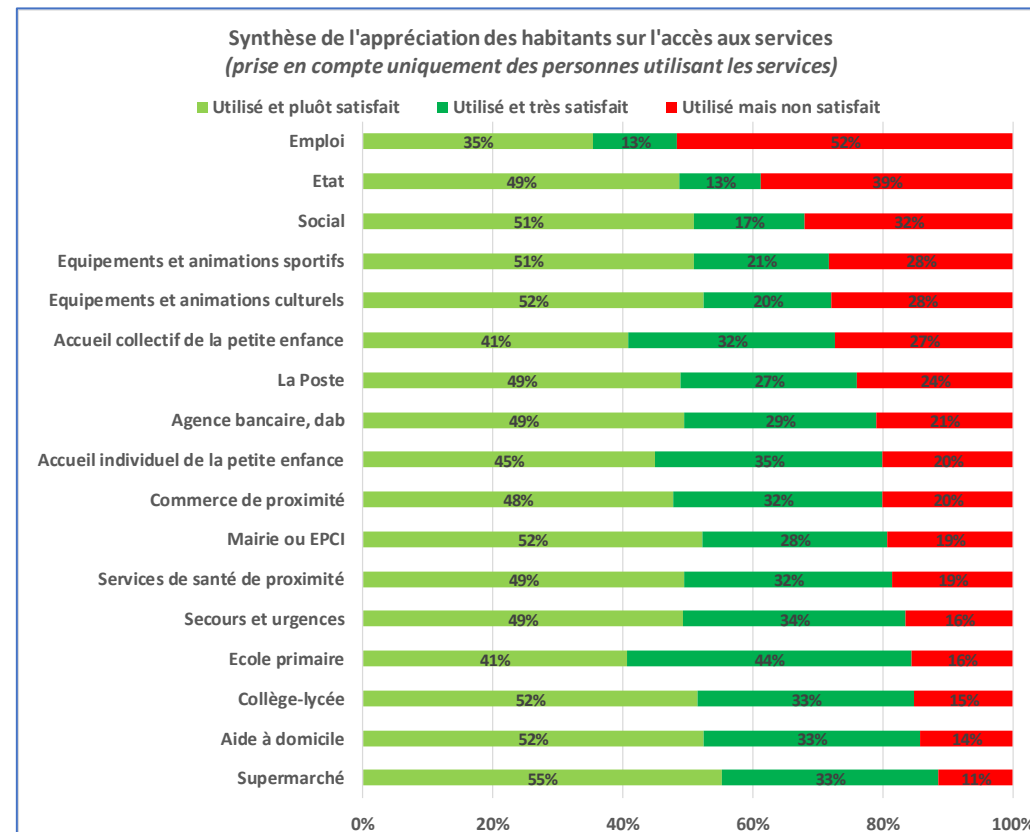
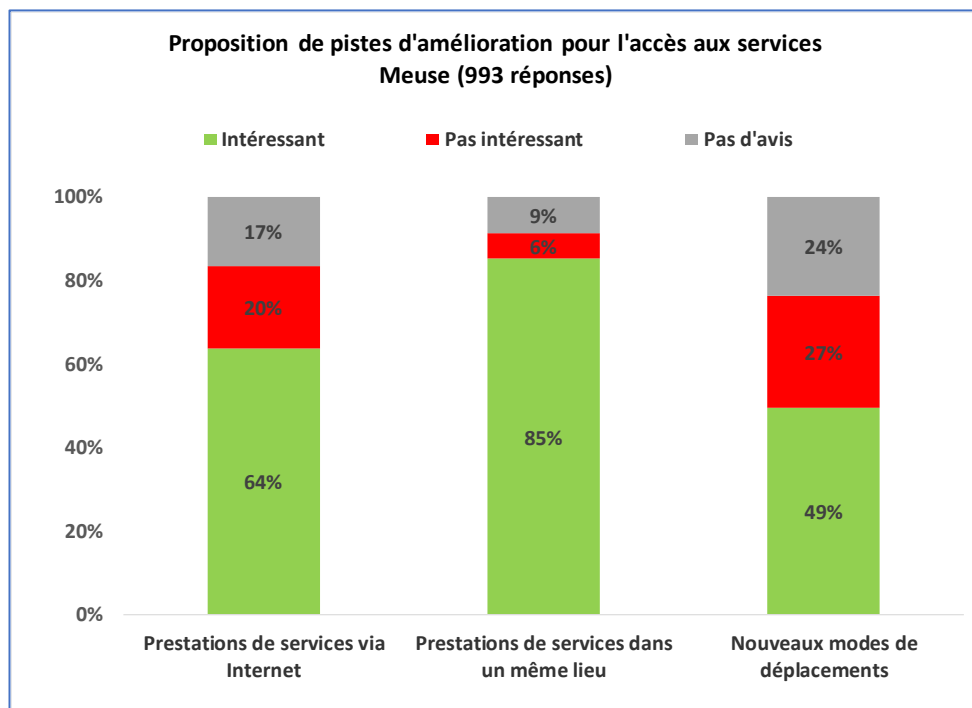
Avec 1 088 réponses, le niveau de retour sur cette enquête est jugé très satisfaisant.

De plus, l'interprétation des résultats a été facilitée par la très bonne représentativité des répondants eu égard aux caractéristiques de l'ensemble de la population meusienne.



Une analyse détaillée des résultats est présentée dans la suite du document. En termes très synthétiques, il est uniquement présenté ici :

- L'appréciation globale du niveau de satisfaction des Meusiens quant à l'accès aux différentes gammes de services ;
- L'appréciation des Meusiens quant aux pistes d'amélioration en vue de renforcer l'accès aux services.





Concernant les pistes de travail à renforcer, il faut mettre en exergue les éléments suivants :

→ **Des meusiens globalement disposés à explorer de nouvelles pistes d'amélioration pour l'accès aux services**

- 64% des répondants sont intéressés par le développement des services sur Internet ;
- 85% des répondants sont intéressés par le développement des prestations physiquement regroupées (MSAP, Maisons de santé pluriprofessionnelles, regroupement physique inter opérateurs sur un même site, etc.) ;
- 1 répondant sur 2 est intéressé par le développement de modes de transports innovants.

→ **Un secteur rural intéressé par l'idée de tester de nouvelles pistes d'accès aux services**

- Les répondants les plus éloignés physiquement des services (habitants du secteur rural et habitants des couronnes des pôles urbains) sont les plus intéressés par le développement de prestations de services sur Internet, soit 10 à 13 points de plus que les habitants des pôles urbains ou des petits pôles urbains ;
- Les écarts entre les différents territoires sont moins significatifs concernant le développement de prestations sur un même site et le développement de nouveaux modes de déplacement. A noter toutefois que ce sont les répondants du secteur rural qui sont les plus intéressés pour tester de nouveaux modes de déplacements.

→ **Des personnes âgées globalement ouvertes en ce qui concerne les solutions innovantes de renforcement de l'accès aux services**

- Ce sont les plus jeunes et les personnes les plus âgées (75 ans et plus) qui apparaissent les plus intéressés au développement de services sur Internet (un point de vigilance néanmoins à noter en ce qui concerne l'interprétation des résultats, tenant à la faiblesse de l'échantillon avec 93 personnes âgées de 75 ans et plus) ;
- Les répondants des couronnes des pôles urbains ainsi que ceux des petits pôles urbains sont davantage enclins à tester le développement de services dans un même lieu ;
- Enfin, ce sont les répondants les plus jeunes et les personnes les plus âgées qui se montrent le moins intéressés par l'idée de tester de nouveaux modes de déplacements (déjà bien motorisés pour les plus jeunes et peut-être des besoins de déplacement plus réduits ou des réticences psychologiques à tester de nouvelles solutions pour les personnes les plus âgées ?).

# Des spécificités meusiennes pour l'accès aux services

## Une socio démographie caractéristique des territoires ruraux

L'amélioration de l'accès des services poursuit l'objectif de renforcer l'adéquation entre l'offre et les besoins/demandes actuels et futurs des Meusiens. Ces besoins et demandes doivent s'apprécier selon plusieurs dimensions complémentaires. En effet le volume et la nature des services à développer sont étroitement liés aux dynamiques sociodémographiques : évolution de la population et de la structure des âges de cette population, principales caractéristiques sociales. Elles sont à apprécier à l'échelle meusienne mais également selon des échelles plus fines au regard des nuances voire disparités importantes de ces dynamiques sociodémographiques selon les territoires de vie.

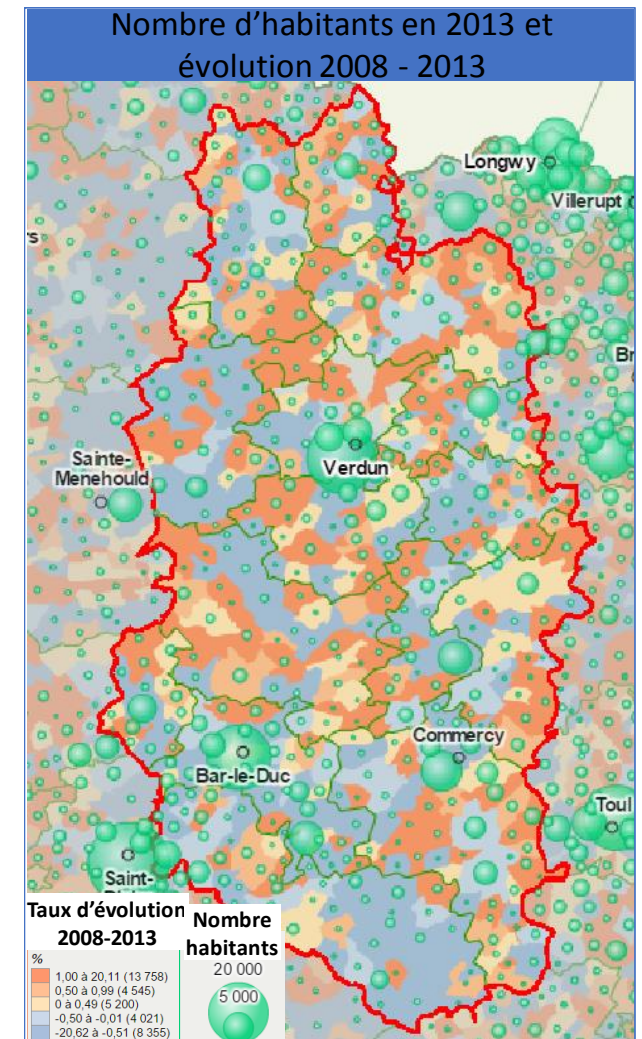
### ✓ Un territoire en déclin démographique

Le département recense environ 192 000 habitants. La tendance structurellement baissière du nombre d'habitants s'est toutefois atténuée : léger rebond dans la décennie 2000 qui permet de retrouver aujourd'hui un nombre d'habitants équivalent à celui de 1999.

Si le solde naturel demeure légèrement positif, il ne peut combler le déficit migratoire (solde négatif des entrées-sorties de 3 200 personnes entre 2008 et 2013).

Ce constat départemental mérite d'être nuancé selon des logiques infra territoriales avec notamment :

- Une déprise démographique à l'Ouest - et plus encore au Sud-Ouest - ainsi que dans le cœur des zones urbanisées ;
- Une attractivité résidentielle sur la partie Est en lien avec les dynamiques du sillon mosellan et des pays frontaliers mais également dans les secteurs périurbains.

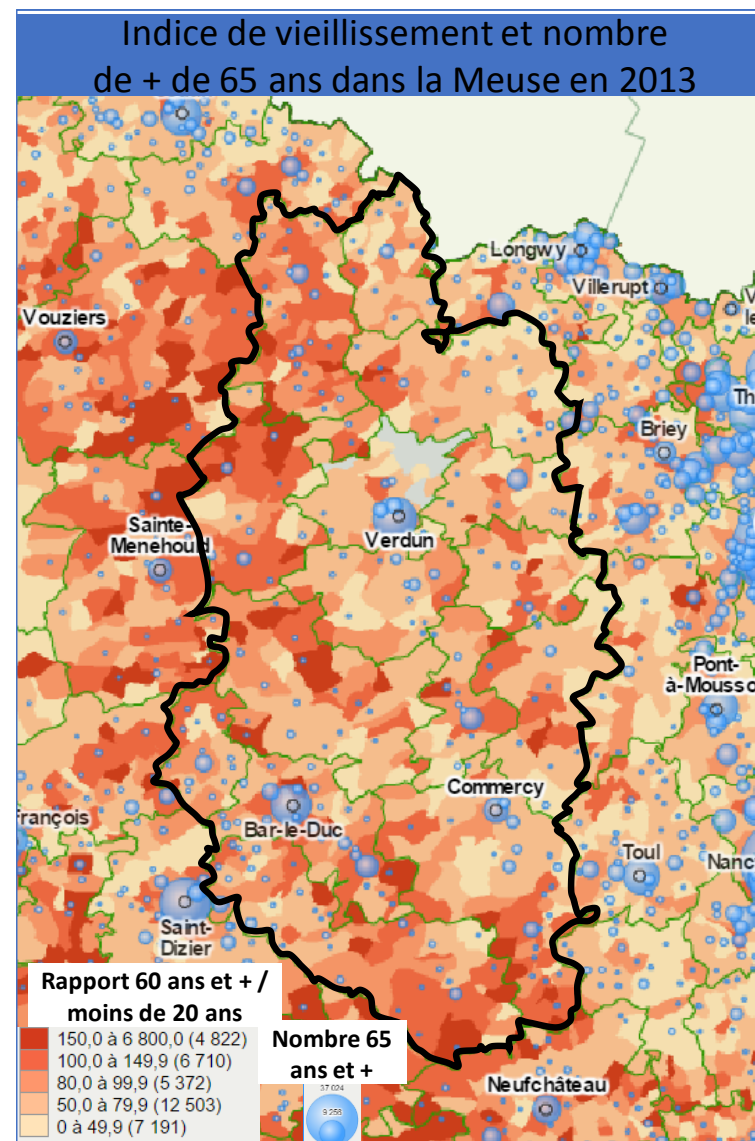
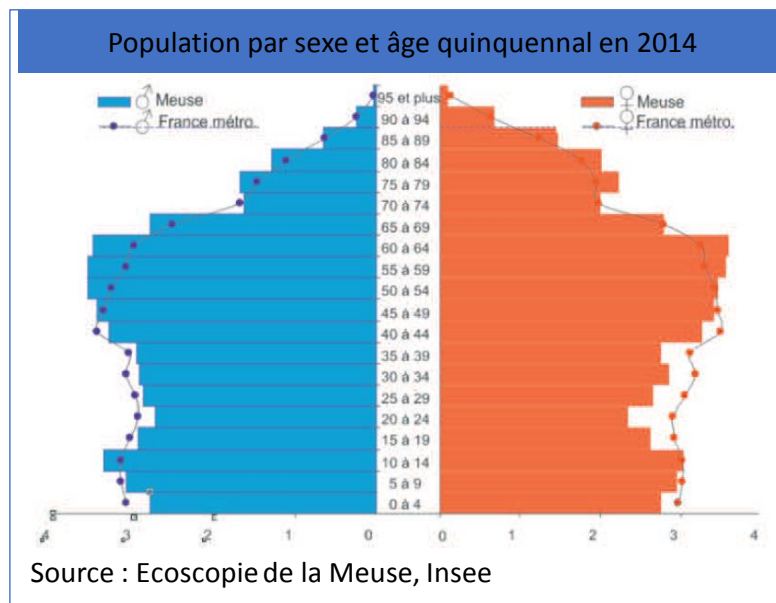


## ✓ Une population vieillissante

En lien avec l'absence de dynamique démographique globale, le département de la Meuse connaît un vieillissement marqué de sa population :

- En 2014, près de 20 % des meusiens sont âgés de 65 ans ou plus, ce chiffre devant être mis en perspective avec les soldes naturels et migratoires négatifs actuels (les partants étant surtout composés de jeunes, étudiants et couples avec enfants) ;
- Selon une vision prospective de l'Insee, la Meuse pourrait compter 47 000 personnes de 65 ans ou plus en 2025, et 54 000 en 2035 (contre 40 000 en 2013). Parmi celles-ci, le nombre de personnes âgées de 85 ans ou plus, passerait de 6 000 actuellement à 7 000 en 2025 et à 9 000 en 2035
- Inversement, le nombre de jeunes âgées de 0-18 ans a baissé de près de plus de 4 900 personnes entre 1999 et 2013.

En tout état de cause, ces évolutions démographiques interpellent fortement le volume et la nature des services à développer dans le futur en Meuse : services en direction des seniors et plus globalement en matière de santé ; adaptation des offres en direction de l'enfance-jeunesse.



## ✓ Des niveaux de revenus plutôt modestes et des syndromes de précarité

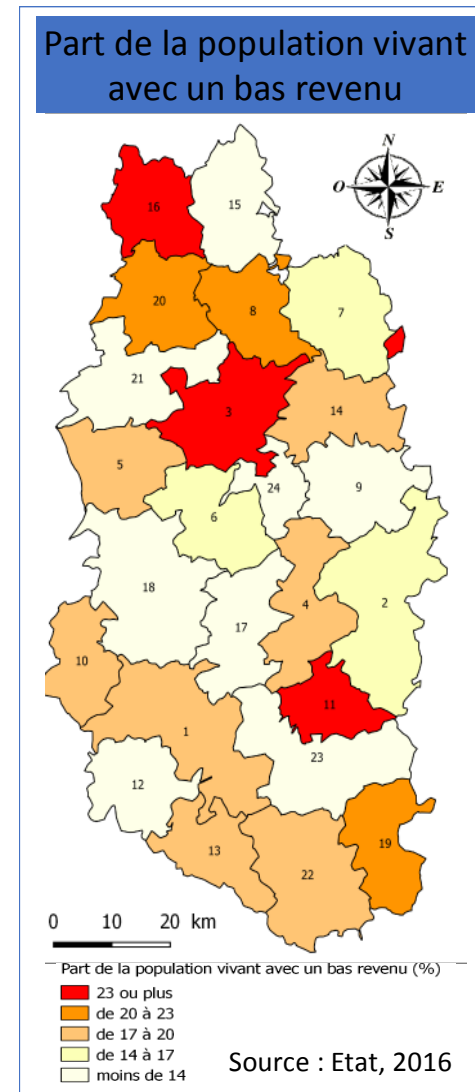
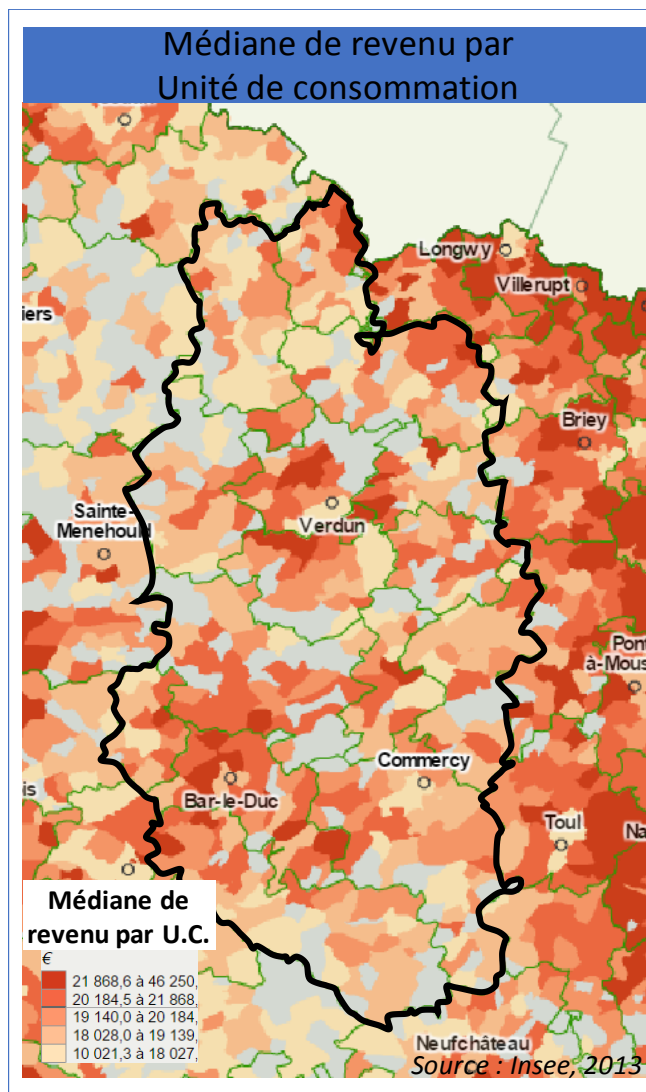
Les niveaux de revenus (de l'activité professionnelle, des allocations, des pensions-retraites) influent directement sur l'accès aux services marchands mais peuvent également impacter l'accès à des services publics non marchands (capacité à financer une offre de mobilité pour accéder aux services par exemple).

D'une manière générale, il faut constater que les Meusiens possèdent des niveaux moyens de revenus faibles, avec même des syndromes de pauvreté et de grande précarité :

- La médiane de revenu par unité de consommation en 2013 est de 19150 € contre 20240 € en région ;
- 15 % de la population vit sous le seuil de pauvreté en 2013 (60% du revenu médian de référence) ;
- 8400 personnes sont couvertes en 2016 par le RSA, 4100 par l'AAH et 10 000 par la CMU-C ;
- Une tendance au creusement des inégalités dans un contexte économique fragile. Entre 2006 et 2011, les revenus des 10 % des ménages les plus pauvres (1er décile) n'ont progressé que de 9 %, alors que ceux des 10 % les plus riches (9e décile) ont augmenté de 15 %.

Ces inégalités sociales se doublent de fractures territoriales avec :

- Une concentration géographique des populations défavorisées dans un nombre restreint d'EPCI et de communes, principalement en milieu urbain ;
- Un taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté pouvant atteindre 25% dans certains territoires (Pays de Stenay, CA du Grand Verdun, CC du Pays de Commercy, Saint-Mihiel, Boulogny ...) voire un tiers à Bar-le-Duc, Commercy et Verdun ;
- Inversement, huit des neuf EPCI où le revenu fiscal médian des ménages est le plus élevé sont des EPCI périurbains autour de Bar-le-Duc, Commercy et Verdun.

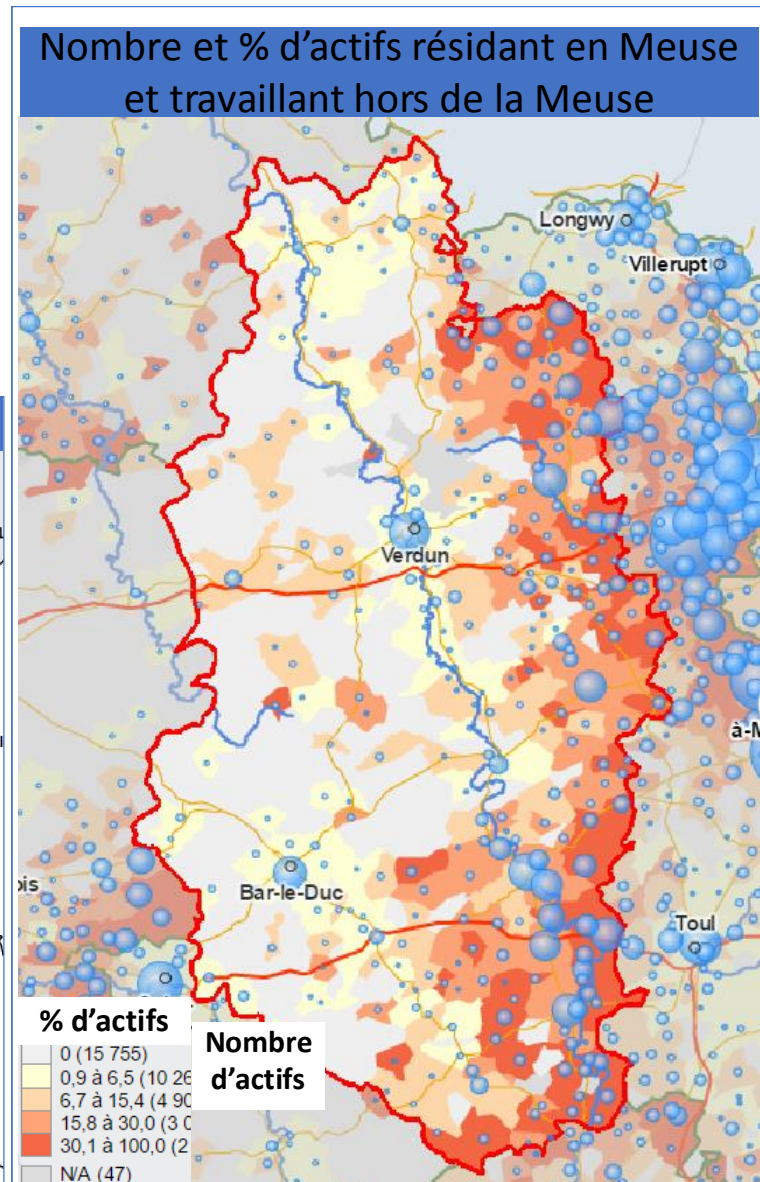
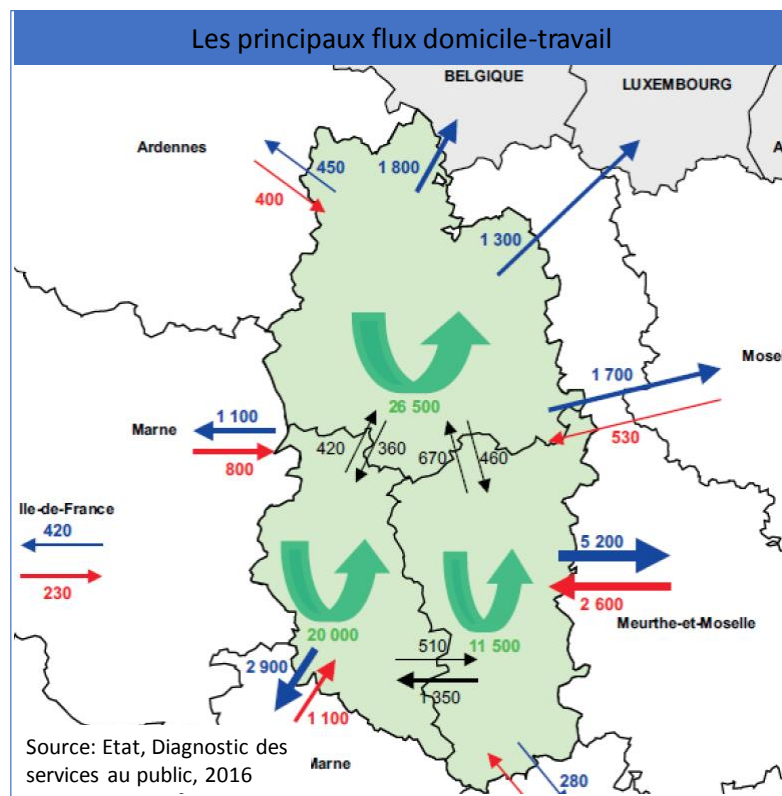


## ✓ Des déplacements domicile-travail plutôt orientés vers l'extérieur du département

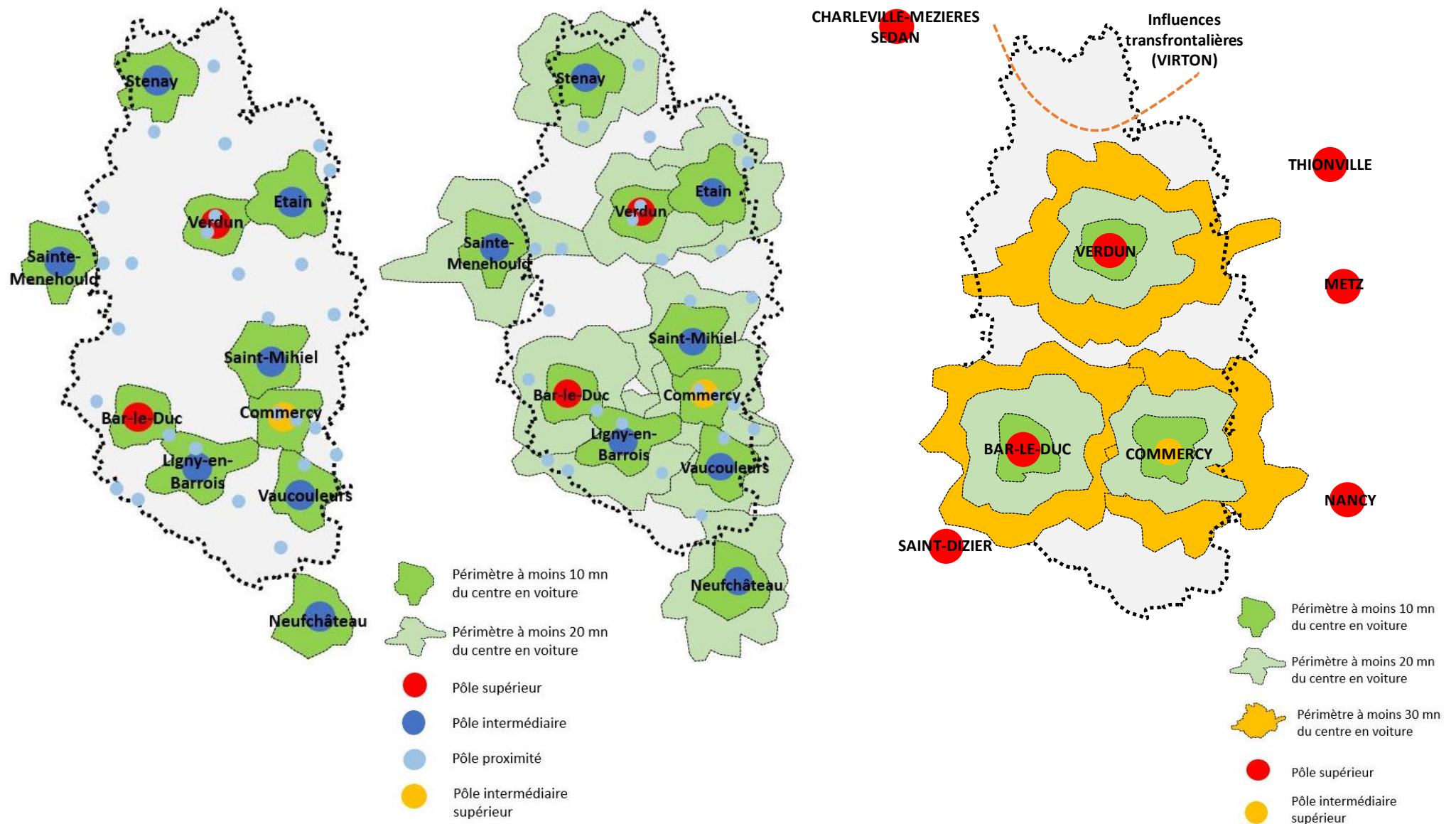
Si les habitants « consomment du service » sur leur lieu de résidence, il n'en demeure pas moins que le lieu de travail, le trajet domicile-travail ou encore le trajet domicile-étude constituent également des opportunités d'accéder à certains services (notamment marchands car l'accès à la majorité des services non marchands demeure lié au lieu de résidence).

Il faut constater les phénomènes majeurs suivants :

- Des flux quotidiens domicile-travail/études importants vers Bar-le-Duc et Verdun mais également significatifs vers Commercy ;
- Des flux domicile-travail modestes entre les zones d'emplois meusiennes ;
- Des migrations quotidiennes importantes d'actifs meusiens qui vont travailler en dehors du département : sillon lorrain vers Toul-Nancy notamment, Belgique, Luxembourg, Saint-Dizier.



# Un territoire rural au maillage urbain peu dense complexifiant l'accès aux services



Avec une densité de 31 habitants par km<sup>2</sup>, le département de la Meuse présente des caractéristiques rurales prononcées. Le maillage urbain permettant l'accès aux équipements et services est peu dense et s'organise de la manière suivante.

✓ **36 pôles proposant un niveau minimal de « pôle de proximité » et 8 pôles proposant un niveau de « pôle intermédiaire »**

L'accès aux services primaires et quasi quotidiens (boulangerie, école primaire, poste, banque, médecin, épicerie-supérette, terrain de jeux, etc.) s'organise à partir de **36 pôles de grande proximité**.

**L'accès aux services de niveau intermédiaire** (collège, garde d'enfants, commerce spécialisé et supermarché, police-gendarmerie, salle de sport, etc.) **s'organise à partir de 8 pôles**. Il faut constater que l'accès à ces pôles intermédiaires n'est pas accessible en moins de 10 minutes en voiture depuis une part significative du territoire départemental. Par contre, une grande partie sud de la Meuse est correctement couverte en pôles intermédiaires accessibles à moins de 20 minutes.

Même si les populations résidentes sont peu nombreuses, **quelques espaces apparaissent faiblement desservis par les services de proximité ou de niveau intermédiaire** :

- L'Argonne au Nord de l'A4, uniquement polarisé par des pôles de 1<sup>ère</sup> proximité (Clermont d'Argonne, Montfaucon d'Argonne, Damvillers) ;
- L'espace rural interstitiel compris entre Bar-le-Duc, Verdun, Sainte-Menehould ;
- L'extrême partie sud de la Meuse.

✓ **2 pôles proposant un niveau de « pôle supérieur » et un pôle proposant une offre supérieure intermédiaire**

**L'accès aux services supérieurs** (lycée, hypermarché, hôpital, urgences et spécialistes de santé, tribunal, théâtre, hébergements médico-sociaux spécialisés, etc.) **s'organise à partir de trois polarités** : les polarités supérieures de Bar-le-Duc et Verdun et la polarité supérieure intermédiaire de Commercy.

Ces trois polarités ne sont pas accessibles en moins de 30 minutes depuis l'ensemble du territoire meusien. De plus, elles possèdent chacune une zone de chalandise spécifique et fonctionnent de manière relativement autonome (peu d'interactions urbaines). Les territoires éloignés de l'offre de services supérieurs présents dans la Meuse sont la frange sud du département et le quart nord meusien. Les pôles supérieurs extérieurs à la Meuse (Nancy, Metz, Thionville dans le sillon lorrain, Charleville-Mézières/Sedan) ne sont pas non plus accessibles en moins de 30 minutes (exception faite de Saint-Dizier mais dont l'offre est sensiblement identique à Bar-le-Duc). Néanmoins, dans les habitudes de vie des Meusiens, ces polarités extérieures supérieures (sillon Lorrain, Belgique avec notamment Virton) exercent une réelle attractivité : accès à l'emploi, accès aux services de l'éducation, de la santé, de la culture et du sport, etc.

# Un paysage institutionnel et des organisations territoriales en recomposition

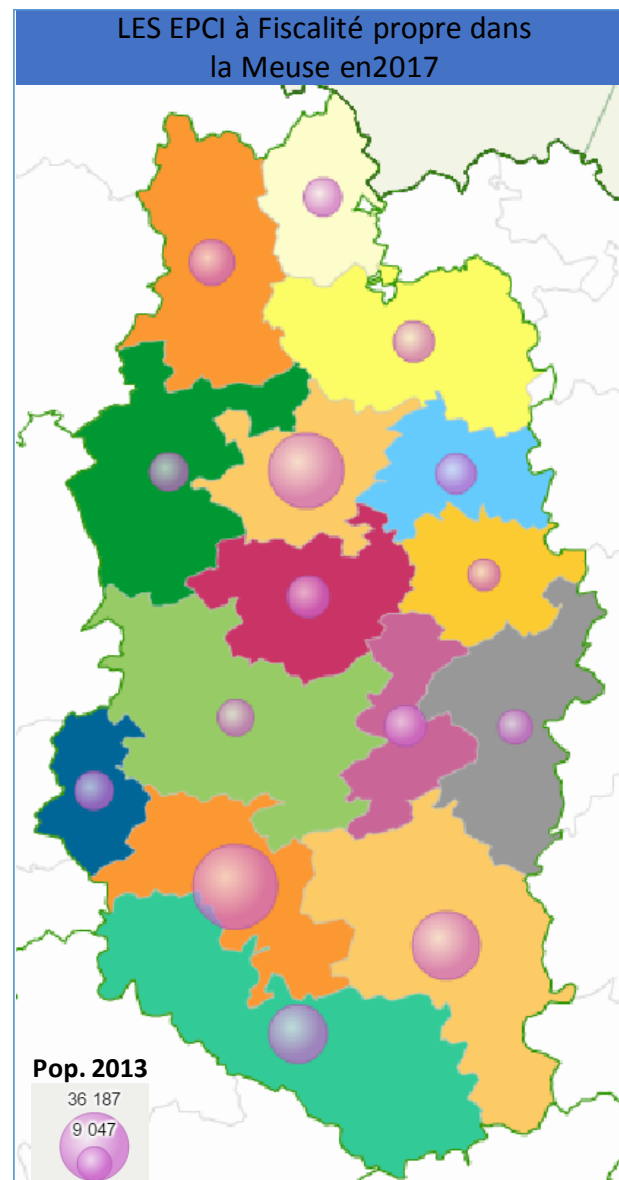
Les réformes territoriales en cours depuis une dizaine d'années et notamment la Loi NOTRe du 7 août 2015 ont **bouleversé le paysage institutionnel meusien avec notamment la recomposition des territoires des EPCI à fiscalité propre**. Ils étaient au nombre de 24 et sont désormais au nombre de 15 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette évolution est perçue par de nombreux acteurs comme une **opportunité pour reterritorialiser leur politique** et déployer leur action dans le cadre d'un partenariat renouvelé et selon une logique de montée en puissance à terme du bloc communal à l'échelle de réels bassins de vie.

De même, la **création de la Région Grand-Est est perçue localement comme une opportunité** pour mieux prendre en compte des grandes logiques et dynamiques supra départementales impactant le territoire meusien.

La clarification des blocs de compétences des collectivités locales constitue également une évolution récente et importante à prendre en compte pour l'accès aux services avec notamment la **consécration du Département comme « chef de file des solidarités territoriales »** et la compétence quasi intégrale de la Région pour les transports interurbains. Enfin, la Loi NOTRe renforce encore les compétences obligatoires et optionnelles des intercommunalités notamment dans le champ des services à la population (compétence optionnelle de création des Maisons de Services au Public par exemple).

**L'Etat s'est également engagé dans une réflexion sur la réorganisation territoriale de ces services.**

Enfin, la **refonte des démarches contractuelles** tels que les Contrats de ruralité (Etat), le Pacte pour la Ruralité (Région Grand-Est) ou encore la réflexion en cours du Département sur ses politiques contractuelles... plaident toutes en faveur de partenariats renforcés avec les territoires de proximité.





# Stratégie et structure générale du plan d'actions

## Deux ambitions d'intervention

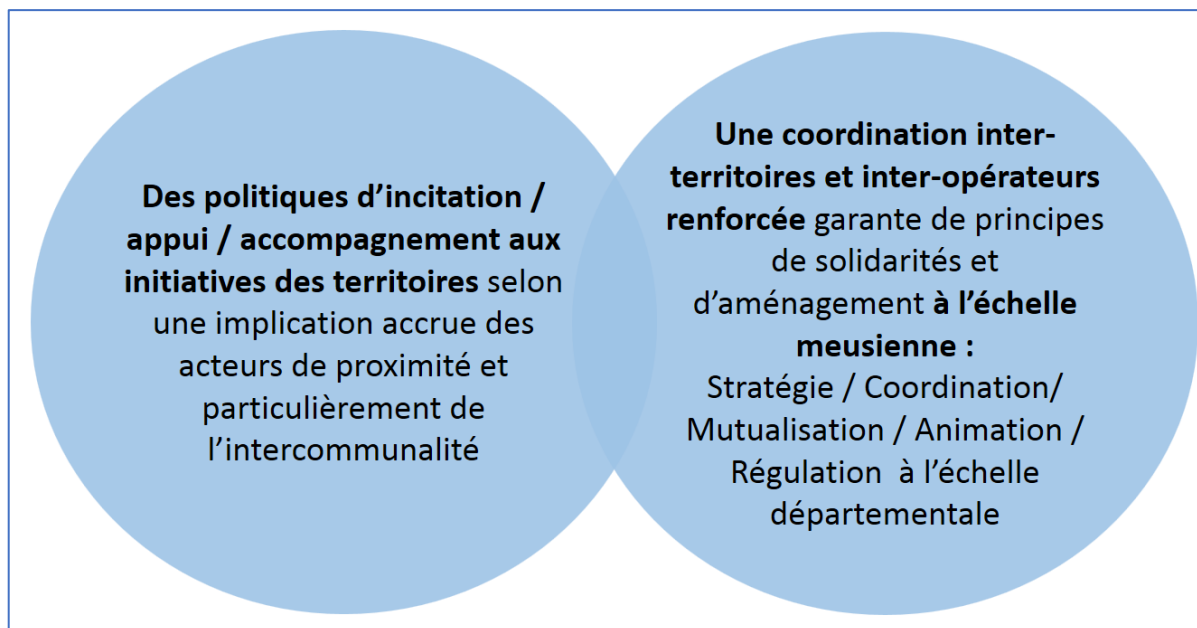
Les acteurs impliqués dans l'élaboration du SDAASP 55 souhaitent promouvoir deux grands types d'actions qui combinent tout à la fois :

- **La volonté de se baser sur les initiatives des territoires** de proximité intercommunaux en respectant les spécificités de chacun d'eux. Il s'agit ici de promouvoir et accompagner ces territoires dans le développement de leurs offres ;
- **La volonté d'une cohérence et d'une solidarité à l'échelle de la Meuse**, à l'aune desquelles l'Etat et le Département doivent conforter leur fonction « stratège » et être garant de principes de solidarité et d'aménagement équilibré du territoire.

Conformément à « l'esprit » des SDAASP promu par le CGET, les actions proposées mettent en avant quelques principes de travail : mutualisation, mise en réseau des acteurs, soutien à l'expérimentations et aux initiatives locales, etc.

**Le plan d'actions du SDAASP n'a pas vocation à embrasser toutes les problématiques du maintien et développement des services sur le territoire meusien mais concentre ses propositions sur la notion d'accès.**

Enfin, certaines thématiques ne font pas l'objet d'actions dans le cadre du SDAASP car elles sont déjà traitées dans le cadre de politiques sectorielles engagées par les opérateurs (multiples stratégies et schémas sectoriels portés par le Département ou les opérateurs nationaux de l'action sociale ou de l'emploi par exemple). Bien évidemment, le SDAASP y fait référence sans pour autant décliner d'actions spécifiques sur ces thèmes.



# Six chantiers de travail et seize actions

<b>LE DÉPLOIEMENT TERRITORIAL ET INTER OPÉRATEURS DES POLITIQUES SOCIALES ET DE L'ACCÈS AUX DROITS</b>	<b>1. Mailler le territoire par un réseau de primo-accueil de proximité</b>
	<b>2. Qualifier les prestations d'accueil, d'information et d'orientation des publics</b>
	<b>3. Renforcer l'accompagnement des publics fragiles</b>
<b>L'ACCÈS AUX SOINS ET LA PROMOTION DE LA SANTÉ</b>	<b>4. Renforcer l'offre de soins de proximité</b>
	<b>5. Renforcer l'offre de prévention et promotion de la santé</b>
	<b>6. Développer des parcours de santé et de vie, structurés et continus</b>
<b>LE PARCOURS EDUCATIF</b>	<b>7. Renouveler et structurer l'offre d'animations en direction de la jeunesse</b>
	<b>8. Favoriser l'accès de tous à la culture et au sport</b>
<b>LE CONFORTEMENT ET L'ADAPTATION DU COMMERCE</b>	<b>9. Promouvoir des formes innovantes de commerce</b>
	<b>10. Définir une stratégie d'appui au commerce ambulant</b>
<b>LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE ET L'ACCOMPAGNEMENT AUX USAGES</b>	<b>11. Informer sur les offres numériques existantes en Meuse</b>
	<b>12. Renforcer les interfaces numériques pour faciliter l'accès aux services publics locaux</b>
	<b>13. Développer l'offre de lieux d'accès au numérique</b>
	<b>14. Accompagner les citoyens aux usages numériques</b>
<b>LES OFFRES INNOVANTES DE MOBILITÉ LOCALE</b>	<b>15. Développer et appuyer les réseaux de mobilité locale</b>
	<b>16. Accompagner et informer sur les offres de mobilité locale</b>

# Le déploiement territorial et inter opérateurs des politiques sociales et de l'accès aux droits

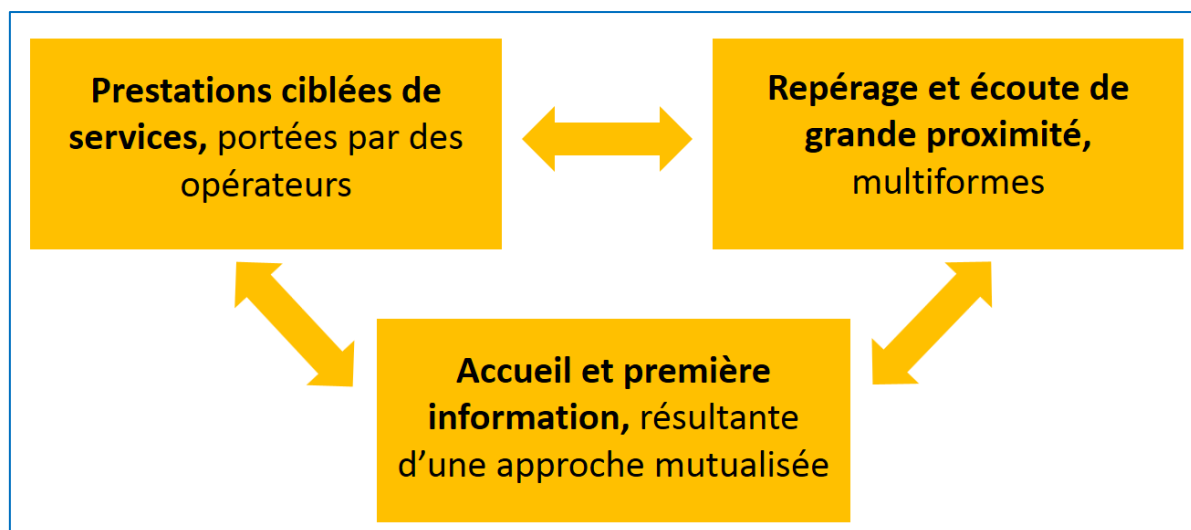
## Eléments de contexte et de diagnostic

### ✓ Les champs de l'accès aux droits et à l'accompagnement social

L'accès aux droits et à l'accompagnement social et professionnel (emploi-formation) recouvre une pluralité très importante d'acteurs locaux, départementaux, régionaux et nationaux qui, chacun et/ou de manière coordonnée, concourent à travers des cadres stratégiques et leur action à relever les défis de la lutte contre le non recours aux droits et favoriser l'insertion sociale et professionnelle durable des Meusiens.

Dans le cadre du SDAASP 55, les analyses ne portent pas sur les contenus des politiques de chacun de ces acteurs mais bien sur la question de l'accès à leurs offres de services.

Trois clés d'entrée permettent de diagnostiquer cette thématique de l'accès aux droits :



1. **Prestations ciblées de services.** Les politiques sociales et de l'emploi développées par les opérateurs et leur déploiement sur le territoire meusien permettent d'identifier les lignes de force communes à chacun d'eux qui impactent fortement l'accès à leurs services ;
2. **L'accueil et la première information** renvoient aux dispositifs mutualisés entre les opérateurs afin de renforcer l'accès aux droits et à leurs services. Il cible les politiques d'accueil-information généralistes en direction des publics mais également l'enjeu spécifique du premier accueil social inconditionnel sur le territoire départemental ;
3. **L'écoute et le repérage de grande proximité** cible les publics en grande précarité et dans une situation de non recours aux droits, que celui-ci soit subi ou voulu. En tout état de cause, il suggère des politiques de médiation pour aller au-devant de ces publics.

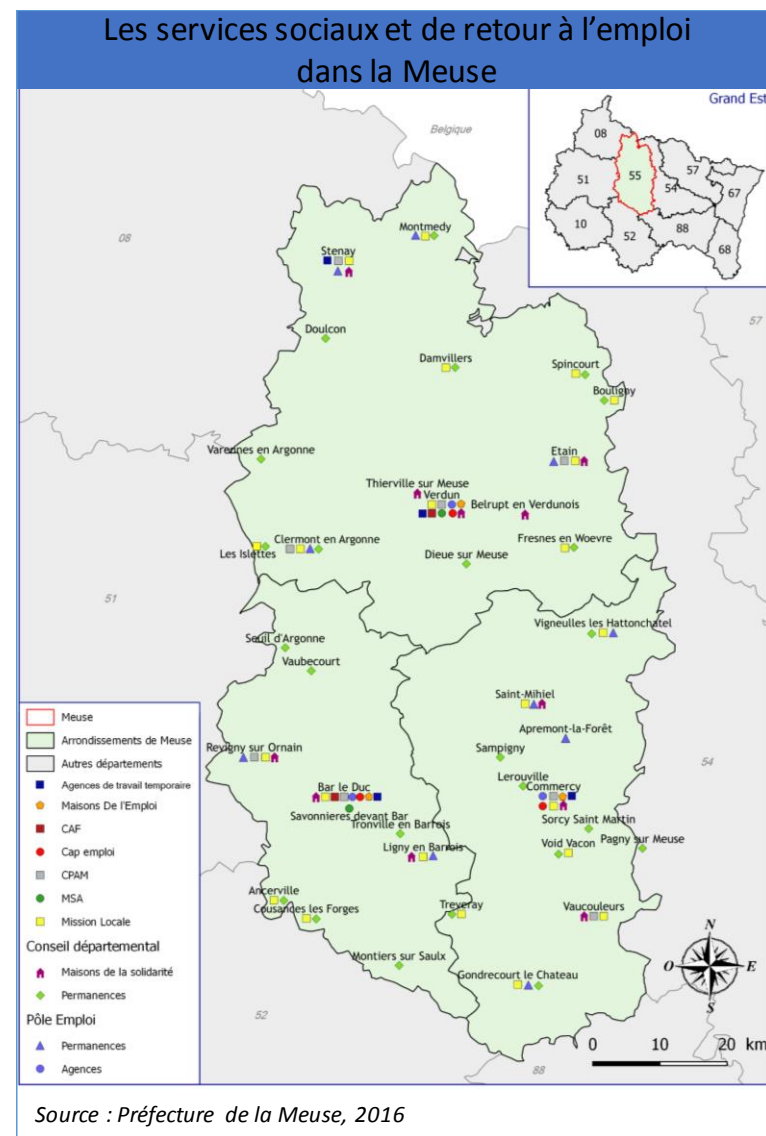
## ✓ Des tendances lourdes concernant les prestations ciblées des opérateurs nationaux

Si chaque grand opérateur national de l'action sociale et de l'emploi développe sa propre stratégie, il faut pour autant pointer quelques tendances lourdes communes à tous. Tout d'abord, ces opérateurs évoluent localement dans des **cadres nationaux en constante évolution** : Convention d'objectifs et de gestion 2013-2017 (COG) entre la Cnaf et l'Etat ; Convention État-Unédic-Pôle emploi 2015-2018 ; Contrat de Plan 2017-2020 définissant le cadre d'exercice des missions de service public de La Poste ; Réforme de l'Assurance Maladie, création de la protection universelle maladie (2016) ; Cadre réglementaire d'exercice de l'action sociale du Département.

Ces opérateurs doivent, à l'instar de l'Etat et des collectivités locales engagés dans des objectifs nationaux de réduction des déficits publics, **rationaliser leurs moyens** tout en gagnant en efficience. A ce titre, ces opérateurs ont créé des Caisses interdépartementales (MSA, CARSAT), ont **mutualisé leur « back-office »** entre plusieurs caisses locales ou structures (plateformes téléphoniques, gestion du courrier et courriel, etc.).

Enfin, il faut constater à l'échelle de la Meuse, **une réelle fluidité du travail entre ces opérateurs** avec par exemple :

- Un travail partenarial important pour l'élaboration de plusieurs documents stratégiques (Schéma de Services aux Familles, Schéma d'Animation de la Vie Sociale, etc.) ;
- L'organisation de réunions régulières de travail entre le Département et les opérateurs nationaux de l'action sociale ou encore un « tour de table » régulier des acteurs de l'emploi-formation dans le cadre de la Maison de l'Emploi ;
- Les relations de travail entre ces « grands opérateurs » et les acteurs de proximité afin de territorialiser davantage certaines politiques sociales.



## ✓ **Un développement majeur des prestations dématérialisées, des services et procédures en ligne**

Les modalités de contact des opérateurs nationaux avec leurs publics ont très fortement évolué ces dix dernières années avec le **développement des démarches et procédures « en ligne »**. Il apparaît que la logique initiale de « proposition d'utilisation » a progressivement dérivé vers une « incitation à l'utilisation » pour désormais constituer une quasi obligation d'utilisation pour l'utilisateur... avec la volonté d'autonomiser les publics en capacité d'utiliser ces outils. Les opérateurs jusqu'ici peu inscrits dans ces démarches basculent progressivement vers ces outils (constitution du dossier RSA pour le Département, politique récente mais très volontariste de la CARSAT, etc.).

Ces opérateurs revendiquent la qualité de cette offre dématérialisée avec notamment des obligations de bonnes pratiques des administrations vis-à-vis des usagers qui se généralisent : Charte Marianne, programme « Dites-le nous une fois », dispositif « Silence vaut acceptation », tableaux de bord de suivi de la qualité au sein de chaque opérateur, etc.

Dans le même temps, il faut observer une **certaine appétence de la majorité des publics pour ces outils** avec par exemple des contacts téléphoniques en hausse dans les MDS du Département, une hausse de la sollicitation de la Prime à l'emploi quand celle-ci a été dématérialisée (80% de sollicitations contre 30% quand elle était sous format papier).

Le corollaire de cette dématérialisation est le **renforcement des suivis personnalisés pour les personnes éloignées de l'offre dématérialisée** avec la volonté de dégager du temps disponible d'agents (à la faveur précisément de la dématérialisation des services) afin d'assurer la qualité des prestations via des rendez-vous de second niveau à « haute valeur ajoutée ».

Enfin, il faut constater une moindre présence territoriale propre à chaque opérateur permettant cet accompagnement et un tarissement des flux de contact en primo-accueil. La volonté des opérateurs est bien de **réduire l'accueil sur flux dans leur structure afin de le « déléguer » aux MSAP**.

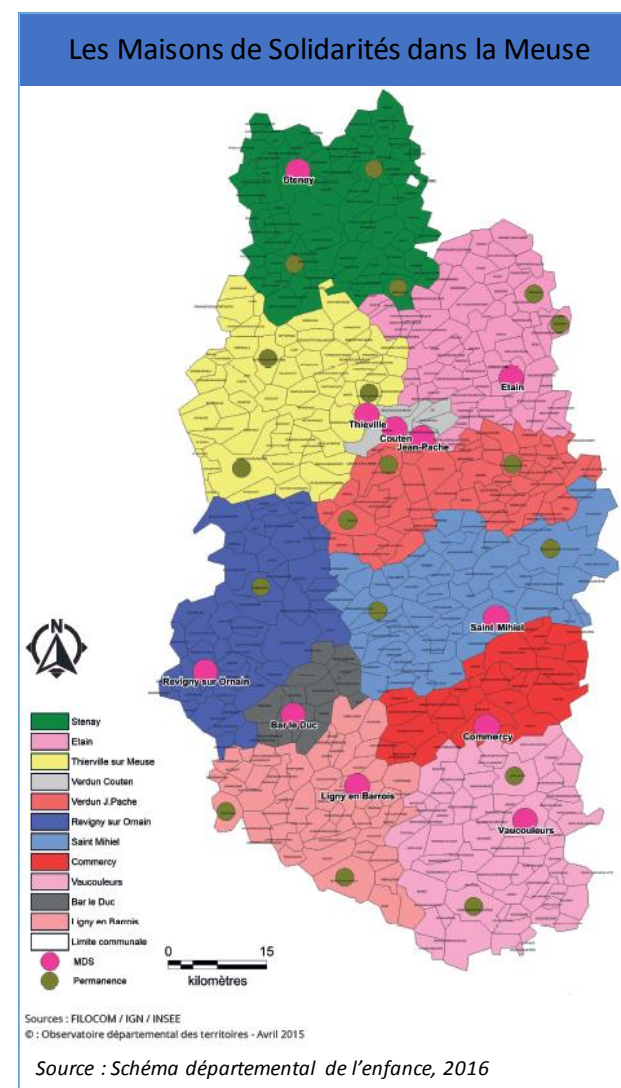
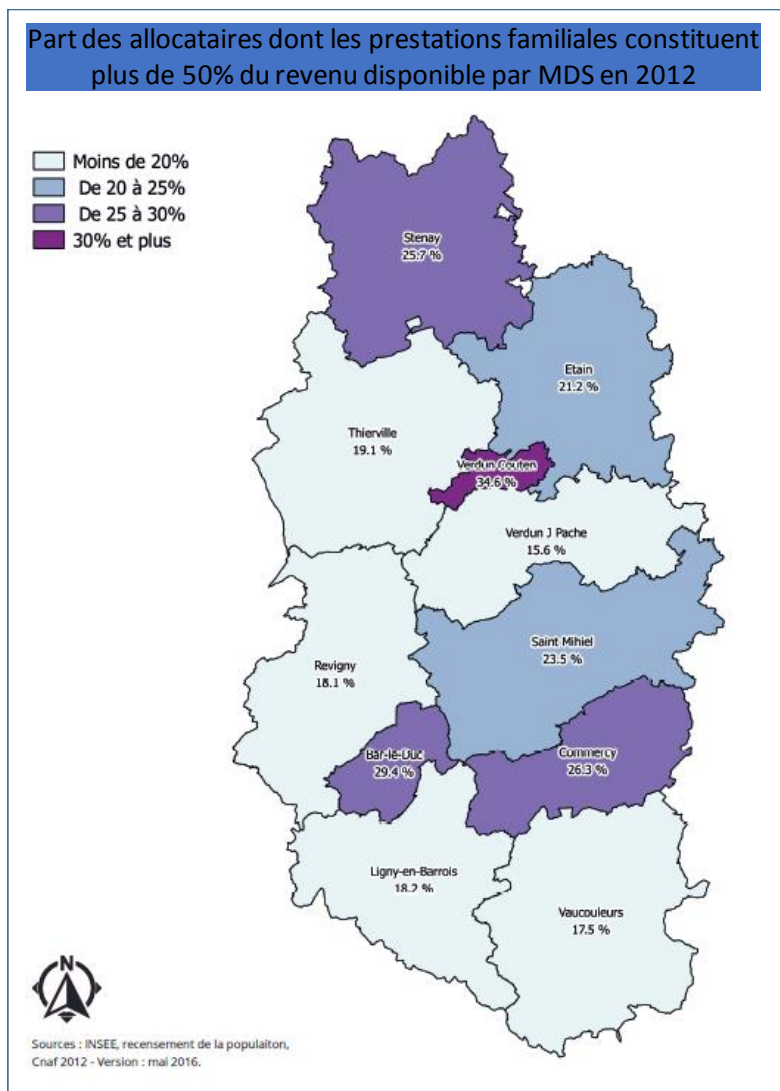
## ✓ La réaffirmation du Département comme « chef de file » de l'action sociale

Si la Loi NOTRe du 7 août 2015 a consacré le Département comme « chef de file » de l'action sociale, il faut souligner la **volonté du Département de la Meuse de trouver des partenaires de proximité** pour définir puis déployer ses politiques (exemple du futur Plan Départemental d'Insertion qui fait l'objet d'un travail approfondi avec les territoires). D'une manière générale, il existe une réelle **attente de la part du Département pour une montée en puissance des intercommunalités** territorialement reconfigurées sur leur action sociale et pour nouer davantage de relations avec l'ensemble des acteurs sociaux de proximité (centres sociaux, tissu associatif, etc.).

Le Département souhaite **préserver une réelle proximité de terrain pour mettre en œuvre ses politiques sociales au plus près des habitants** avec :

→ 11 Maisons Départementales de la Solidarité qui maillent correctement le territoire départemental même si le territoire d'intervention de chacune d'elles mériterait à l'avenir d'être davantage couplé avec les territoires reconfigurés des EPCI ;

→ Des permanences décentralisées des travailleurs sociaux et des conseillers en économie sociale et familiale en mairies, dans les MSAP ou dans les MSP, etc. avec une réflexion en cours sur le redéploiement de la localisation de ces permanences.



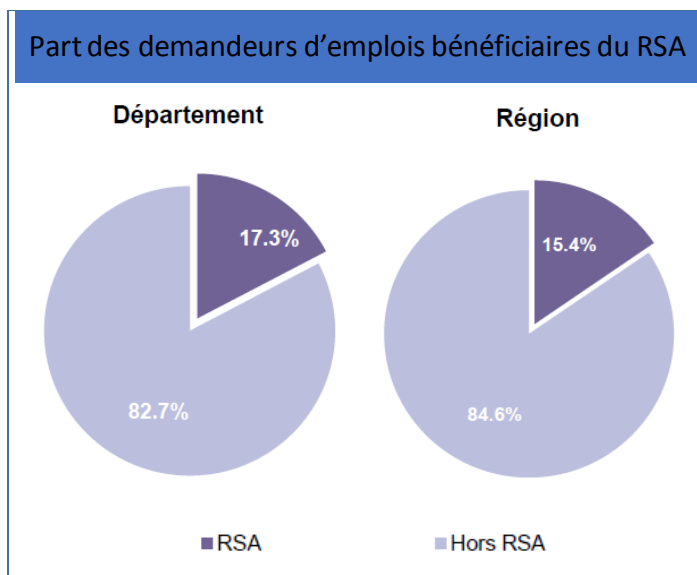
✓ **Une frange significative de publics éloignée de l'emploi mais la volonté de renforcer l'insertion par l'économique**

Le Département développe une **politique volontariste de d'insertion par l'économie** des publics fragilisés avec notamment le soutien aux chantiers d'insertion (22 structures en Meuse pour environ 500 bénéficiaires) ou encore des démarches novatrices en matière d'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.

A l'échelle régionale, le **Service Public Régional de l'Oriention (SPRO) est actuellement en cours de redéfinition** dans le cadre de la nouvelle Région.

Enfin, il faut mettre en exergue la **volonté des acteurs locaux de lier davantage le développement économique et les politiques de l'emploi-formation-insertion** :

- Un travail partenarial mené avec succès à Commercy (départ de l'armée et installation de Safran-Albany) ;
- Des opportunités nouvelles en lien avec de « grands chantiers » : déploiement de la fibre optique, site Cigéo, etc. ;
- D'une manière générale, la volonté de travailler à des démarches globales de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT en cours dans le Nord Meuse).



**Nombre de demandeurs d'emploi en fin mois et % de longue durée**

Verdun	1 783	43.6%
Bar-le-Duc	1 456	46.4%
Commercy	686	45.0%
Saint-Mihiel	422	50.0%
Ligny-en-Barrois	393	50.4%
Étain	309	46.3%
Revigny-sur-Ornain	274	43.8%
Belleville-sur-Meuse	257	42.8%
Stenay	248	42.7%
Boulogny	246	48.8%

*Source : Pole Emploi, janv. 2017*

## ✓ Une politique encore émergente d'accueil et de primo-information via les Maisons de Services au Public (MSAP)

La fonction de primo-accueil-information consiste à accueillir et écouter la personne, évaluer son besoin immédiat ou plus global et le traduire avec elle en une demande claire afin de l'informer sur ses droits puis... l'assister la personne dans ses démarches simples et/ou l'orienter voire le mettre en relation avec l'opérateur spécialisé.

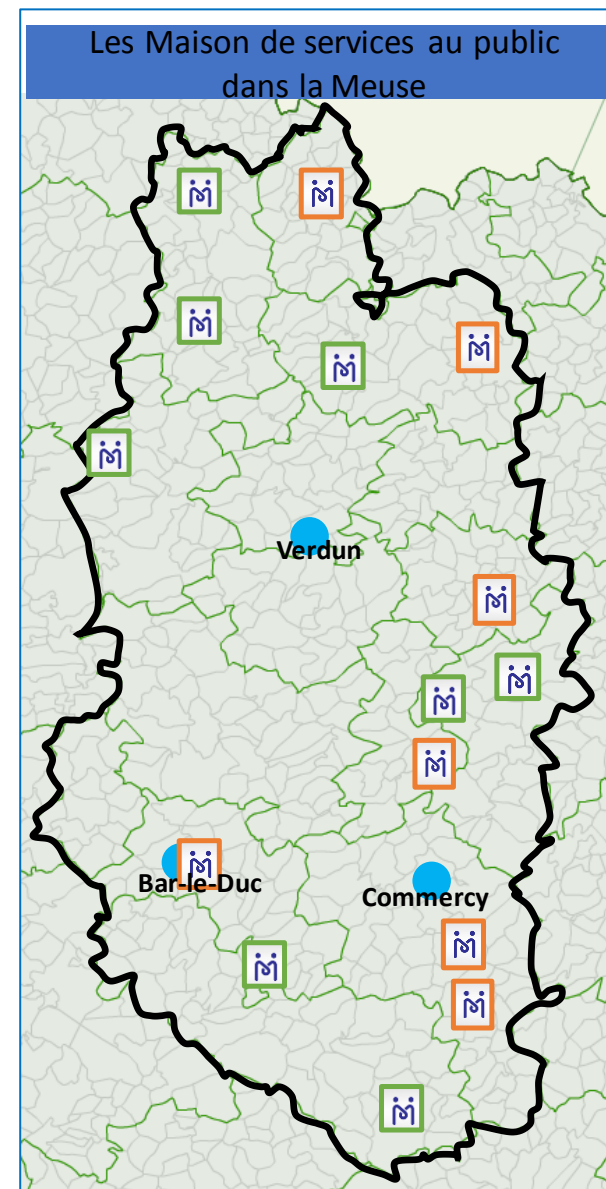
Cette fonction de premier accueil, dans son volet « social inconditionnel de proximité », a été réaffirmée avec force par l'ensemble des acteurs sociaux à l'échelle nationale (Plan d'action interministériel en faveur du travail social et du développement social, issu des Etats Généraux du Travail Social) ... et dans la Meuse.

Dans la Meuse, une multiplicité d'acteurs de proximité est impliquée de longue date dans ce primo-accueil avec :

- **Une porte d'entrée « historique » constituée par la mairie**, renvoyant à une implication tout à la fois des agents et du Maire. Cette fonction prend également de l'importance dans les sièges d'intercommunalité. La volonté a été exprimée par certains territoires intercommunaux de mieux organiser et professionnaliser cette fonction via par exemple un pôle d'expertise mutualisé des agents d'accueil en mairie ;
- Un rôle important assuré par **la dizaine de centres sociaux et la dizaine d'espaces de vie sociale** dans les territoires meusiens qui en sont dotés ;
- Une fonction assumée et en cours de professionnalisation dans **les MDS du Département** via notamment la formation spécifique des agents d'accueil, de manière notamment à pouvoir orienter les publics vers le « bon » prestataire (de fait, les travailleurs sociaux du département font état d'une montée en puissance de la fonction d'accompagnement sur des prestations relevant d'autres opérateurs) ;
- Une fonction de primo-accueil sur **des thématiques ciblées, assurée par une grande diversité d'acteurs** : conventionnement de Pôle Emploi avec les EPCI/centres sociaux sur le dispositif « Relais Emploi », travail assuré par des structures telles que les ILCG en direction des personnes âgées.

Néanmoins, il faut constater **des pratiques très différentes et une qualité inégale** de ce primo-accueil assuré par ces acteurs de proximité.

La mise en œuvre récente du **dispositif « Maisons de Services au Public » dans la Meuse** apparaît **diversement appréciée** avec :





- Une démarche beaucoup plus ancienne dans les départements voisins des Ardennes, de la Marne ou des Vosges via notamment l'ancien dispositif national Relais Services Publics (RSP) ;
- L'existence à ce jour de 7 MSAP dans la Meuse : 4 portées par La Poste et 3 portées par les EPCI... et des réflexions-actions ou manifestations d'intérêt en cours dans d'autres territoires ;
- La volonté de la plupart des opérateurs nationaux de basculer le primo-accueil-information jusqu'ici réalisé dans leur structure vers les MSAP ;
- Des démarches individuelles volontaristes d'opérateurs mais une insuffisante stratégie départementale inter-opérateurs quant au maillage de ces MSAP : démarche isolée d'opérateurs quant aux demandes de portage-labellisation, démarche isolée du porteur de la MSAP pour identifier les opérateurs potentiellement mobilisés en son sein ;
- Une insuffisante concertation locale notamment pour les MSAP portées par La Poste : faiblesse de démarches concertées à l'échelle de bassins de vie pour greffer la MSAP sur des initiatives de primo-accueil déjà existantes dans les territoires, insuffisante association des collectivités et du tissu associatif local pour développer une offre complète de primo-accueil ;
- Un contenu des prestations de primo-accueil-informations qui mérite d'être amélioré : questionnements sur la qualité de l'accueil (écoute du besoin - interprétation de la demande, etc.) et la qualification des lieux au-delà du strict respect réglementaire, insuffisante remontée par les MSAP de l'évaluation régulière de la nature des demandes exprimées par certains opérateurs nationaux, participation mitigée des animateurs MSAP aux réunions annuelles de formation des opérateurs nationaux, etc. ;

Néanmoins, il existe, dans certains territoires meusiens, à l'instar de Stenay, une réelle tradition de MSAP (maison de service puis RSP puis MSAP) qui donne satisfaction avec une complétude de prestations (identification claire au siège de l'EPCI, primo-accueil de qualité, permanences d'opérateurs, etc.).

### ✓ **Le repérage et l'écoute de grande proximité pour les publics en situation de non recours aux droits**

A l'instar des grandes tendances nationales, les situations d'isolement entraînant le non recours aux droits de manière volontaire ou subie sont nombreuses dans la Meuse : estimation nationale de 30% de non recours pour la Couverture Maladie Universelle (CMU), de 50% pour l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), d'environ 30% pour le RSA.

Dans la Meuse, il faut complémentarément mettre en exergue :

- Des **formes d'isolement physique plus prononcées en secteur très rural et une crainte de stigmatisation** des publics qui aggravent encore ce non recours au droit, alors que ce constat est sans doute moins prégnant en secteur urbain ;
- L'existence de **nouveaux publics très fragilisés en provenance de grands pôles urbains régionaux** et qui viendraient « se cacher » en secteur rural ;
- Une « **rupture du lien de confiance** » ressentie par certains publics fragilisés dans leur relation avec les institutions publiques (nationales ou locales) : rejet des institutions, crainte de « dénonciation », etc.

Face à ces constats, des **démarches proactives ont été engagées par les opérateurs pour « aller vers » ces publics fragilisés :**

- Rendez-vous en « 1ère intention » systématiquement proposées par la MSA pour les publics fragiles ;
- Campagnes ciblées de la CAF (pour la prime d'activité) et la CPAM (pour la CMU et l'ACS) afin de lutter contre le non recours au droit ;
- Des actions de médiation efficaces dans le cadre des quartiers prioritaires de la politique de la ville à Bar-le-Duc et Verdun ;
- Rendez-vous chez l'habitant proposés par les services sociaux du Département en cas d'incapacité de la personne à se déplacer ;
- Des initiatives diverses du Département et du bloc communal pour « raccrocher » ces publics en les valorisant à travers différents types d'activités : garage et auto-école solidaire, rénovation du logement, etc. ;

Enfin, il faut souligner qu'une multiplicité d'acteurs de proximité bénéficie toujours de ce « lien de confiance » avec ce public très fragilisé et peut assurer le lien avec les travailleurs sociaux spécialisés : tissu associatif (centres sociaux et espaces de vie sociale) et caritatif (Restos du Cœur, épicerie sociale, etc.) où, au-delà d'une prestation, la personne pourra plus facilement se confier sur sa situation personnelle.

### ✓ **Une bonne présence territoriale des services « régaliens » de la sécurité et de la justice**

**Si les services de la sécurité et de la justice** constituent des « services ponctuels » pour les usagers, **leur présence et leur proximité sur le territoire départemental sont globalement jugées nécessaires** : une sensibilité forte des élus locaux à cette question, le poids de la « symbolique » et des perceptions associées à ces services régaliens (« sentiment d'abandon »), les perceptions de cohésion sociale, de contact « quotidien » et de prévention associés à ces services. Si, conformément aux tendances nationales, le maillage physique a évolué, il apparaît encore suffisamment fin pour assurer une certaine proximité auprès des usagers.

En dépit de perceptions d'insécurité ressenties, **le territoire meusien apparaît relativement « apaisé » et épargné par les phénomènes majeurs de délinquance ou de criminalité**. L'adéquation entre l'offre de services et la demande est satisfaisante et plus qu'ailleurs, des marges de manœuvre existent pour assumer des « dépassements de fonction » : dimension sociale, importance « d'aller vers » et logiques d'observation/prévention.

Dans ce département rural, **la Gendarmerie Nationale possède un poids majeur** puisqu'elle est compétente sur 491 communes (soit 95% du territoire) représentant 76% de la population. Complémentairement, pour les deux pôles urbains, la Police Nationale est compétente : commissariat de Verdun, regroupant les communes de Verdun, Belleville-sur Meuse, Thierville-sur-Meuse, Belleray et Haudainville ; commissariat de de Bar-le-Duc, regroupant les communes de Bar-le-Duc, Fains-Véel, Behonne, Longeville et Savonnières-devant-Bar.

Si les effectifs sont demeurés stables à l'échelle meusienne avec 388 agents à ce jour, les services de Gendarmerie connaissent une réorganisation dans une logique de redéploiement avec la fusion de la Compagnie de Bar-le-Duc avec celle de Commercy et l'évolution de brigades de proximité (Montiers-sur-Saulx, Seuil d'Argonne, Damvillers).

Les brigades de proximité maillent encore finement le territoire. Un intérêt est également exprimé pour les mutualisations interdépartementales (ex : Brigade de Boulogny/Brigade de Piennes en Meurthe-et-Moselle).

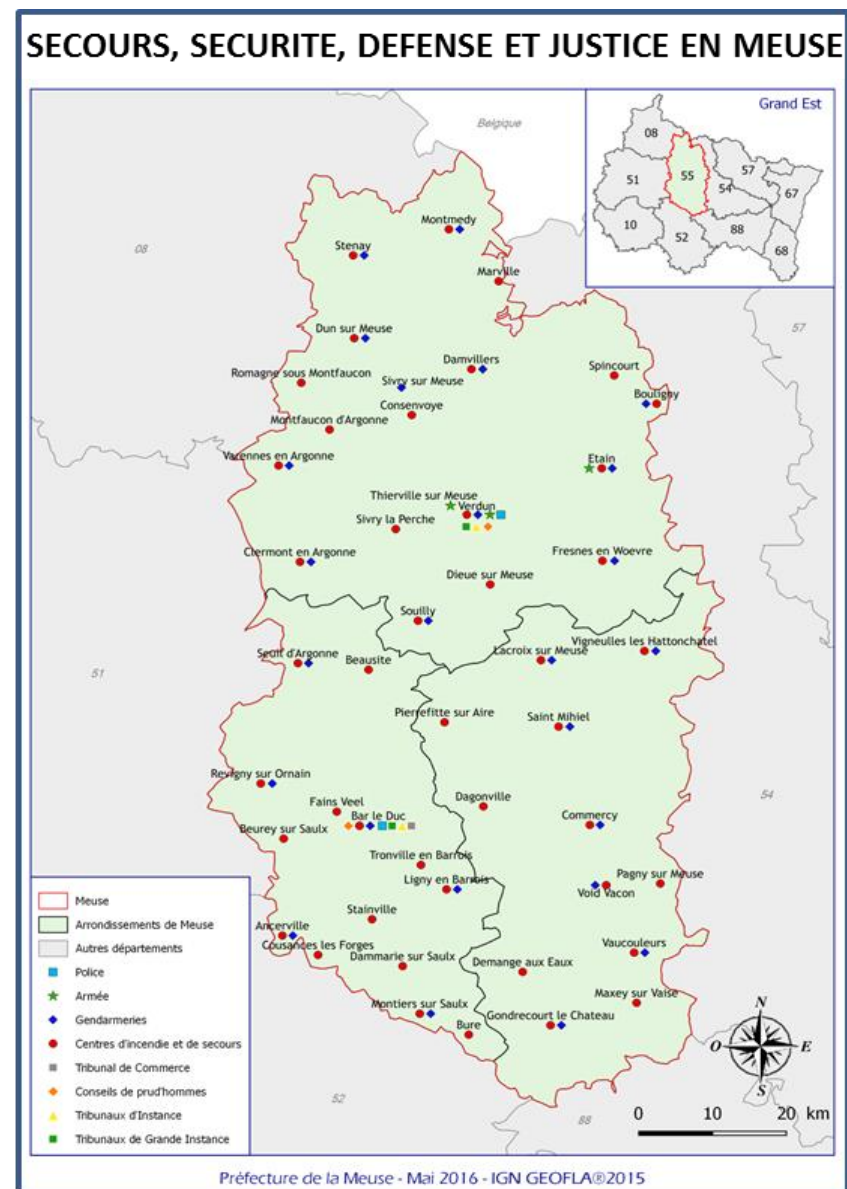
Des réflexions sont engagées quant à l'opportunité d'une présence de la gendarmerie dans les MSAP et des premiers rapprochements sont effectués avec la Poste. Ces évolutions de services seront à approfondir en termes de « sens », de services fournis et de modalités de mise en œuvre. **Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) assure des missions principales de secours inscrites dans une logique intégratrice de services à la population** (relèvements, ambulance...) qui représentent 70% des interventions. Le spectre de missions de secours s'élargit également sur la lutte contre l'incendie, les accidents de la circulation, etc. Le Centre d'alerte et de traitement basé à Bar-le-Duc ne souffre pas d'un engorgement de son centre d'appel ou de la saturation de ses services. Il fonctionne en bonne articulation avec les autres services pour le renvoi des publics (SAMU, Gendarmerie, etc.).

**Le maillage du SDIS apparait satisfaisant et à pérenniser** afin de conjuguer efficacité du service et maintien de la proximité. Il résulte des regroupements opérés un maillage de 43 centres d'incendie et de secours répartis sur le territoire départemental. Le service est assuré par 65 sapeurs-pompiers professionnels (basés à Bar-le-Duc et Verdun) et 1200 volontaires.

Enfin, il faut signaler que dans un souci d'efficacité globale, de responsabilisation et de proactivité du service, une dynamique visant à habiliter le secteur associatif sur des missions de secours a été engagée, sur la base de conventions triparties (SDIS/SAMU/opérateur agréé).

### ✓ Les autres services de l'Etat

**Concernant les finances publiques**, il faut mentionner la fusion récente des Services des Impôts des Particuliers (SIP) de Bar-le-Duc et de Commercy, sans conséquence pour les usagers. Les **trésoreries de petite taille (2 à 4 agents) présentent de réelles difficultés à assurer leurs fonctions**. De fait, des réorganisations et réflexions sont en cours dans l'objectif de mieux articuler le travail et les complémentarités entre les SIP, les trésoreries et les MSAP : accueil sur RV en SIP, accueil sur flux en Trésorerie, réflexion sur le primo-accueil et actes de 1<sup>er</sup> niveau dans les MSAP. Par ailleurs, la DDFIP émet le souhait d'un travail approfondi avec les collectivités locales afin de renforcer le paiement en ligne des « services publics locaux » (OM, cantines, etc.).



La Direction Départementale des Territoires assure des missions importantes aux usagers, notamment via l’instruction des autorisations du droit des sols. Cette mission est encore très importante en Meuse en raison de la petite taille de nombreuses communes. Les services sont implantés sur deux sites : implantation principale à Bar-le-Duc, accueil sur flux à Verdun avec un premier accueil-information et une réorientation éventuelle vers Bar-le-Duc. Complémentairement, des services « mobiles » (en mairie, etc.) existent dans le Nord meusien.

## Principaux enseignements de l’enquête auprès des Meusiens

L’accès au service public local est considéré comme globalement satisfaisant mais une proportion importante d’habitants s’estime non satisfait pour l’accès aux services de l’Etat, de l’emploi et du social :

- Des services de la mairie ou de l’intercommunalité globalement bien appréciés quel que soit le type de territoire (15% à 20% de répondants non satisfaits).
- Plus de 40% des répondants utilisant les services de l’Etat estiment le service non satisfaisant ; cette proportion est d’environ 1/3 pour les services du secteur social et cette proportion est supérieure à 50% pour les services de l’emploi.
- Les services de l’Etat sont jugés moins satisfaisants par les habitants des couronnes des pôles urbains et par les habitants du rural.
- Ce sont les habitants de la couronne des pôles urbains et du rural qui se déclarent les moins satisfaits des services de l’emploi. Concernant les services du secteur social, ils apparaissent davantage satisfaisants pour les habitants du secteur rural et des petits pôles urbains que pour les habitants des pôles urbains et leur couronne périurbaine.



### Les motifs d'insatisfaction apparaissent différenciés selon les services :

- L'insuffisante amplitude horaire d'ouverture des services des mairies-EPCI et de l'Etat apparait comme le principal motif d'insatisfaction, devant l'insuffisante qualité du service (mairie-EPCI) ou l'éloignement du domicile (services de l'Etat).
- Concernant les services de l'emploi et du secteur social, trois motifs principaux d'insatisfaction sont mis en avant : éloignement du domicile, insuffisance des amplitudes horaires et qualité insuffisante des prestations.

### 20 à 40 % des répondants sont prêts à réaliser plus de 20 minutes de transports pour accéder aux services :

- A l'exception des services de la mairie-de l'EPCI, une proportion significative de répondants est prête à réaliser des temps de trajets significatifs (jusque 20 minutes voire 30 minutes) pour accéder aux services. Logiquement, c'est en secteur rural que les habitants sont enclins à réaliser les plus longs trajets.

## Les enjeux spécifiques traités au titre du SDAASP

---

Au regard des politiques engagées sur le territoire meusien et de la problématique spécifique de l'accès traitée au titre du SDAASP, il apparait nécessaire de mettre en exergue les éléments suivants :

1. L'accessibilité aux prestations des grands opérateurs (accès aux droits et à l'accompagnement social) s'inscrit dans une tendance majeure à la dématérialisation couplée avec un renforcement des suivis personnalisés pour les demandes les plus complexes et/ou les publics fragilisés. Les enjeux relayés dans le cadre du SDAASP relèvent donc essentiellement d'une recherche de lisibilité et d'efficacité des interventions via des coopérations accrues entre opérateurs. En ce sens, il s'agit de **parfaire le maillage meusien des sites d'accueil physique contribuant à l'accès aux droits et à l'accompagnement social tenant aux services publics nationaux et locaux** : déploiement des MSAP, articulation du travail des MSAP avec les autres acteurs de proximité assurant des fonctions de primo-accueil-information (mairies, Maisons Départementales de la Solidarité, associations diverses, etc.). Complémentairement, il s'agit de **renforcer la qualité des prestations de ce primo-accueil-information-accompagnement des publics** selon une logique de travail accrue entre les grands opérateurs, mais également de soutenir les territoires de proximité-bassin de vie dans la qualification de leurs offres.
2. **Concernant les publics les plus fragilisés**, parfois dans une situation de non recours aux droits, il s'agit d'**améliorer le travail de détection puis d'accompagnement renforcé** de ces personnes en mobilisant les acteurs de grande proximité (notamment le tissu associatif) et en renforçant le travail inter-opérateurs.

# Action 1 : Mailler le territoire par un réseau de primo-accueil de proximité

<b>Objectifs stratégiques</b>	<p>→ Les objectifs stratégiques de cette action sont le <b>déploiement territorial des dispositifs d'accès aux droits, à l'accompagnement social et plus généralement l'accès à l'ensemble des services publics nationaux, départementaux ou locaux pour tous les meusiens</b>. Ce travail mérite d'être structuré selon deux échelles complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ <b>Une échelle locale</b> afin de soutenir les bassins de vie intercommunaux dans le maillage territorial de leur dispositif de primo-accueil-information au regard de la multiplicité des acteurs intervenant dans ce domaine dans chaque territoire. En effet, les MSAP constituent un maillon important de ce primo-accueil dans les bassins de vie mais de très nombreux autres acteurs interviennent : mairies, MDS, etc. ;</li><li>○ <b>Une échelle départementale</b> afin de promouvoir la couverture de l'ensemble des bassins de vie intercommunaux par un dispositif de primo-accueil, notamment des MSAP.</li></ul>
<b>Déclinaisons opérationnelles possibles</b>	<p><b>1. Accompagner les bassins de vie intercommunaux dans l'organisation territoriale d'un service efficace d'accueil, information, accompagnement de leurs habitants pour l'accès aux services publics nationaux et locaux</b></p> <p>→ Il s'agit ici d'envisager le déploiement du primo-accueil-information sur les services publics nationaux de l'action sociale et de l'emploi, ceux de la Région pour la formation professionnelle et la mobilité, ceux du Département pour l'action sociale, les services publics locaux ou associatifs du service à la personne (services scolaires, périscolaires, centres de loisirs, aide et services à domicile, culture-sport, etc.), les services publics environnementaux et de l'urbanisme (ordures ménagères, eau-assainissement, autorisation du droit des sols, etc.)</p> <p>→ Il apparaît opportun que les bassins de vie intercommunaux diagnostiquent finement le « qui fait quoi aujourd'hui ? » : rôle des mairies/EPCI dans ce primo-accueil, celui des MDS, celui des MSAP, celui des centres sociaux, etc. Ce travail pourrait s'appuyer sur une cartographie locale des offres et la description fine des pratiques qualitatives de chacune des structures.</p> <p>→ Au-delà du diagnostic, il s'agira de soutenir les territoires dans leurs efforts d'évolution de ce maillage de primo-accueil-information en insistant tout particulièrement sur l'articulation des prestations futures de chacun et en s'appuyant sur les dynamiques déjà existantes : MSAP « têtes de réseau », constitution de réseau des secrétaires de mairies en « premier contact » et relais des MSAP, rôle des Maisons Départementales de la Solidarité dans le primo-accueil social, etc.</p> <p><b>2. Promouvoir un maillage meusien des lieux de primo-accueil-information-orientation, tout particulièrement des MSAP</b></p> <p>→ Dans un objectif d'équité de tous les meusiens dans l'accès à cette offre de primo-accueil-information, il s'agit ici de promouvoir les offres dans les territoires meusiens pas ou mal couverts. Ce travail pourra, par exemple, s'appuyer sur des retours d'expériences de territoires ayant développé une offre structurée de primo-accueil-information auprès des territoires peu ou mal couverts. Un accompagnement méthodologique de ces territoires pourrait également être promu.</p>

<b>Territoire : échelle / cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Echelle départementale</b></li> <li>→ Promotion d'un maillage meusien des MSAP</li> <li>→ <b>Echelle locale</b></li> <li>→ Accompagnement des territoires de proximité dans leur démarche de structuration du primo-accueil-information</li> </ul>																								
<b>Publics cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ L'ensemble des Meusiens sont potentiellement intéressés par l'offre de primo-accueil-information sur les services publics nationaux, départementaux et locaux</li> </ul>																								
<b>Principaux acteurs impliqués</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Principaux acteurs</b> : Etat et Département</li> <li>→ <b>Seront également mobilisés</b> : ensemble des opérateurs nationaux impliqués dans la création des MSAP, communes/EPCI et ensemble des acteurs locaux assurant des prestations de primo-accueil-information</li> </ul>																								
<b>Calendrier indicatif</b>	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Déclinaisons opérationnelles</th> <th style="text-align: center;">2018</th> <th style="text-align: center;">2019</th> <th style="text-align: center;">2020</th> <th style="text-align: center;">2021</th> <th style="text-align: center;">2022</th> <th style="text-align: center;">2023</th> <th style="text-align: center;">2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Déclinaisons opérationnelles	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	1								2							
Déclinaisons opérationnelles	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024																		
1																									
2																									
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombre de territoires d'EPCI couverts par un dispositif structuré de primo-accueil-information</li> <li>→ Réalisation de démarches de promotion du primo-accueil-information réalisé dans les territoires peu ou mal couverts : oui/non</li> </ul>																								

# Action 2 : Qualifier les prestations d'accueil, d'information et d'orientation des publics

<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	<p>→ En articulation avec l'action 1 qui concerne le maillage des lieux de primo accueil-information, les objectifs stratégiques de cette action sont de <b>renforcer la qualité des prestations de primo accueil, information et orientation des publics</b>.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dans un objectif d'équité à l'échelle meusienne, il s'agit notamment de <b>s'assurer d'un socle commun minimal des contenus et prestations du primo accueil</b>.</li> <li>○ Au-delà de ce socle minimal, il convient de <b>soutenir les initiatives locales dans l'adaptation de leurs prestations de primo accueil-information</b> en respectant les spécificités de chaque territoire (publics différents, nature différente des services publics locaux, etc.).</li> </ul>
<p><b>Déclinaisons opérationnelles possibles</b></p>	<p><b>1. Créer un référentiel meusien de la qualité du primo-accueil-information</b></p> <p>→ Ce référentiel départemental pourra porter sur la définition des contenus et de la qualité du primo accueil généraliste et de l'accueil social inconditionnel : annuaire / répertoire des points de contacts régulièrement actualisé au profit des agents de primo accueil, qualification des prestations et des agents du primo accueil, opportunité éventuelle de création d'un outil mutualisé de géolocalisation des services de primo-accueil-information, amélioration des outils mutualisés de suivi-reporting de l'activité des MSAP, etc. Son élaboration mobilisera prioritairement l'ensemble des partenaires parties prenantes dans la création des MSAP.</p> <p>→ Au-delà de la constitution de ce référentiel, il s'agit de le mettre en œuvre et de le faire vivre très concrètement via la création et l'animation d'un réseau meusien du primo-accueil-information : définition collégiale des besoins de formations des agents de primo-accueil, échanges de bonnes pratiques entre les agents de primo accueil, définition d'animations communes aux opérateurs sur une problématique spécifique, réflexion sur la création d'outils mutualisés spécifiques : bornes visio-guichets et tableaux numériques d'informations dans les MSAP sur l'actualité de l'accès aux droits (évolution de la législation, etc.).</p> <p><b>2. Qualifier les prestations locales d'accueil, information, orientation, tout particulièrement dans les MSAP</b></p> <p>Il s'agit de soutenir les efforts des territoires de bassins de vie intercommunaux en ce qui concerne l'amélioration des contenus de leurs prestations :</p> <p>→ <b>Qualité des lieux et infrastructures d'accueil</b> : localisation sur un site et un bâtiment bien identifiés par toute la population locale, déploiement sur le territoire (lieu fixe, itinérance éventuelle) ;</p>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Qualité des équipements internes</b> : lieux de convivialité / lieux de confidentialité, équipement numérique (bornes visio guichet pour le public, écran d'informations mutualisé entre opérateurs, matériel informatique mutualisé entre opérateurs, etc.) ;</li> <li>→ <b>Animation des lieux d'accueil</b> : qualité des prestations d'accueil (professionnalisation et formation des personnels), permanences d'opérateurs voire d'acteurs privés, animations diverses au-delà du seul accueil (expositions, etc.), propositions de services associés (offre de mobilité en complément d'une prise de rendez-vous par exemple) ;</li> <li>→ <b>Portage</b> préférentiel par les EPCI (Loi NOTRe).</li> </ul> <p>Ce travail pourra, par exemple, s'appuyer sur des retours d'expériences de territoires ayant développé une offre qualitative et structurée de primo-accueil-information auprès des territoires peu ou mal couverts. Un accompagnement méthodologique de ces territoires pourrait également être promu.</p>
<p><b>Territoire : échelle / cibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Echelle départementale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Création d'un référentiel meusien de la qualité du primo accueil – information et animation d'un réseau départemental des agents du primo-accueil</li> </ul> </li> <li>→ <b>Echelle locale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Qualification des prestations locales d'accueil, information, orientation, tout particulièrement dans les MSAP</li> <li>→ Valorisation de bonnes pratiques engagées dans certains territoires : MSAP de Stenay, MSAP de Ligny-en-Barrois, etc.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Publics cibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ L'ensemble des Meusiens sont potentiellement intéressés par la qualification des offres de primo-accueil-information sur les services publics nationaux, départementaux et locaux. Une attention particulière pourra être portée en direction des publics socialement fragilisés</li> </ul>
<p><b>Principaux acteurs impliqués</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Principaux acteurs</b> : Etat, Département dans l'impulsion pour créer le référentiel du primo-accueil-information</li> <li>→ <b>Seront également mobilisés</b> : ensemble des opérateurs nationaux partie prenante dans les MSAP pour le référentiel du primo-accueil-information, intercommunalités pour la qualification locale des offres</li> </ul>

<b>Calendrier indicatif</b>	<b>Déclinaisons opérationnelles</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
	1							
	2							
<b>Indicateurs de suivi</b>	→ Création d'un référentiel meusien du primo-accueil-information : oui/non → Création d'un réseau d'échanges et d'expertises entre les agents du primo-accueil-information : oui/non							

# Action 3 : Renforcer l'accompagnement des publics fragiles

<b>Objectifs stratégiques</b>	<p>→ Les objectifs stratégiques de cette action sont de « <b>raccrocher</b> » <b>les publics en grande fragilité sociale, notamment ceux en situation subie ou voulue de non recours aux droits</b>. Il s'agit de renforcer les actions pour aller au-devant de ces publics car ils n'iront plus spontanément et par eux-mêmes vers les offres de services :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Difficulté à exprimer un besoin et donc à formaliser une demande claire interpellant les opérateurs</li><li>○ Méconnaissance de ses droits</li><li>○ Crainte de stigmatisation</li><li>○ Méfiance dans les institutions nationales ou locales</li><li>○ Etc.</li></ul> <p>→ Il s'agit donc de <b>mobiliser les acteurs de grande proximité qui, par leur travail de terrain, sont encore en contact direct ou indirect avec ces publics fragilisés afin de remettre ces derniers dans le circuit de l'accès aux droits</b>.</p>
<b>Déclinaisons opérationnelles possibles</b>	<p><b>1. Constituer de réseaux de « sentinelles de proximité » dans les bassins de vie intercommunaux</b></p> <p>→ Il s'agit de mobiliser dans les bassins de vie les acteurs de grande proximité (mairies, centres sociaux et espaces de vie sociale, acteurs caritatifs, etc.) et de les alerter sur le rôle potentiel qu'ils pourraient avoir en matière de repérage de difficultés puis d'accompagner ces acteurs de grande proximité dans l'interface qu'ils pourraient jouer avec les acteurs spécialisés (Maisons Départementales de la Solidarité, MSAP) : bonnes pratiques et bonnes attitudes à tenir envers ces publics, mise à disposition d'un répertoire et/ou d'une « ligne directe » avec les acteurs spécialisés, etc.</p> <p>Il s'agit d'un travail déjà peu ou prou réalisé par les agglomérations meusiennes dans le cadre de la politique de la ville.</p> <p><b>2. Renforcer l'observation sociale partagée à l'échelle des bassins de vie intercommunaux</b></p> <p>→ Il s'agit d'abord de s'assurer du « suivi à bonne destination des publics » c'est-à-dire s'assurer qu'une personne détectée par une « sentinelle » a bien suivi son parcours d'accès aux droits (détection de la personne par un acteur caritatif et orientation par ce dernier vers une MSAP ou une MDS et/ou la CAF et/ou la CPAM par exemple). Dans cet objectif, une réflexion sur un « coffre-fort partagé de données inter opérateurs » pourrait être promue (en s'assurant de la compatibilité des informations personnelles contenues dans ce coffre-fort au regard des règles la CNIL concernant la protection de la vie privée). La mobilisation de référents de parcours unique pourra aussi faciliter ce parcours d'accès aux droits en rassurant la personne ;</p>

	<p>→ Il s'agit complémentirement que les principaux opérateurs nationaux de l'action sociale, de l'emploi et le Département développent des outils plus globaux d'observations sociales partagées (diagnostic social fin de bassins de vie intercommunaux, etc.) afin d'engager ensuite des plans d'actions concertées en lien avec le couple communes/intercommunalités.</p> <p><b>3. Soutenir les initiatives locales permettant d'aller au-devant de ces publics</b></p> <p>→ La resocialisation des publics les plus fragiles pourra également passer par des initiatives de médiation à travers diverses animations (offre culturelle, ateliers culinaire – couture - bricolage, etc.) permettant indirectement de « reconnecter » ces publics. Pour favoriser ces initiatives, le lien mérite d'être fait avec le travail des centres sociaux et des espaces de vie sociale présents dans le département. Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) encourage également ce type d'initiatives. Des appels à projets ciblés sur une thématique ou un public-cible pourraient en ce sens être engagées.</p>
<p><b>Territoire : échelle / cibles</b></p>	<p>→ <b>Echelle départementale</b></p> <p>→ Observation sociale partagée sur les territoires via le réseau inter opérateurs</p> <p>→ Initiatives de resocialisation selon une logique d'appel à projets départemental auprès des territoires</p> <p>→ <b>Echelle locale</b></p> <p>→ Constitution de « réseaux sentinelles de proximité » ; expérimentations et retours d'expériences vers l'ensemble des bassins de vie intercommunaux</p>
<p><b>Publics cibles</b></p>	<p>→ Le public spécifiquement visé est celui en situation de grande précarité sociale et de non recours aux droits</p>
<p><b>Principaux acteurs impliqués</b></p>	<p>→ <b>Principaux acteurs</b> : Etat, Département</p> <p>→ <b>Seront également mobilisés</b> : opérateurs nationaux de l'action sociale et de l'emploi pour l'observation sociale partagée et le couple communes/intercommunalité, leurs CCAS/CIAS et les acteurs associatifs de proximité</p>

<b>Calendrier indicatif</b>	<b>Déclinaisons opérationnelles</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
	1							
	2							
	3							
<b>Indicateurs de suivi</b>	→ Initiatives inter-opérateurs afin de développer une observation sociale partagée dans les territoires de proximité : oui/non → Initiatives départementales en faveur de la resocialisation des publics (appel à projets, etc.) : nombre							

# L'accès aux soins et la promotion de la santé

## Eléments de contexte et de diagnostic

---

### ✓ Des tendances sociodémographiques interpellant fortement la santé publique et l'accès aux soins

A l'instar de ce qui est observé à l'échelle nationale, a fortiori dans les territoires les plus ruraux, le **vieillessement de la population meusienne** apparaît comme un élément de contexte prégnant, renvoyant à des enjeux majeurs de santé publique et d'accès aux soins :

- Près de 20 % des Meusiens sont âgés de 65 ans ou plus en 2014, soit 37 500 personnes (contre 34 500 en 2004) ;
- Selon une vision prospective, la Meuse pourrait compter 47 000 personnes de 65 ans ou plus en 2025, et 54 000 en 2035. Parmi celles-ci, le nombre de personnes âgées de 85 ans ou plus, passerait de 6 000 actuellement à 7 000 en 2025 et à 9 000 en 2035.

Il se trouve que cette tendance se double d'une **fragilité sociale importante**, laquelle renvoie de la même manière à des réalités et des enjeux locaux spécifiques (addictions, non recours aux droits et aux soins notamment dans les secteurs ruraux isolés, difficulté de repérer et de traiter les affections de longue durée du fait de moindres déclarations, etc.) avec :

- Des syndromes de pauvreté et de grande précarité : 15% de la population départementale vivant sous le seuil de pauvreté, ce chiffre pouvant atteindre 25% dans certains territoires ; des niveaux globalement bas de revenus... ;
- Des situations d'isolement : familles monoparentales, personnes âgées, jeunes ménages résidant dans des territoires isolés et le cas échéant précarisés... ;
- Une sociologie spécifique, renvoyant notamment à l'importance des populations ouvrières ou faiblement qualifiées.

Au-delà, la **surmortalité observée en Meuse** dans la durée, qu'il convient de relier à divers facteurs comportementaux ou environnementaux, doit être considérée comme un marqueur majeur, exprimant les particularismes locaux et l'urgence des questions de santé publique et d'accès aux soins sur le territoire départemental.

- Un taux de mortalité générale supérieur à la moyenne nationale (922 pour 100 000 habitants entre 2007 et 2009 contre 827 pour 100 000 habitants) ;
- Un taux de mortalité prématurée évitable lié aux pratiques de préventions primaires supérieur à la moyenne nationale ;
- Des taux de mortalité lié à l'alcool, aux suicides et aux accidents de la circulation supérieurs à la moyenne nationale.

## ✓ Un contexte historique de fragilité de l'offre de soins

Si ce contexte est aujourd'hui à relativiser eu égard au volontarisme des professionnels et des acteurs publics et à l'amélioration de la situation qui en découle depuis quelques années (*voir infra*), **l'offre de soins ambulatoire est historiquement marquée par des points de fragilité**, dont certains perdurent aujourd'hui encore.

Le premier indicateur à prendre en considération se rapporte à la **densité médicale, qui apparaît encore relativement faible**, a fortiori en ce qui concerne l'offre de spécialistes libéraux :

- Des densités de médecins généralistes libéraux, de chirurgiens-dentistes libéraux et d'infirmiers libéraux inférieures à la moyenne nationale ;
- En 2014, 176 médecins généralistes libéraux étaient en activité à l'échelle départementale, soit une densité de 91,3 praticiens pour 100 000 habitants, contre 101,9 en moyenne régionale ;
- En 2014, une densité de 44,4 médecins spécialistes libéraux pour 100 000 habitants, contre 75,6 à l'échelle régionale.

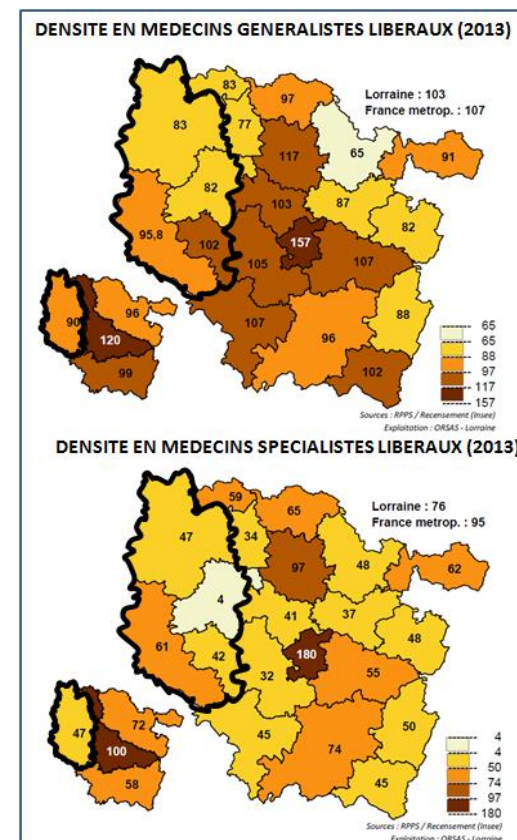
Cette fragilité se double d'une **démographie médicale peu favorable**, les médecins de plus de 55 ans représentant près de la moitié des populations médicales.

Il apparaît que **ces constats sont à nuancer en fonction des contextes locaux**, dont l'examen fait ressortir des équilibres géographiques complexes et des disparités territoriales relativement marquées :

- Certains territoires ruraux apparaissant en (grande) difficulté sur le plan de la densité et/ou de la démographie médicale : Argonne dans son ensemble (Varenne, Clermont...), CC Meuse-Voie sacrée, CC Haute-Saulx, CC du Pays de Stenay et du Val Dunois, etc.
- Il est à noter la situation paradoxale de Verdun et Bar-le-Duc, où les médecins spécialistes ont tendance à se concentrer et qui souffrent dans le même temps d'une pénurie de médecins généralistes libéraux ainsi que d'une démographie médicale défavorable. C'est ainsi par exemple que près de 2 000 patients se retrouvent sans médecin généraliste à Verdun, d'où, entre autres choses, une situation d'engorgement des urgences hospitalières.

Concernant les **établissements hospitaliers**, on notera un **maillage a priori stabilisé à ce jour**, laissant toutefois entrevoir des enjeux de **consolidation/renforcement de l'offre** :

- L'absence de Centre Hospitalier Universitaire/Régional : l'attraction des CHU/CHR de Metz, Nancy Reims, pour certaines urgences, consultations ou actes ;



- Un maillage départemental s'appuyant sur trois centres hospitaliers (Commercy, Bar-le-Duc, Verdun/Saint-Mihiel, ce dernier, avec 1800 agents, étant le 3ème hôpital de Lorraine), un Centre hospitalier spécialisé (Fains-Véel), quatre unités de soins de longue durée (Commercy, Bar-le-Duc, Verdun, Fains-Véel) et une Polyclinique privée (Bar-le-Duc) pour un total de 873 lits ;
- Deux services d'accueil des urgences (Verdun et Bar-le-Duc), laissant certaines communes (Saint-Mihiel et alentours, Nord Meusien) à plus de 30 minutes de délais d'intervention, d'où une attraction des Urgences de Metz ou Nancy ;
- Des interrogations/réflexions concernant les conditions de consolidation/pérennisation de certains services :
  - Les médecins spécialistes (pédiatrie, ophtalmologie, cardiologie, dermatologie) : des effectifs en tension, des mises à la retraite prochaines,
  - La maternité de Bar-le-Duc, du fait de la proximité de Saint-Dizier et des réorganisations en cours (*voir ci-dessous*) ;
- Des coopérations importantes ayant vocation à se renforcer :
  - Les rapprochements réalisés entre l'Hôpital et la Polyclinique de Bar-le-Duc,
  - Les coopérations avec les CHU/CHR proches, en particulier celui de Nancy (télé médecine et consultation avancée, à partir de l'hôpital de Bar-le-Duc, permettant par exemple de renforcer la capacité de prise en charge des victimes d'un AVC) ;
  - Un projet de coopération inter hospitalière en cours de définition dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT).

Concernant l'offre médico-sociale en accompagnement du vieillissement de la population, notons ici, sans prétention d'exhaustivité, **les enjeux de consolidation du parcours résidentiel des seniors** :

- L'offre en établissement médico-social pour la prise en charge des personnes âgées (maisons de retraite / EHPAD) est proche de la moyenne régionale avec 95 lits pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus ;
- Des enjeux de dimensionnement et d'adaptation de l'offre et de de la prise en charge selon le niveau de dépendance :
  - Un enjeu majeur d'adaptation des logements pour conforter le maintien à domicile,
  - Globalement, des carences repérées sur l'offre intermédiaire ou complémentaire : « unité de vie » / foyer logement, MARPA, accueil de jour, haltes répit avec comme objectif de soulager les aidants (service existant à Montmédy et géré par l'ADMR),
  - Des projets actuellement portés localement (maîtrise d'ouvrage (inter)communautaire, communale ou privée) : nouvel EPHAD de Boulogny (80 lits), foyer logement de Montmédy, accueil de jour dans le Dunois.

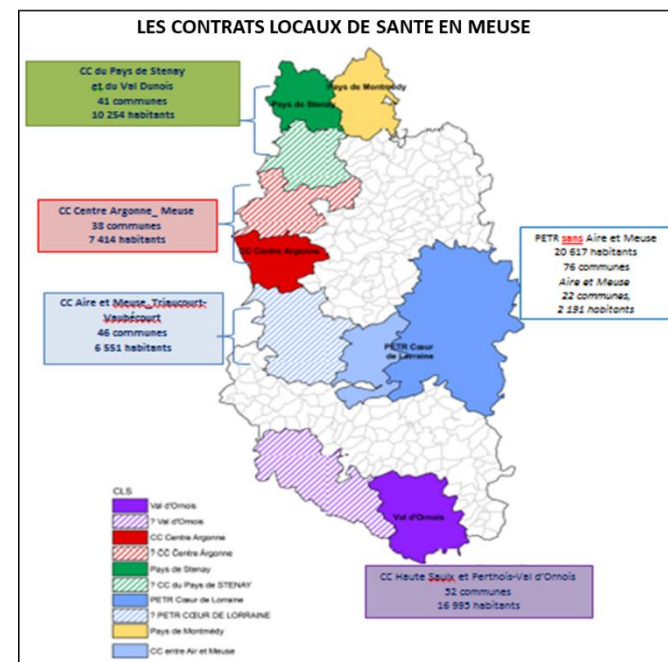


## ✓ Une dynamique à l'œuvre depuis une dizaine d'années ayant permis de limiter les tendances défavorables

Le tassement des signaux défavorables et l'inscription de la Meuse dans une dynamique de redressement semble résulter avant tout du volontarisme des acteurs locaux, traduit par la **structuration progressive d'un projet global de santé décliné en différents dispositifs stratégiques ou opérationnels**. Citons ainsi par exemple le Projet Régional de Santé 2012-2017 actuellement en révision, le Pacte Territoire Santé de 2012, dont l'objectif principal était de lutter contre les déserts médicaux et les inégalités d'accès aux soins, ou encore le futur schéma départemental de soins de proximité.

A ce chapitre, il convient de rappeler le **rôle joué par l'Agence Régionale de Santé et plus particulièrement de sa délégation territoriale meusienne**, dans sa fonction de stratège :

- Une unité reconnue et « référente » dans le cadre de l'ARS Grand Est en fonction depuis le 1er janvier 2016 ;
- Plusieurs projets stratégiques et innovants inscrits dans une volonté de rééquilibrage géographique dans l'accès aux soins (avec pour cœur de cible le grand Ouest, incluant l'Argonne) et de positionnement interdépartemental : un rôle moteur dans le cadre du projet de création de GHT ; les missions de veille et de sécurité sanitaire/environnementale dans le cadre du projet CIGEO ; l'implication dans le projet de création du PNR Argonne (approches santé/bien-être/enjeux de l'eau) ;
- La signature de 5 contrats territoriaux de santé (CC Centre Argonne, PETR Cœur de Lorraine, CC Pays de Montmédy, CC Pays de Stenay, CC Val d'Ornoy-Gondrecourt) : développement du réseau de maisons de santé pluridisciplinaire, consultations hospitalières « avancées », actions de prévention, promotion de la santé... ;
- Une volonté d'appréhender globalement la question de la santé d'où un travail partenarial important avec les acteurs sociaux notamment qui se traduit par exemple par le développement de formations (détection/prévention suicide, etc.).



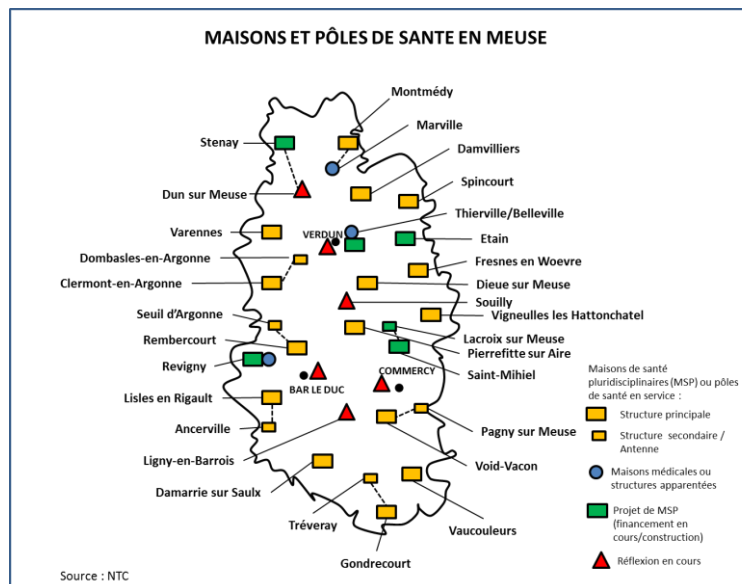
Au-delà de ces cadres stratégiques globaux, **le département de la Meuse peut être qualifié de pionnier en ce qui concerne le déploiement des regroupements pluri professionnels de santé** (dont les « maisons de santé »), engagé à partir de 2007. Cette politique « d'attractivité renouvelée » a été largement contributive de l'enrayement de la baisse des effectifs médicaux et du rajeunissement de la démographie médicale à partir de 2013.

- Un maillage territorial ambivalent :
  - Un territoire départemental globalement bien maillé en milieu rural : des « Maison Pluridisciplinaire de Santé » labellisées ou « des pôles de santé », dont certain(e)s sont organisé(e)s en réseau sur une logique structure principale/antenne, comme c'est le cas par exemple entre Clermont-en-Argonne et Dombasle-en-Argonne ;

- L'absence de MSP/pôles de santé en milieu urbain (agglomérations de Bar-le-Duc et Verdun ; secteur de Commercy), en dépit d'enjeux majeurs de démographie médicale et de renouvellement des effectifs, en particulier sur Verdun. Pour autant, il est à noter des réflexions en cours dans chacun de ces territoires ainsi que le projet de Schéma de maisons de santé en lien à la prise de compétence récente de la CA Meuse Grand Sud dans ce domaine ;

→ Une attractivité réelle, des niveaux de fréquentation importants :

- Quelques MSP « exemplaires » en service, faisant office de référence (Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Damvillers...),
- Un rayonnement géographique important, repoussant parfois les limites cantonales ou départementales,
- Une dynamique qui se poursuit à la faveur de créations récentes (Montmédy), d'ouvertures imminentes et de constructions en cours (Stenay, Etain, Revigny-sur-Ornain, Belleville-sur-Meuse) ou encore de projets d'extension (Vigneulles-Lès-Hattonchâtel),
- Pour autant, en dépit de cette attractivité, il convient de considérer les enjeux locaux portant sur la structuration/consolidation des effectifs (généralistes, spécialistes tels que les radiologues par exemple, paramédical), fondant différentes démarches actuelles de prospection (MSP de Spincourt, MSP de Stenay en création, MSP de Gondrecourt...)



→ Des enjeux d'accessibilité inégalement appréhendés :

- Des implantations récentes en centre-bourg, pour faciliter l'accessibilité aux structures, des réflexions actuelles sur l'opportunité/la faisabilité d'une relocalisation des structures (ex : MSP de Vigneulles-Lès-Hattonchâtel) ;
- Les approches portant sur la structuration de « pôles de services » en lien à la santé (MSP, pharmacie...) à Stenay, Spincourt ou Gondrecourt ;
- Des offres de mobilité ciblées apparaissant très limitées en dehors de quelques réflexions locales (ex : CC du Sammiellois) ;

→ Une offre variable de soins et de promotion de la santé :

- Un socle commun (généralistes, infirmiers) le plus souvent associé à une offre paramédicale a minima (kinésithérapeutes, podologues...),
- Une offre de consultations de spécialistes propre à chaque structure (rendez-vous ou permanences) : orthophoniste, psychologue/psychiatre, cardiologue, chirurgien orthopédiste, diététicien, diabétologue, infirmier spécialisé, ophtalmologiste, dentiste, gynécologue, sage-femme,
- Localement, l'amorce d'actions de prévention (addictologie...) s'inscrivant le plus souvent dans le cadre d'un Contrat local de santé mais apparaissant à ce jour encore limitées,

- Localement, l'amorce d'actions sociales en lien avec les opérateurs qualifiés (ADMR, CCAS...), in situ ou « en réseau »,
  - Une offre de consultations à distance (télémédecine) qui reste relativement confidentielle : quelques approches éprouvées (ex : prise en charge des victimes d'un AVC à partir des hôpitaux de Verdun/Bar-le-Duc en lien avec le CHU de Nancy ; consultations « addictologie » réalisée depuis Saint-Mihiel au bénéfice de patients de la maison de santé de Revigny-sur-Ornain) et des volontés locales de développement de ce type d'approches (ex : future maison médicale Stenay) ;
- Un degré d'« intégration » propre à chaque structure :
- D'une mise en réseau véritable (synergies et coordinations entre praticiens, suivi de dossiers patients partagé...) ancré le plus souvent dans un contrat territorial de santé et/ou dans des liens anciens entre les professionnels, moteurs de la création et de l'animation de la MSP...,
  - ...à un « simple » regroupement physique de professionnels de santé.

Enfin, le **projet actuel de groupement hospitalier de territoire**, quoiqu'il recouvre des objectifs explicites de mutualisation des ressources et de limitation des coûts, et qu'il suscite, de ce fait, le débat, doit être considéré comme un outil ayant vocation à s'inscrire pleinement dans la dynamique à l'œuvre :

- Un GHT qui vise notamment, à la faveur de nouveaux modes de coopération et de l'ouverture des structures hospitalières à leur environnement, à renforcer l'attractivité du territoire départemental pour favoriser l'installation de nouveaux médecins et à pérenniser/améliorer l'accès aux soins ;
- Un GHT interdépartemental « atypique incluant 9 établissements (Bar-le-Duc, Verdun, Saint-Dizier, Vitry-le-François...) et associant les CHU de Nancy et Reims dans le cadre d'un contrat de partenariats (recours de référence, recherche, formation...) ;
- Un « projet médical partagé » en cours d'élaboration entre les établissements publics de santé, ayant vocation à définir les grands termes du parcours de soins hospitaliers (proximité/référence/secours...) en tenant compte des habitudes de vie et en intégrant le développement des nouveaux modes de prise en charge (médecine ambulatoire et chirurgie ambulatoire, télémédecine, hospitalisation à domicile...).

## Principaux enseignements de l'enquête auprès des Meusiens

---

### Premier enseignement notable, l'offre de santé en Meuse est jugée globalement satisfaisante par les habitants

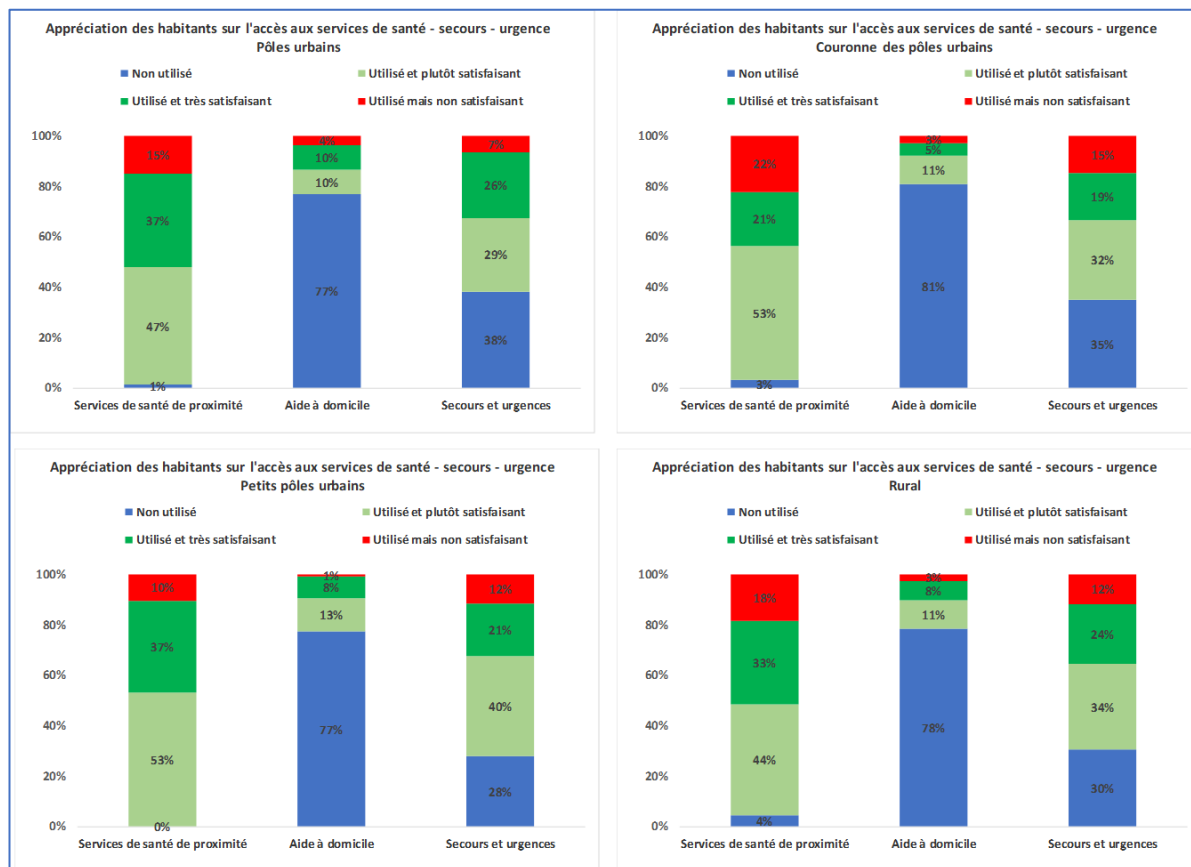
- 80% des répondants se déclarent plutôt satisfaits ou très satisfaits de l'offre de santé de proximité (médecin généraliste, pharmacien, dentiste, infirmier, etc.). Les répondants des petits pôles urbains apparaissent les plus satisfaits, alors que les répondants des couronnes des pôles urbains sont non satisfaits ou plutôt satisfaits (mais pas très satisfaits).
- Pour les répondants qui utilisent les services de secours et d'urgence, 83% d'entre eux en sont plutôt satisfaits ou très satisfaits de l'offre. Les répondants des pôles urbains apparaissent davantage satisfaits que les répondants des autres territoires.
- Pour la faible proportion de répondants qui ont utilisé les services de l'aide à domicile, ces offres sont jugées très satisfaisantes puisque seulement 14% des usagers ne sont pas satisfaits. Ce sont dans les pôles urbains que les répondants sont le moins satisfaits de l'aide à domicile.

**Au regard de l'enquête les principaux motifs de non utilisation ou de non satisfaction tiennent d'une part à l'éloignement du service et d'autre part qualité de service jugée insuffisante**

- L'éloignement du service est le principal motif de non utilisation ou de non satisfaction des services de santé de proximité et des services de secours-urgence. La qualité du service est ensuite mise en avant par les répondants mais demeure d'interprétation difficile.
- L'insuffisante amplitude horaire d'ouverture des services de santé de proximité est également un motif mis en avant.
- Concernant spécifiquement les services de l'aide à domicile, des problématiques particulières portant sur l'information et les sont mises en exergue.

**Enfin, il ressort de l'enquête que l'offre de santé correspond - ou doit correspondre – aux yeux des Meusiens à un service de grande proximité**

- Pour plus d'un habitant sur deux, la durée de trajet acceptable pour se rendre aux services de santé de proximité est estimée à moins de 10 minutes. Les habitants des couronnes des pôles urbains sont enclins à faire davantage de trajet pour se rendre à l'offre de santé ; ce qui n'est pas le cas pour les répondants du secteur rural.



# Les enjeux spécifiques traités au titre du SDAASP

---

Au regard des politiques engagées sur le territoire Meusien et de la problématique spécifique de l'accès traitée au titre du SDAASP, il apparaît nécessaire de mettre en exergue les éléments suivants.

1. **La santé s'est imposée comme une thématique prioritaire du SDAASP**, s'agissant d'un droit et d'un service essentiels qu'il convient de mettre en perspective avec des enjeux locaux majeurs. **Il se trouve que de nombreuses démarches sont menées dans ce domaine sous l'autorité de l'Agence régionale de Santé** (schéma de soins de proximité, groupement hospitalier territorial assorti d'un projet médical partagé, contrats locaux de santé « 2ème génération » à venir), touchant notamment à la réorganisation de l'offre de soins sur le territoire meusien. **Ce cadre de réflexions et d'orientations ne saurait être éludé : le SDAASP a ainsi dans une certaine mesure vocation à assumer une fonction « intégratrice » et de mise en cohérence**, compte tenu de sa légitimité - tenant notamment aux très nombreux acteurs ayant été mobilisés dans le cadre de la démarche - et du calendrier dans lequel sa démarche d'élaboration s'est inscrite. C'est ainsi qu'ont été retenues trois actions relativement larges en termes d'objectifs et de contenu :

- **Renforcer l'offre de soins de proximité et améliorer son accessibilité pour les usagers**
- **Renforcer l'offre de prévention et favoriser la promotion de la santé**
- **Développer des parcours de santé et de vie, structurés et continus**, intégrant l'objectif d'assurer une prise en charge globale des patients, au plus près de chez eux (prévention, soins ambulatoire/hospitaliers, suivi médicosocial...).

Il va de soi que certains grands enjeux ne sont pas directement traités dans le SDAASP, compte tenu précisément de leur traitement dans le cadre d'autres démarches (ex : réorganisation de l'offre hospitalière).

2. **Pour autant, il convient de ne pas perdre de vue la raison d'être du SDAASP et les objectifs spécifiques qu'il poursuit** – à savoir le renforcement de l'accès des services aux publics - **lesquels, en soi, ont vocation à apporter une valeur ajoutée au cadre stratégique et opérationnel qui se dessine**. Cette contribution spécifique du SDAASP se traduit en particulier par :

- **La place accordée à l'utilisateur** dans sa capacité à accéder à l'offre de santé (information, continuité et uniformité du service ...) mais aussi en ce qui concerne son implication et son écoute (perceptions, attentes, force de propositions...) dans une logique d'interactivité et d'amélioration continue de l'accessibilité ;
- **Une dimension territoriale affirmée**, en visant par exemple une valorisation renforcée des relais locaux au contact des publics, notamment en ce qui concerne la diffusion de l'information relative à l'offre de santé, ou en préconisant le renforcement de l'attractivité du territoire vis-à-vis des praticiens en s'appuyant sur divers outils promotionnels et incitatifs
- La promotion des **approches partenariales et/ou de mutualisation**.

# Action 4 : Renforcer l'offre de soins de proximité et améliorer son accessibilité pour les usagers

---

<b>Objectifs stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Amplifier les démarches de mutualisation de l'offre ambulatoire</b><ul style="list-style-type: none"><li>o Consolider le maillage des MSP, en particulier en milieu urbain</li><li>o Structurer et organiser l'offre de premier recours</li></ul></li><li>- <b>Développer les pratiques innovantes dont la télésanté</b><ul style="list-style-type: none"><li>o Développer les partenariats entre les professionnels de santé libéraux et les établissements de santé et autres opérateurs pour l'utilisation de dispositifs innovants dans le recours aux soins (niveau 2)</li></ul></li><li>- <b>Améliorer la lisibilité de l'offre de soins existante</b><ul style="list-style-type: none"><li>o Améliorer l'information sur l'offre existante à destination du grand public, et permettre ainsi son appropriation</li></ul></li></ul>
<b>Déclinaisons opérationnelles possibles</b>	<ol style="list-style-type: none"><li><b>1. Elaborer un schéma départemental des soins de proximité</b><ul style="list-style-type: none"><li>o Réaliser un diagnostic précis sur l'offre, les besoins et les leviers d'actions associant les différentes parties prenantes dont les usagers à travers la réalisation d'un schéma départemental</li><li>o Mettre en place un comité départemental « soins de proximité » qui devra notamment permettre une concertation sur la structuration de l'offre de premier recours et son accessibilité</li><li>o Définir les outils de connaissance, de réflexion et de concertation associant les usagers</li></ul></li><li><b>2. Promouvoir les initiatives locales relatives au renforcement de l'accessibilité aux soins</b><ul style="list-style-type: none"><li>o Identifier les initiatives locales en s'appuyant sur le diagnostic mené sur l'offre, les besoins et les leviers d'actions en cohérence avec les politiques régionales et nationales</li><li>o Accompagner ces initiatives locales identifiées relatives au renforcement de l'accessibilité aux soins</li><li>o Rendre lisible ces initiatives auprès des acteurs et des territoires</li></ul></li><li><b>3. Améliorer l'attractivité du territoire vis-à-vis des praticiens relevant du premier et deuxième recours</b><ul style="list-style-type: none"><li>o S'appuyer sur les outils promotionnels et mesures incitatives pour le 1er et 2nd recours</li><li>o Sensibiliser les internes sur les opportunités territoriales au cours de leurs stages, installations</li><li>o Inscrire la santé dans la politique globale d'aménagement du territoire</li></ul></li></ol>

	<p><b>4. Promouvoir le développement des pratiques innovantes dont la télésanté afin de permettre un accès au second recours au plus près de la population</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Promouvoir les pratiques de télémédecine à partir des expériences initiées dans quelques MSP en Meuse</li> <li>○ Accompagner et coordonner les démarches d'équipement des établissements hospitaliers, médico-sociaux et professionnels de santé (dont EHPAD et MSP)</li> <li>○ Accompagner les publics aux pratiques de télémédecine</li> <li>○ Développer les initiatives innovantes telles que les consultations avancées</li> </ul> <p><b>5. Mettre en place des outils de communication sur l'offre existante et identifier les relais d'informations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réaliser un plan de communication sur l'offre de soins de proximité existante et son accessibilité</li> <li>○ Mettre en place des accompagnements spécifiques pour les personnes fragilisées dans leur parcours de santé (seniors, PMR...)</li> </ul>
<p><b>Territoire : échelle / cibles</b></p>	<p>→ <b>Echelle départementale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Structurer l'offre de premier recours à travers la rédaction d'un schéma départemental de soin de proximité</li> </ul> <p>→ <b>Echelle locale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Organiser la concertation et structurer l'offre territoriale des soins de proximité en s'appuyant sur les dynamiques et dispositifs locaux (ESP, CPTS, ...)</li> <li>○ Accompagner les initiatives locales dans le cadre de contractualisations</li> </ul>
<p><b>Publics cibles</b></p>	<p>→ Tous publics</p>
<p><b>Principaux acteurs impliqués</b></p>	<p>→ <b>Principaux acteurs</b> : ARS</p> <p>→ <b>Seront également mobilisés</b> : EPCI et communes, ordres et URPS des professions médicales et paramédicales, Département 55, Préfecture 55, professionnels libéraux des secteurs médical et paramédical, établissements hospitaliers, représentants des usagers, les fédérations de professionnels de santé ...</p>

<b>Calendrier indicatif</b>	<b>Déclinaisons opérationnelles</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réalisation du diagnostic dans le cadre du schéma départemental des soins de 1er recours / Nombre de réunions du comité départemental</li> <li>→ Nombre d'actions d'accompagnement et de demandes d'aides à l'installation, au développement de l'offre</li> <li>→ Nombre d'internes sensibilisés / Nombre d'installations en Meuse des stagiaires et internes</li> <li>→ Nombre de sites pratiquant la télésanté sur le territoire</li> </ul>							



# Action 5 : Renforcer l'offre de prévention et favoriser la promotion de la santé

<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Renforcer la collaboration des différents acteurs intervenant sur le parcours des usagers (ambulatoire, établissements sanitaires, médicosocial, social, éducatifs, associatifs ...) en matière d'offre de prévention et de promotion de la santé</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Développer la formalisation des initiatives locales de santé</li> </ul> </li> <li>- <b>Faire évoluer l'implication des professionnels de santé dans le champ de la prévention et promotion de la santé :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Développer la concertation avec les professionnels de santé sur l'identification et la mise en œuvre d'actions pertinentes de prévention et promotion de la santé sur les territoires</li> <li>o Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les projets de santé des organisations territoriales des soins de proximité</li> </ul> </li> <li>- <b>Permettre au citoyen d'être acteur de sa santé</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Améliorer l'information auprès des citoyens</li> <li>o Améliorer l'implication des usagers dans le développement et la mise en œuvre des actions de prévention et de promotion de la santé</li> </ul> </li> <li>- <b>Créer des environnements favorables à la santé qu'ils soient physiques, socioculturels, économiques dans les milieux de vie</b></li> </ul>
<p><b>Déclinaisons opérationnelles possibles</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Renforcer et mettre en cohérence les actions de prévention et de promotion de la santé sur les territoires de vie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Valoriser et développer des actions de prévention et promotion de la santé en lien avec les priorités de santé et les besoins des citoyens identifiés au sein des territoires</li> <li>o Favoriser des programmes d'actions concertés entre les acteurs intervenant sur la prévention et la promotion de la santé dans les territoires</li> <li>o Impliquer les équipes de soins primaires pour développer l'offre de prévention et de promotion de la santé</li> </ul> </li> <li><b>2. Renforcer la formalisation de projets locaux de santé</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Etendre les contrats locaux de santé (CLS) existants aux nouveaux périmètres intercommunaux</li> <li>o Favoriser l'implication des différentes parties prenantes des CLS et plus particulièrement les habitants</li> <li>o S'appuyer sur les dispositifs politiques pour favoriser l'émergence de nouveaux projets locaux de santé</li> </ul> </li> </ol>

	<p><b>3. Renforcer l'information sur l'offre de santé et les ressources favorables à la santé du territoire en privilégiant l'implication citoyenne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Impliquer les usagers dans l'expression et la diffusion locale des messages de prévention</li> <li>○ Améliorer l'information sur les droits en matière de santé (dispositif Améli, Cmu, Acs, Caf...)</li> <li>○ Rendre visibles les politiques locales de prévention</li> <li>○ Améliorer la lisibilité des ressources du territoire favorables à la santé en concertation avec les parties prenantes</li> </ul>																																
<p><b>Territoire : échelle / cibles</b></p>	<p>→ <b>Echelle départementale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mettre en cohérence à l'échelle départementale l'ensemble des contrats et schémas existants</li> </ul> <p>→ <b>Echelle locale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Poursuivre le développement de dynamique de prévention et promotion de la santé à l'échelle des territoires et mener des expérimentations</li> </ul>																																
<p><b>Publics cibles</b></p>	<p>→ Tous les publics, et en particulier les publics fragiles</p>																																
<p><b>Principaux acteurs impliqués</b></p>	<p>→ <b>Principaux acteurs : ARS</b></p> <p>→ <b>Seront également mobilisés</b> : communes et EPCI, CPAM, MSA, Département 55, Préfecture 55, DDCSPP, CAF, Ordres professionnels, URPS, les fédérations des professionnels de santé, Education Nationale, associations, usagers...</p>																																
<p><b>Calendrier indicatif</b></p>	<table border="1" data-bbox="580 971 1787 1214"> <thead> <tr> <th>Déclinaisons opérationnelles</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Déclinaisons opérationnelles	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	1								2								3							
Déclinaisons opérationnelles	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024																										
1																																	
2																																	
3																																	
<p><b>Indicateurs de suivi</b></p>	<p>→ Nombre et nature des projets locaux de santé</p> <p>→ Nombre et types des actions de prévention et promotion de la santé</p> <p>→ Nombre et types des supports d'information et de leur diffusion auprès du public ciblé</p>																																

# Action 6 : Développer des parcours de santé et de vie, structurés et continus

<b>Objectifs stratégiques</b>	<p><i>La réalisation de cette action 6 « Développer des parcours de santé et de vie, structurés et continus » intègre la mise en œuvre des actions 4 (« Renforcer l'offre de soins de proximité et améliorer son accessibilité pour les usagers ») et 5 (« Renforcer l'offre de prévention et favoriser la promotion de la santé ») ainsi que les axes de travail complémentaires ci-dessous :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Améliorer la structuration et la gradation des soins au sein du territoire</li><li>- Améliorer la coordination entre les acteurs des différents champs</li></ul>
<b>Déclinaisons opérationnelles possibles</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. <b>Formaliser des projets territoriaux de santé</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Groupement Hospitalier de territoire et projet médical partagé</li><li>○ Schéma départemental des soins de proximité (adoption en 2017)</li><li>○ Conseil territorial de Santé</li><li>○ Contrats locaux de santé</li></ul></li><li>2. <b>Favoriser la coordination de l'exercice pluriprofessionnel</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Accompagner la Plate-forme territoriale d'appui et l'expérimentation FilProAdo, ...</li><li>○ Intégrer les professionnels libéraux dans les Projets de Santé Locaux</li><li>○ Optimiser la circulation de l'information sur le suivi des patients</li></ul></li><li>3. <b>Accompagner le parcours des personnes atteintes de maladies chroniques, personnes âgées, personnes en situation de fragilité</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Développer les ressources locales permettant d'identifier les situations de fragilité</li><li>○ Favoriser au niveau local la déclinaison des plans nationaux</li><li>○ Renforcer le rôle des réseaux existants</li></ul></li><li>4. <b>Accompagner les personnes en situation de handicap</b><ul style="list-style-type: none"><li>○ Accompagnement individualisé en s'appuyant sur les réseaux d'entraide ; renforcement de la reconnaissance et de l'appui des référents...</li></ul></li></ol>

<b>Territoire : échelle / cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Une réflexion menée actuellement à l'échelle interdépartementale (GHT), départementale (Schéma départemental des soins de proximité) ou locale (CLS, CLSM)</li> <li>→ Valorisation des initiatives engagées localement</li> </ul>																																								
<b>Publics cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Tous publics</li> </ul>																																								
<b>Principaux acteurs impliqués</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Principaux acteurs</b> : ARS</li> <li>→ <b>Seront également mobilisés</b> : intercommunalités et communes, professionnels de santé, Ordres professionnels, URPS, les fédérations des professionnels de santé, fédérations départementales des prestataires associatifs, opérateurs du secteur médicosocial et social, organismes de sécurité sociale, usagers...</li> </ul>																																								
<b>Calendrier indicatif</b>	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Déclinaisons opérationnelles</th> <th style="text-align: center;">2018</th> <th style="text-align: center;">2019</th> <th style="text-align: center;">2020</th> <th style="text-align: center;">2021</th> <th style="text-align: center;">2022</th> <th style="text-align: center;">2023</th> <th style="text-align: center;">2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>	Déclinaisons opérationnelles	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	1								2								3								4							
Déclinaisons opérationnelles	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024																																		
1																																									
2																																									
3																																									
4																																									
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Formalisation des projets territoriaux de santé /Nombre de réunions du Conseil territorial de santé</li> <li>→ Nombre et types de concertations existantes entre les acteurs</li> <li>→ Nombre de libéraux associés aux projets de santé locaux.</li> <li>→ Nombre de personnes fragiles bénéficiant d'un accompagnement individualisé dans leur parcours de santé et de vie</li> </ul>																																								

# Le parcours éducatif

Dans le cadre du SDAASP, la volonté des acteurs meusiens a été d'**appréhender la notion d'éducation selon une acception large inscrite dans une logique de « parcours »** : l'offre d'accueil de la petite enfance, l'offre d'enseignement ; les offres périscolaires et extrascolaires ; les offres culturelles et sportives en direction de ces jeunes publics et plus globalement en direction de l'ensemble des meusiens.

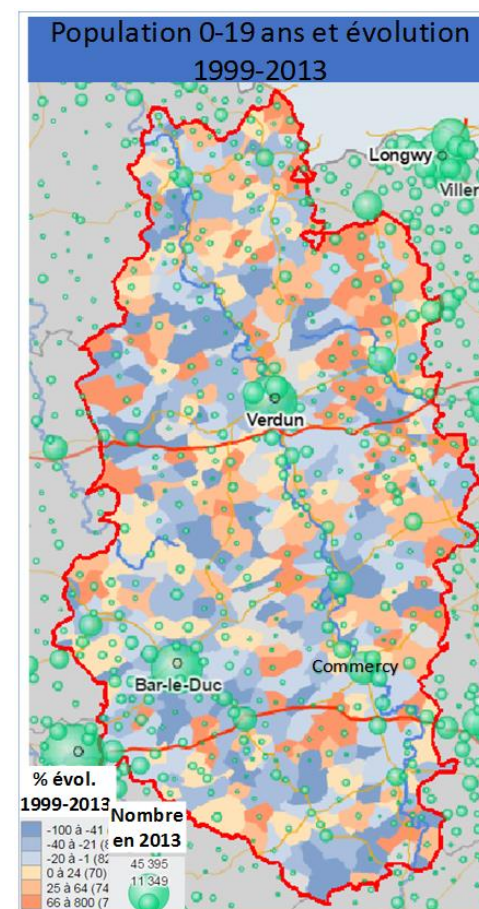
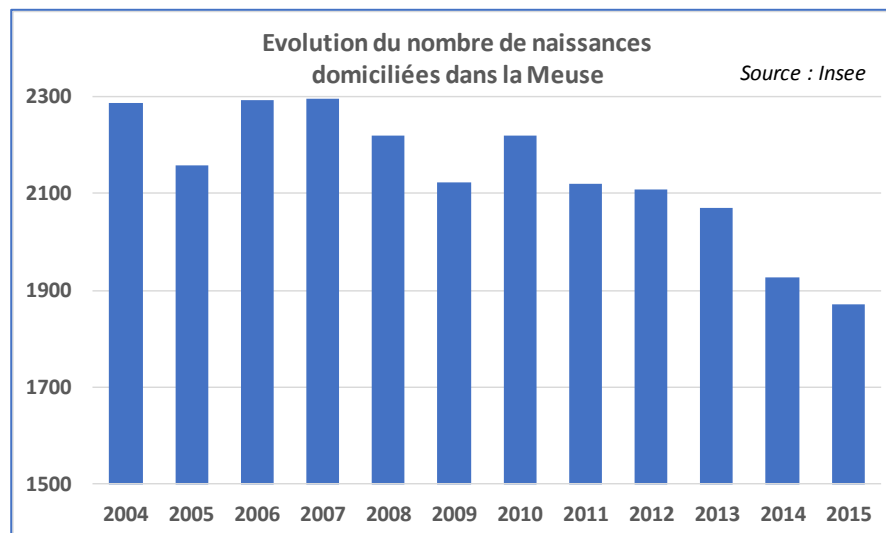
## Eléments de contexte et de diagnostic dans le champ de l'éducation

### ✓ Une absence de dynamique démographique qui impacte l'évolution quantitative et la structuration des offres

Les éléments sociodémographiques présentés (cf. supra) ont mis en exergue la faiblesse de la dynamique démographique meusienne. Une faible attractivité résidentielle couplée à un solde naturel négatif se traduisent par **une baisse significative du nombre de jeunes Meusiens**.

Il va de soi que cet « effet démographique » constitue une variable primordiale si l'on veut analyser l'adéquation entre l'offre actuelle et l'évolution en volume des besoins d'équipements et d'animations.

Ainsi, le nombre de jeunes âgés de 0 à 18 ans a baissé de près de plus de 4 900 personnes entre 1999 et 2013. L'impact est particulièrement marqué dans l'Ouest meusien. Dans les collèges, la baisse des effectifs est de 400 élèves au cours des 4 dernières années et les perspectives de baisse sont de 1 000 élèves à l'horizon des dix prochaines années.



## ✓ **Des cadres stratégiques multiples et récents, fruits d'un travail inter opérateurs**

A l'échelle de la Meuse, il faut souligner tout d'abord l'existence de cadres stratégiques récents réalisés dans une logique de travail inter-opérateurs et qui ont donné lieu dans leur processus d'élaboration à une large concertation avec les acteurs de terrain :

- Schéma départemental de l'enfance 2016-2020 porté par le Département et orienté sur la prévention primaire en direction de l'enfant et sa famille ;
- Schéma départemental des services aux familles 2016 – 2020 portée par la CAF/DDCS et orienté sur l'accueil du jeune enfant et la parentalité ;
- Schéma départemental d'animation de la vie sociale (en cours d'établissement) porté par la CAF ;
- Plan « Collège au 21ème siècle » en cours d'établissement par le Département durant l'année 2017, Conventions de ruralité de l'Education nationale, etc. ;
- Volonté inter opérateurs d'engager en 2017-2018 une politique globale et transversale en direction de la jeunesse.

## ✓ Une offre satisfaisante pour l'accueil de la petite enfance, mixant accueil collectif et individuel

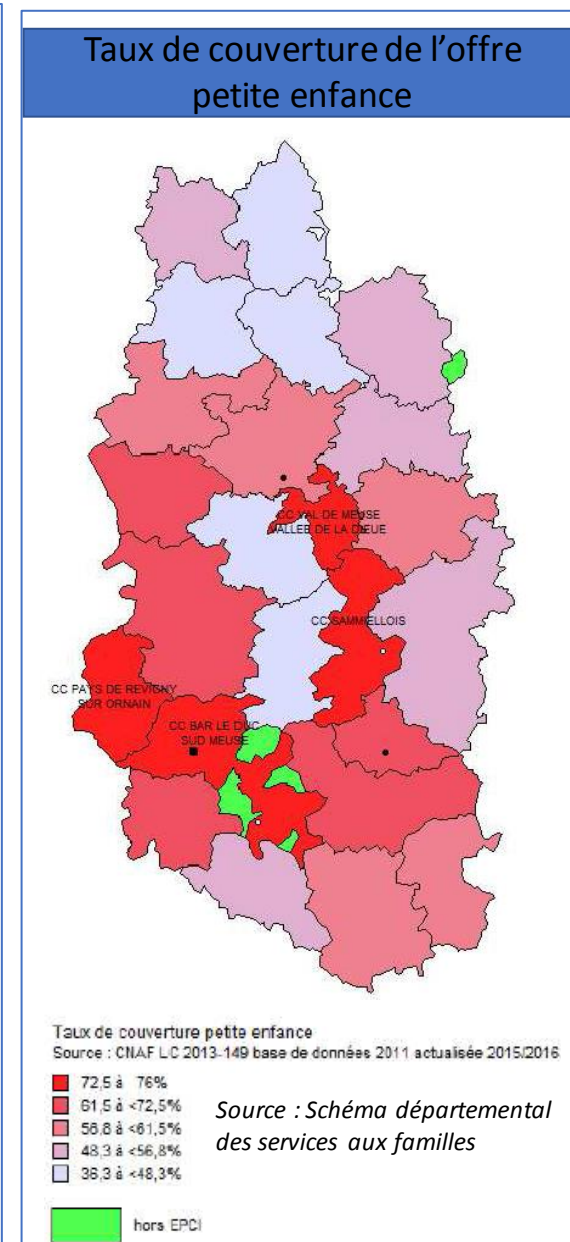
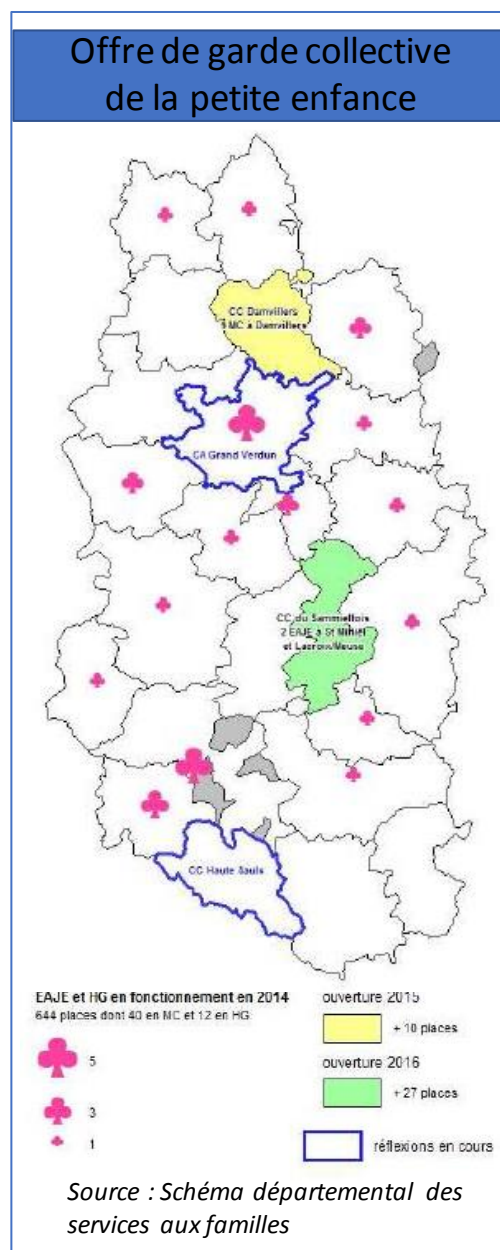
L'offre d'accueil en direction de la petite enfance apparaît globalement satisfaisante. Tous modes confondus, une offre d'accueil est proposée à 62% des enfants en bas-âge (contre 56% en métropole). Complémentairement, le taux de scolarisation très élevé des enfants de moins de 3 ans dans la Meuse réduit de fait la demande d'accueil de garde.

Les caractéristiques rurales du territoire meusien ont davantage favorisé le développement d'une offre d'assistantes maternelles : la capacité théorique d'accueil par les assistantes maternelles est de 43% des enfants de moins de 3 ans (contre 34% en métropole) et de 9% en capacité théorique d'accueil en accueil collectif (contre 17% en métropole). Pour autant, la démographie d'assistantes maternelles est problématique dans certains territoires et cette prédominance de l'accueil individuel ne semble pas satisfaire l'ensemble des parents (cf. enquête auprès des habitants).

Face à la diversité du maillage urbain meusien, différents types de structures d'accueil collectif ont vu le jour : offre « classique » de multi-accueils, haltes-garderies itinérantes, micro-crèches et maisons d'assistantes maternelles, etc.

Complémentairement, il existe un bon maillage départemental de Réseaux d'Assistantes Maternelles (RAM) et de Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).

Ces offres d'accueil et d'animations en direction de la petite enfance sont désormais largement portées par les intercommunalités de projet. Des conventionnements entre les intercommunalités de projet permettent d'optimiser les demandes des parents selon notamment des logiques domicile-travail.



## ✓ Une bonne densité d'établissements d'enseignement primaire et secondaire dans un contexte de baisse des effectifs

La Meuse offre un bon maillage d'écoles primaires avec 156 écoles réparties dans 116 communes. Une politique volontariste de Regroupement Pédagogiques Intercommunaux (RPI) portée par l'Education nationale a permis de favoriser la qualité pédagogique de l'enseignement.

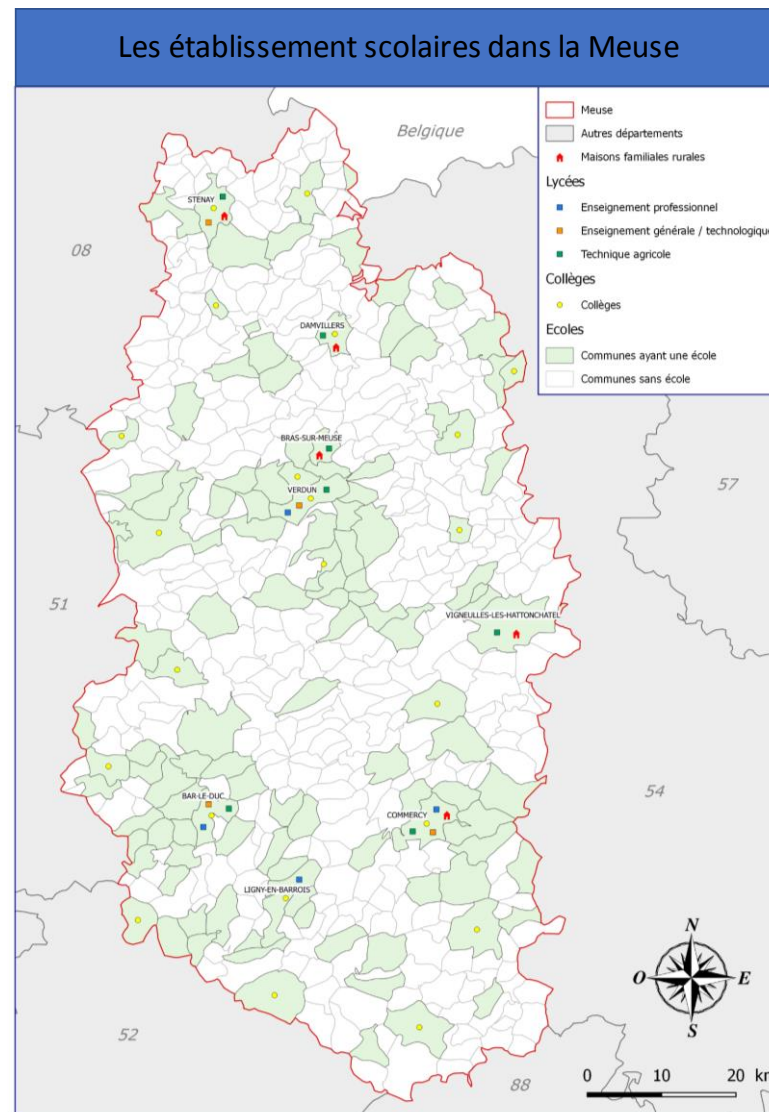
Les intercommunalités de projet se sont largement investies dans la compétence optionnelle de construction et gestion des écoles primaires, permettant de fait une bonne qualité des infrastructures et équipements : espaces d'activités, dortoirs, présence de bibliothèques, etc.

**Concernant l'enseignement secondaire**, le Département, en association étroite avec les territoires meusiens, a engagé une réflexion stratégique « Collège au 21<sup>ème</sup> siècle » afin d'optimiser l'offre de **collèges** : bâtiments, numérique, ressources humaines, réseaux de collèges, etc. L'objectif du Département et de l'Education nationale est de trouver des solutions à certaines difficultés désormais structurelles : surdimensionnement des infrastructures liées à la baisse des effectifs, nécessité de brassage plus important des équipes pédagogiques mais également des élèves aujourd'hui confinés de fait dans un certain « entre-soi » dans de petits établissements, difficultés de recrutements de professeurs de collèges (mais également dans les lycées).

L'offre de **lycées** (enseignement général et technologique) est présente sur quatre sites (Bar-le-Duc, Verdun, Commercy, Stenay). Ce maillage stabilisé permet à tous les lycéens d'accéder en 1 heure à leur établissement.

**Concernant le numérique** dans les écoles, des efforts importants ont également été réalisés par les collectivités locales meusiennes :

- Equipement de la totalité des écoles primaires en tableaux numériques ;
- Plan numérique du Département dans les collèges qui s'est traduit par la systématisation des tablettes dans les classes avec la volonté de réinterroger cet équipement numérique dans le cadre du plan « Collège au 21<sup>ème</sup> siècle » ;
- Une réelle volonté de développer l'Environnement Numérique de Travail (ENT) à travers le dispositif PLACE (Plateforme Lorraine d'Accessibilité de Communication pour l'Education) dans l'enseignement secondaire.



Préfecture de la Meuse - Mai 2016 - IGN GEOFLA©2015



**En direction des élèves en difficulté**, une politique affirmée de soutien est engagée avec la présence :

- De 3 réseaux d'éducation prioritaire et d'une dizaine de Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité, essentiellement localisés dans les principaux pôles urbains qui mobilisent Education nationale, les centres sociaux et le tissu associatif ;
- Des plateformes de décrochage gérées par les CIO avec un référent identifié dans chaque collège.

Les efforts des acteurs de l'éducation dans la Meuse ont porté leurs fruits avec aujourd'hui des résultats scolaires satisfaisants (conformes à ceux de la Région). Pour autant, **certains déterminants sociaux spécifiques freinent encore le parcours éducatif** de certains jeunes et se traduisent notamment par une proportion moins importante d'élèves du second degré poursuivant les études secondaires. De fait, le Département souhaite travailler à l'ouverture des collégiens sur leur environnement territorial et « au monde » afin de combattre un certain manque d'ambitions des élèves.

### ✓ **Une offre périscolaire et extrascolaire en cours de structuration intercommunale**

**Les offres périscolaires** (garde avant et après l'école, pose méridienne) couvrent désormais globalement l'ensemble du département mais des situations contrastées sont observées en termes de structures compétentes (communes, intercommunalité) et de mode de gestion (régie, délégation au tissu associatif).

**La réforme des rythmes scolaires** a permis, d'une manière générale, de développer des offres d'activités (TAPS) diversifiées et de qualité, même s'il faut constater le contraste des moyens mobilisés selon les territoires.

**L'offre d'accueils de loisirs en période de petites et grandes vacances** en direction des enfants (3-11 ans) maille correctement l'ensemble du territoire départemental avec ici encore un investissement important de nombreuses intercommunalités.

Par contre, **en direction des adolescents**, il faut constater l'existence d'initiatives publiques ou associatives dans certains territoires mais pas forcément appréhendées de manière globale sur l'ensemble des problématiques de l'épanouissement du jeune (animations uniquement estivales, chantiers-jeunes, espaces dédiés ponctuellement ouverts, CISPD, etc.). En conséquence, l'Etat, le Département et la CAF souhaitent initier une réflexion stratégique et transversale en direction de la jeunesse en capitalisant les « bonnes pratiques » déjà engagées sur les territoires meusiens et en traitant de la globalité des problématiques relatives aux adolescents et jeunes jusque leur insertion économique et sociale durable.

# Éléments de contexte et de diagnostic dans le champ de la culture et du sport

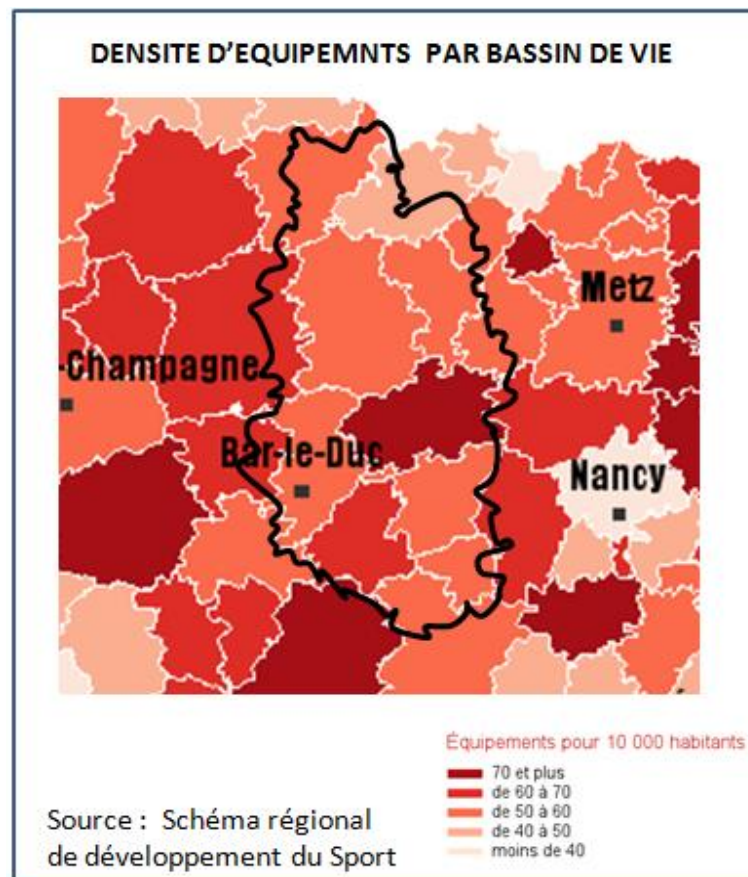
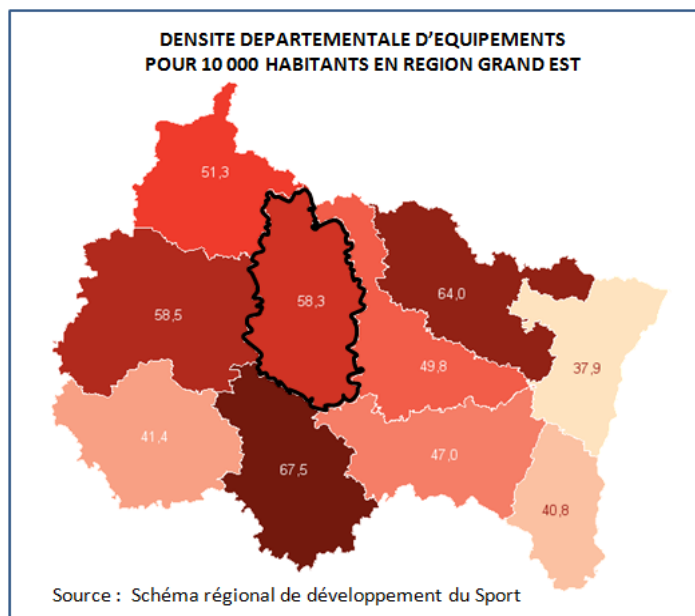
## ✓ Un « territoire sportif » correctement maillé par l'offre d'équipements

La pratique du sport apparaît bien développée puisqu'avec 25 licenciés pour 100 habitants (fédérations olympiques, non olympiques et multisports), la Meuse se place en tête des départements du Grand Est.

Pour autant, il faut observer que ce taux de pratique s'étirole sensiblement lorsque les jeunes engagent leurs études supérieures.

Le maillage d'équipements sportifs apparaît globalement cohérent à l'échelle de la Meuse avec une densité convenable d'équipements et l'absence de déficits majeurs repérés sur le territoire. Il faut toutefois noter quelques points de fragilité :

- Une certaine faiblesse de l'offre d'équipements intermédiaires sur le bassin de Montmédy ;
- Des insuffisances concernant les équipements de centralité possédant un fort rayonnement : une densité de 0,5 bassin de natation pour 10 000 habitant, soit le plus faible taux départemental à l'échelle du Grand Est avec une offre apparaissant réellement déficitaire dans certains secteurs (ex : Nord meusien). Des efforts sont engagés pour améliorer l'offre existante : restructuration en cours de la piscine intercommunale du Sammiellois, création d'un nouveau centre aquatique par la communauté de communes de Commercy – Void – Vaucouleurs ;
- La faiblesse voire absence d'équipements « supérieurs », dédiés au haut niveau ou tournés vers des disciplines « confidentielles » à l'échelle départementale (ex : rugby) ;
- Un vieillissement marqué des équipements interpellant des politiques de rénovation/requalification.



## ✓ Des politiques sportives régionales et départementales volontaristes

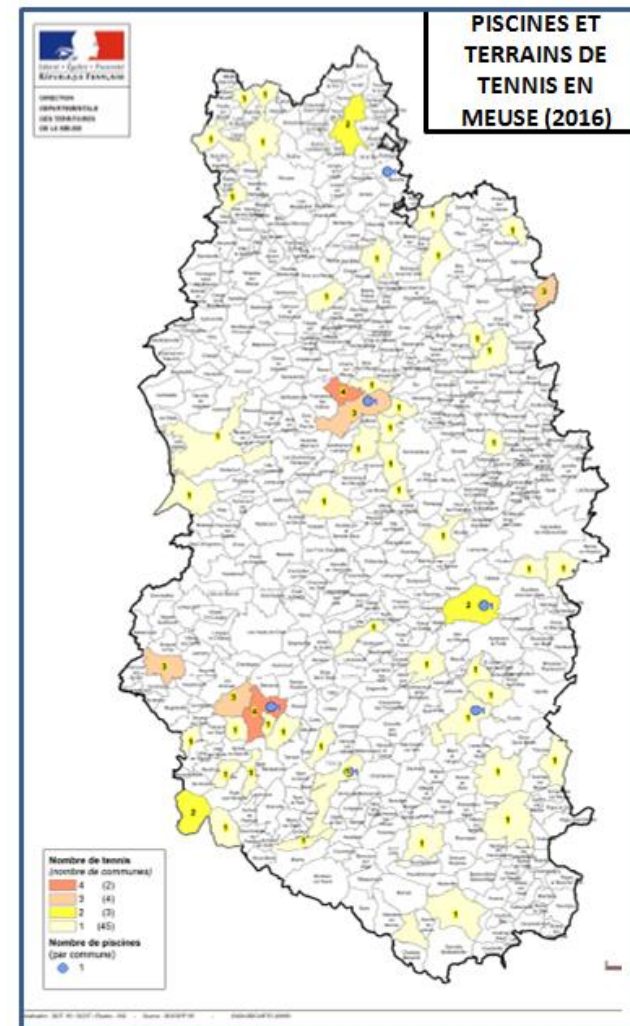
La Région et le Département ont engagé ou révisent actuellement leurs cadres stratégiques en matière d'équipements/animations sportives avec :

- Un schéma régional de développement du sport en cours d'élaboration ;
- L'adoption récente du schéma stratégique des équipements sportifs meusiens, intégrant l'adaptation des équipements au secteur rural et au-delà des équipements, la volonté stratégique d'initier une politique sportive.

Enfin, il faut souligner les efforts de mutualisation engagés afin de doter le territoire départemental d'un encadrement qualifié (éducateurs sportifs, fonctions administratives) via notamment la création du GESAM 55 (Groupement d'employeurs sport et animation Meuse) qui travaille en appui aux communes/intercommunalités et associations. En effet, si le tissu associatif apparaît dense et dynamique, il demeure fragile avec une gestion et une animation s'appuyant pour l'essentiel sur un nombre restreint de bénévoles.

Dans les bassins de vie intercommunaux, les politiques sportives sont mises en œuvre selon des modalités différenciées avec :

- Des portages communautaires des politiques sportives (équipements et/ou animation) apparaissant à ce jour relativement limités ;
- Un certain nombre de territoires fonctionnant sur un principe de compétence partagée (EPCI/communes) ce qui supposera une définition claire de l'intérêt communautaire des équipements et/ou animations.



## ✓ **Une attraction culturelle forte des principaux pôles urbains et des politiques singulières dans les bassins de vie de proximité**

L'offre d'équipements et de spectacles culturels présente **sur les deux agglomérations meusiennes possède un rayonnement important**. Ce rayonnement se vérifie particulièrement en ce qui concerne la diffusion culturelle : spectacle vivant avec par exemple l'association Transversales de Verdun proposant notamment des spectacles de rue décentralisés, la scène nationale ACB à Bar-le-Duc, la présence de festivals et d'expositions, etc.

Il faut observer le rayonnement particulier de Verdun résultant de sa vocation touristique et du renforcement régulier de son offre culturelle : cinéma ; projet de médiathèque ; projet de bibliothèque patrimoniale ; salle de cirque ; réflexion sur la création d'un centre d'art contemporain, etc. L'offre barroise apparaît moins complète sur certaines fonctions de centralité : salle de spectacles ; projet de multiplex etc.

Par ailleurs, **l'attraction culturelle des pôles périphériques à la Meuse constitue une réalité** tant pour accéder à une offre de proximité que pour accéder à une offre d'intérêt régional voire national :

- Attraction de pôles périphériques à l'échelle des bassins de proximité à l'exemple de Sainte-Menehould sur la frange argonnaise de la Meuse ;
- Attraction des pôles périphériques sur une offre intermédiaire à l'exemple des « Fuseaux » à Saint-Dizier sur un créneau de « têtes d'affiches », d'autant plus concurrentielle du fait de l'absence de grande salle de spectacle à Bar-le-Duc ;
- Attraction de pôles périphériques sur des offres singulières d'intérêt national à l'exemple de Metz et Nancy sur l'Est et le Nord du territoire meusien.

Dans **les bassins de vie de proximité meusiens, des politiques culturelles singulières sont engagées** :

- Des offres multiples « de proximité » : enseignement et pratique artistique (dont école de musique), diffusion culturelle le cas échéant en itinérance ou en direction des publics scolaires, événementiels, etc. ;
- Des modalités de mise en œuvre différenciées selon les territoires : portage communal ou communautaire ou compétence partagée supposant la définition des équipements ou animations d'intérêt communautaire ;
- Des territoires apparaissant particulièrement dynamiques et volontaristes sur le plan culturel : Etain (centre culturel et touristique communautaire, auditorium, salle de spectacle, musée de la poupée), Stenay (cinéma, théâtre), communauté de communes des Côtes de Meuse-Woëvre (spectacle vivant de la Grange Théâtre), etc.

## ✓ **Des impulsions publiques majeures en faveur de la culture, notamment du Département**

Le Département de la Meuse a engagé **un travail important afin d'actualiser plusieurs cadres stratégiques en faveur de la pratique culturelle** : nouveau schéma de lecture publique (2017-2020), schéma d'éducation culturelle et artistique actuellement en révision, schéma d'animation des lieux de musique actuelle.

L'institution départementale porte également directement certaines politiques (musées départementaux par exemple) et mène des **actions volontaristes sur l'accès de tous à la culture** : principe de gratuité de la lecture publique, notamment pour les moins de 16 ans ; tarification « sociale » dans les musées, etc. Par ailleurs, le Département développe des partenariats et soutient les prestataires et opérateurs culturels :

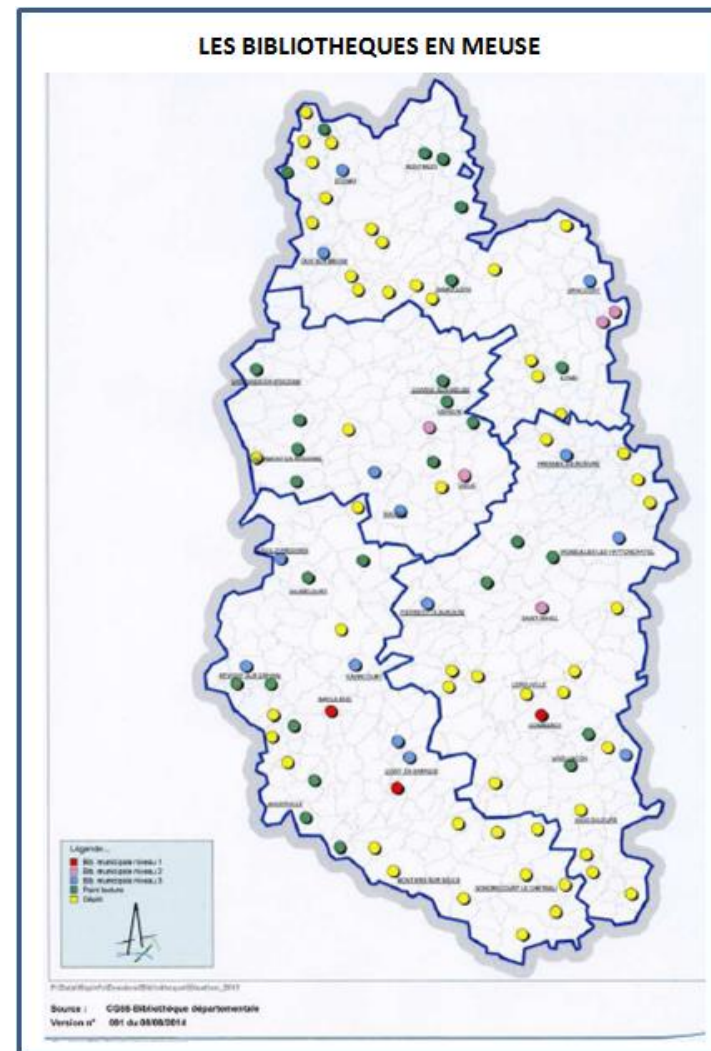
- Soutien à 7 associations structurantes (dont ACB et TRANSVERSALES) en partenariat avec l'Etat et la Région : appui et financement d'expériences innovantes, de programmations décentralisées (ex : bus ACB rayonnant jusqu'à Commercy en lien avec un enjeu d'élargissement des publics pour ces associations), promotion/communication en direction des jeunes, etc. ;
- Appui aux territoires selon une logique contractuelle ;
- Appui matériel : matériel scénique mis gracieusement à disposition des associations/territoires même si cette offre apparaît peu utilisée/valorisée.

**La lecture publique** apparaît à ce jour insuffisamment développée en Meuse avec un maillage d'équipements structurants (bibliothèque « de pôle » : niveau 1 voire niveau 2) déficitaire, en particulier sur la frange argonnaise. Les agglomérations proposent une offre plus consistante et possèdent des projets de renforcement de l'offre (exemple de la CA du Grand Verdun portant sur la création d'une médiathèque et d'une bibliothèque du patrimoine). Dans les bassins de vie de proximité, la gestion des bibliothèques est principalement assurée par le tissu associatif, entraînant de fait un certain nombre d'enjeux :

- La professionnalisation et la qualification des ressources humaines ;
- La valorisation locale de la politique départementale de numérisation (catalogue, outils numériques divers à destination des usagers...) ;
- L'attractivité des bibliothèques en termes d'image, de représentation, de fonctions : quelle vocation de ce type d'espaces aujourd'hui et demain (animation, « lieu de vie ») ?

Face à ces constats, l'ambition stratégique du Département à travers son **Schéma de lecture publique 2017-2020** est redynamiser la lecture publique à la faveur du développement d'un maillage d'une dizaine d'équipements structurants et modernes du type « troisièmes lieux » : équipements de 500 m2 incluant au moins un agent qualifié, lieux ouverts à vocations multiples (animation-échanges-rencontres / numérique-interactivité / création / dimension sociale-médiation). Un appel à projet a été lancé auprès des EPCI pour seulement quelques manifestations d'intérêt à ce jour.

Concernant **l'offre cinématographique**, le maillage meusien apparaît relativement limité et polarisé : le Carrousel (Verdun), le Colisée (Bar-le-Duc), cinéma associatif François Truffaut



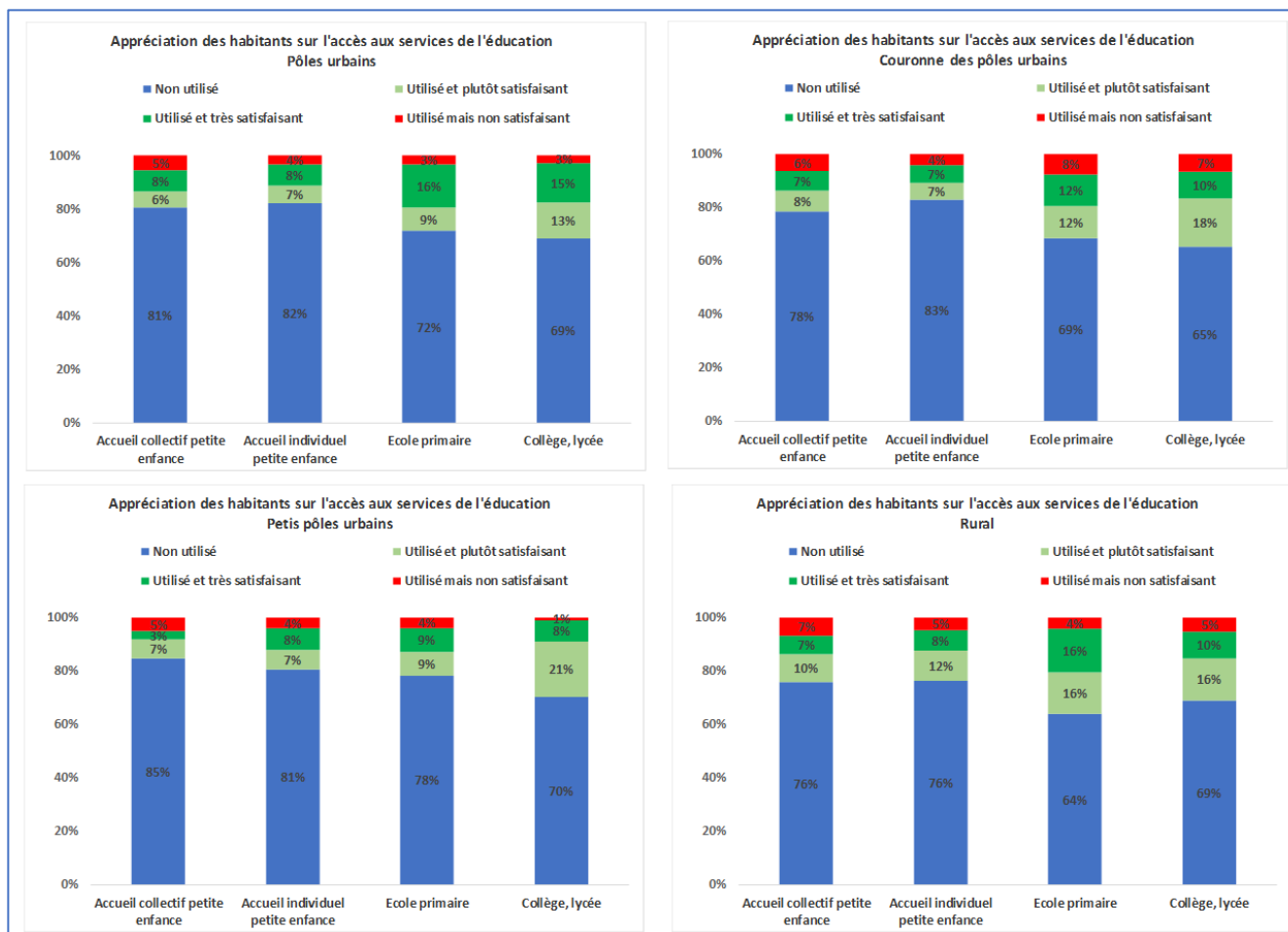
(Commercy), Lux (Montmédy), L'autre Cité (Stenay). Concernant ces deux dernières offres, il faut observer l'absence d'harmonisation des programmations dans l'idée de structurer un « pôle cinéma » dans le Nord meusien...en dépit de leur proximité et de la concurrence de l'offre belge de Virton.

## Principaux enseignements de l'enquête auprès des Meusiens

### ✓ Pour les services de l'éducation

**Le niveau de satisfaction est élevé pour l'accès aux services scolaires et plus nuancé pour l'accès aux services de la petite enfance :**

- Une proportion importante de répondants déclare ne pas utiliser ces services : cette tendance est à mettre en rapport avec la structure de la composition familiale des répondants (1/3 des répondants ont des enfants).
- Près de 85% des répondants qui utilisent les services de l'école primaire ou du secondaire s'estiment satisfaits ou très satisfaits. Par contre, plus d'un utilisateur sur quatre s'estime non satisfait des services d'accueil collectif de la petite enfance (multi-accueil, crèches, halte-garderie, etc.), cette proportion étant un peu moindre pour les services d'accueil individuel (assistantes maternelles).
- Peu d'écarts sont à observer selon le type de territoire. A noter toutefois, que les répondants des couronnes périurbaines apparaissent un peu moins satisfaits que les répondants des autres territoires.



**Les motifs de non utilisation ou de non satisfaction sont d'abord liés à l'éloignement et l'insuffisante qualité du service ainsi que la trop faible amplitude d'ouverture des services de la petite enfance :**

- Dans le champ scolaire, l'éloignement du service et l'insuffisante qualité du service sont mis en avant. Concernant ce dernier point, l'interprétation reste délicate (infrastructures et/ou équipements ? ; qualité des enseignements ?) ;
- Dans le champ de la petite enfance, outre l'éloignement et l'insuffisante qualité du service, la trop faible amplitude horaire d'ouverture des services d'accueil collectifs et individuels est mise en exergue. Plus marginalement, des efforts d'informations semblent devoir encore être réalisés.

**Les temps de trajets sont jugés acceptables jusque 20 minutes :**

- Concernant les services d'accueil de la petite enfance et de l'école primaire, une très forte majorité des répondants estime que le temps de trajet acceptable est de moins de 20 minutes, cette proportion étant logiquement moindre pour se rendre au lycée.
- Les habitants des couronnes des pôles urbains pour l'accueil individuel de la petite enfance et les habitants des petits pôles urbains pour l'accueil collectif de la petite enfance apparaissent moins enclins que les habitants des autres territoires à réaliser de longs trajets pour accéder aux services. Concernant l'école primaire, ce sont à nouveau les habitants des couronnes des pôles urbains qui sont enclins à réaliser les trajets les plus courts.

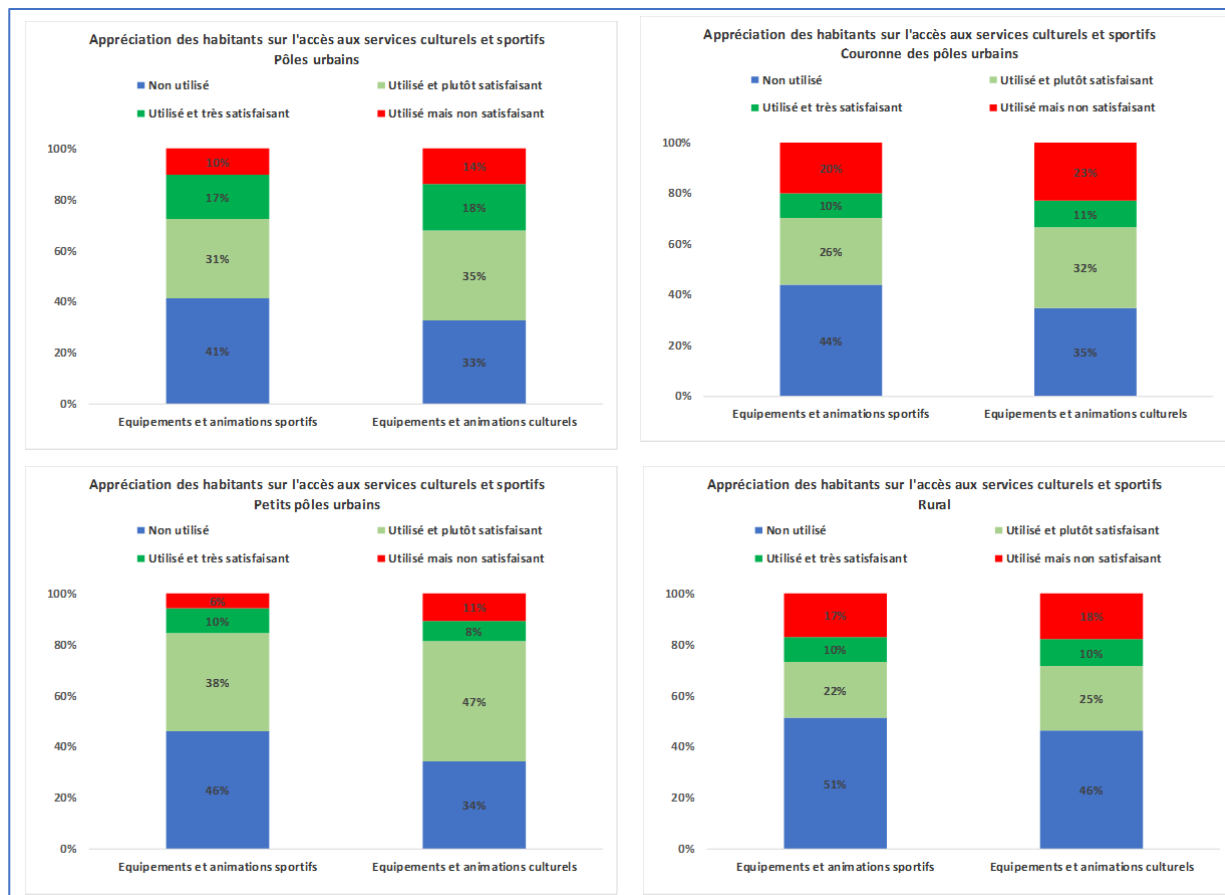
## ✓ Pour les services de la culture et du sport

**Une proportion importante d'habitants ne fréquente pas les services de la culture et du sport et, parmi les utilisateurs, près d'un tiers de non satisfaits**

- 46% des répondants n'utilisent pas les services de la culture et ils sont près de 40% à ne pas utiliser les services du sport. Les habitants du secteur rural sont ceux qui utilisent le moins les services culturels.
- Parmi les répondants qui utilisent les services de la culture et du sport, ils sont près de 30% à estimer les services non satisfaisants. Néanmoins, les répondants des secteurs des pôles urbains et des petits pôles urbains apparaissent davantage satisfaits que ceux du secteur rural et du secteur de la couronne des pôles urbains.

**Les motifs d'insatisfaction sont diversifiés : qualité, coût, information, amplitude horaire, éloignement**

- La qualité insuffisante des prestations, l'éloignement du service, le déficit d'information sur l'offre apparaissent les principaux motifs d'insatisfaction ou de non utilisation. Plus marginalement, le prix trop élevé et l'insuffisante amplitude horaire d'ouverture apparaissent également comme des motifs de non utilisation ou non satisfaction dans l'accès aux services.



**Près de la moitié des répondants sont disposés à réaliser un trajet de 10 à 20 minutes pour accéder aux services culturels et sportifs**

- Si les habitants du secteur rural et du secteur périurbain sont majoritairement enclins à réaliser entre 10 et 20 minutes de trajet pour accéder aux services, cette proportion est un peu moins significative pour les « urbains » qui possèdent de fait des services plus proches de leur domicile.



# Les enjeux spécifiques traités au titre du SDAASP

---

Au regard des politiques engagées sur le territoire Meusien et de la problématique spécifique de l'accès traitée au titre du SDAASP, il apparaît nécessaire de mettre en exergue les éléments suivants.

- 1. Des cadres stratégiques multiples à l'échelle du département et un fort volontarisme du couple communes/intercommunalités.** En direction de l'enfance-jeunesse, les principaux acteurs nationaux et départementaux ont défini, souvent dans une logique de travail inter opérateurs, des cadres stratégiques récents : Schéma départemental de l'enfance 2016-2020 (Département), Schéma départemental des services aux familles 2016 – 2020 (CAF/DDCS), Schéma départemental d'animation de la vie sociale en cours d'établissement (CAF), Plan « Collège au 21ème siècle » (Département), etc. Ce constat peut également être dressé dans les domaines de la culture et du sport : Schéma de lecture publique 2017-2020 (Département), Schéma stratégique des équipements sportifs meusiens (Département), etc. De plus, il faut souligner globalement que la Meuse jouit, à la faveur d'un travail important du couple communes/intercommunalités, d'une densité plutôt satisfaisante d'infrastructures, équipements et animations culturels et sportifs ou en faveur de la petite enfance-enfance-jeunesse (accueil de la petite enfance, écoles primaires et secondaires, offres périscolaires et extrascolaires). **De fait, même si la finalisation du maillage a été rappelé avec force comme un objectif à atteindre par les acteurs au cours de la démarche, il n'est pas prévu dans ce champ d'actions spécifiques dans le cadre du présent Schéma.**
- 2. Les politiques en direction de la jeunesse** (pré adolescents et adolescents) **apparaissent le maillon le plus faible de ce « parcours éducatif ».** De fait, le choix a été fait dans le cadre du SDAASP de travailler au renforcement de l'offre d'animation en direction de ce public, en poursuivant des objectifs complémentaires de réussite scolaire, de citoyenneté, d'ouverture des jeunes sur leur environnement local et au monde.
- 3. L'accès pour tous à l'enseignement, la pratique ou le spectacle culturel et sportif constitue l'autre enjeu majeur traité dans le cadre du SDAASP.** En effet un certain nombre d'obstacles culturels, financiers, physiques obèrent la capacité de publics fragilisés à accéder à cette offre. Il s'agit donc de lever ces freins en travaillant à l'accompagnement de ces publics et plus largement d'informer sur les offres existantes.

# Action 7 : Renouveler et structurer l'offre d'animations en direction de la jeunesse

<b>Objectifs stratégiques</b>	→ Au-delà de la satisfaction des besoins individuels du jeune et de sa famille, les objectifs stratégiques de cette action sont de renouveler <b>l'offre d'animation en direction de la jeunesse selon des objectifs de réussite éducative, de citoyenneté, d'ouverture des jeunes sur leur environnement local et au monde</b> . A travers le soutien aux initiatives locales portées par les communes/intercommunalités ou le tissu associatif dans le cadre de leurs politiques enfance-jeunesse, il s'agit donc favoriser l'épanouissement global des adolescents voire des jeunes adultes jusque leur insertion sociale durable.
<b>Déclinaisons opérationnelles possibles</b>	<p><b>1. Promouvoir et soutenir la mise en place de dispositifs pérennes dans les territoires</b></p> <p>→ L'offre d'animations en direction des jeunes dans les territoires de proximité demeure encore trop souvent centrée sur des animations de nature ponctuelle (animations d'été par exemple). Il s'agit en conséquence d'encourager et soutenir les territoires de proximité dans le développement d'animations pérennes sur l'ensemble de l'année.</p> <p>→ Afin de développer qualitativement cette offre et compte tenu des difficultés observées du travail auprès de ce public, il s'agit également d'encourager progressivement les territoires de proximité à effectuer une montée en compétences de leurs salariés, d'une logique actuelle d'animateurs à une fonction d'animateurs-éducateurs.</p> <p><b>2. Soutenir les expérimentations locales innovantes et leur mise en partage à l'échelle de la Meuse</b></p> <p>→ Au regard des objectifs stratégiques pointés, il s'agit selon une logique d'appel à projets auprès des territoires de proximité de soutenir des initiatives innovantes du type : implication dans la vie associative (junior association, etc.), engagement civique (sapeurs-pompiers, service civique, conseil municipal/intercommunal des jeunes, etc.), soutien à une première expérience professionnelle (en entreprise, BAFA, etc.), chantier de restauration du patrimoine, « Pépinières de création » en lien avec les tiers-lieux numériques et éducation au numérique dans le cadre du dispositif « Promeneurs du Net », actions d'échanges lycéens/étudiants pour la découverte de l'enseignement supérieur, développement d'actions « hors les murs », etc.</p> <p>La mise en réseau de ces animateurs-éducateurs afin de définir ces expérimentations (en lien avec la CAF, l'Education nationale, Missions Locales, etc.), partager leurs expériences voire mutualiser des moyens apparaît nécessaire.</p>

<b>Territoire : échelle / cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Echelle départementale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Politique d'incitation / appui / accompagnement aux initiatives des territoires : appel à projets par exemple</li> </ul> </li> <li>→ <b>Echelle locale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mise en œuvre d'actions opérationnelles et des expérimentations</li> </ul> </li> </ul>																								
<b>Publics cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Le public visé est le public adolescent voire les jeunes adultes jusque leur insertion sociale durable</li> </ul>																								
<b>Principaux acteurs impliqués</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Principaux acteurs</b> : Etat (Education nationale, DDCS), Département, CAF</li> <li>→ <b>Seront également mobilisés</b> : communes/intercommunalités, Missions Locales, acteurs associatifs locaux</li> </ul>																								
<b>Calendrier indicatif</b>	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Déclinaisons opérationnelles</th> <th style="text-align: center;">2018</th> <th style="text-align: center;">2019</th> <th style="text-align: center;">2020</th> <th style="text-align: center;">2021</th> <th style="text-align: center;">2022</th> <th style="text-align: center;">2023</th> <th style="text-align: center;">2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> </tr> </tbody> </table>	Déclinaisons opérationnelles	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	1								2							
Déclinaisons opérationnelles	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024																		
1																									
2																									
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombre de territoires intercommunaux proposant des animations à l'année en direction des jeunes</li> <li>→ Réalisation annuelle d'un appel à projets innovants</li> </ul>																								

# Action 8 : Favoriser l'accès de tous à la culture et au sport

<b>Objectifs stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Les objectifs stratégiques de cette action sont de <b>réduire les obstacles dans l'accès aux offres culturelles et sportives pour les publics qui en sont les plus éloignés</b>, pour des raisons diverses : obstacles financiers, obstacles familiaux (familles monoparentales par exemple), obstacles psychologiques (« ce n'est pas pour moi »), obstacles physiques (handicap, etc.).</li><li>→ En ce sens, il s'agit donc de promouvoir des <b>démarches de médiation et d'accompagnement</b> des publics pour aller vers ces offres. A ce titre, il faut rappeler que l'enquête auprès des habitants réalisée dans le cadre du SDAASP montre qu'environ 40% des répondants n'utilisent pas les services/équipements culturels et sportifs alors même que l'offre est globalement consistante.</li></ul>
<b>Déclinaisons opérationnelles possibles</b>	<ol style="list-style-type: none"><li><b>1. Développer les actions de médiation pour les publics les plus éloignés des offres de pratiques ou de spectacles</b><p>Différentes initiatives pourraient être promues et pourraient faire l'objet d'expérimentations :</p><ul style="list-style-type: none"><li>→ Mobilisation des acteurs sociaux en interface avec les associations culturelles et sportives afin d'assurer la détection, puis la médiation et l'accompagnement des publics ;</li><li>→ Diversification de lieux d'accès à la culture ou au sport : animations hors les murs (spectacles de rue, etc.), animations/expositions au sein des Maisons Départementales de la Solidarité, ouverture accrue des médiathèques/tiers-lieux de lecture publique en cours de restructuration, spectacles en maisons de retraite – Ehpad, etc. ;</li><li>→ Prestations adaptées à des situations ou des publics très contraints : offre de mobilité et/ou de garde d'enfants proposées en lien avec une offre de spectacle, constitution d'un réseau d'encadrants spécialisés (activités sportives pour des publics âgés par exemple), etc.</li></ul></li><li><b>2. Structurer l'information sur les offres d'enseignement, de pratiques et de diffusion de spectacles culturels et sportifs</b><ul style="list-style-type: none"><li>→ Il s'agit de porter une réflexion sur l'opportunité puis la faisabilité de la création d'un agenda culturel meusien. Cette réflexion devant mobiliser les collectivités et les acteurs associatifs devra porter son attention sur plusieurs points : nature des offres à mettre en avant (offres d'intérêt local-bassin de vie et/ou offres d'intérêt départemental), outils et mobilisation des acteurs pour alimenter dans la durée de cet agenda, etc.)</li></ul></li></ol>

<b>Territoire : échelle / cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Echelle départementale</b></li> <li>→ Appel à projets auprès des territoires de proximité portant sur des actions de médiation culturelle ou sportive</li> <li>→ <b>Echelle locale</b></li> <li>→ Conduite des expérimentations / retour d'expérience auprès du réseau</li> </ul>																								
<b>Publics cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ L'ensemble des publics qui n'accèdent pas aux offres culturelles et/ou sportives. Travail de détection pouvant être réalisé avec les travailleurs sociaux ainsi qu'avec des institutions spécifiques (Education Nationale, maisons de retraite, Missions Locales, etc.)</li> </ul>																								
<b>Principaux acteurs impliqués</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Principaux acteurs</b> : Etat (DDCS, Education Nationale), Département</li> <li>→ <b>Seront également mobilisés</b> : communes/intercommunalités, acteurs associatifs, CPAM et MSA, CDOS, etc.</li> </ul>																								
<b>Calendrier indicatif</b>	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Déclinaisons opérationnelles</th> <th style="text-align: center;">2018</th> <th style="text-align: center;">2019</th> <th style="text-align: center;">2020</th> <th style="text-align: center;">2021</th> <th style="text-align: center;">2022</th> <th style="text-align: center;">2023</th> <th style="text-align: center;">2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Déclinaisons opérationnelles	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	1								2							
Déclinaisons opérationnelles	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024																		
1																									
2																									
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Appel à projets réalisé en faveur d'actions de médiation culturelles ou sportives : nombre</li> <li>→ Réflexion d'opportunité/faisabilité sur un agenda culturel meusien</li> </ul>																								

# Le confortement et l'adaptation du commerce

## Eléments de contexte et de diagnostic

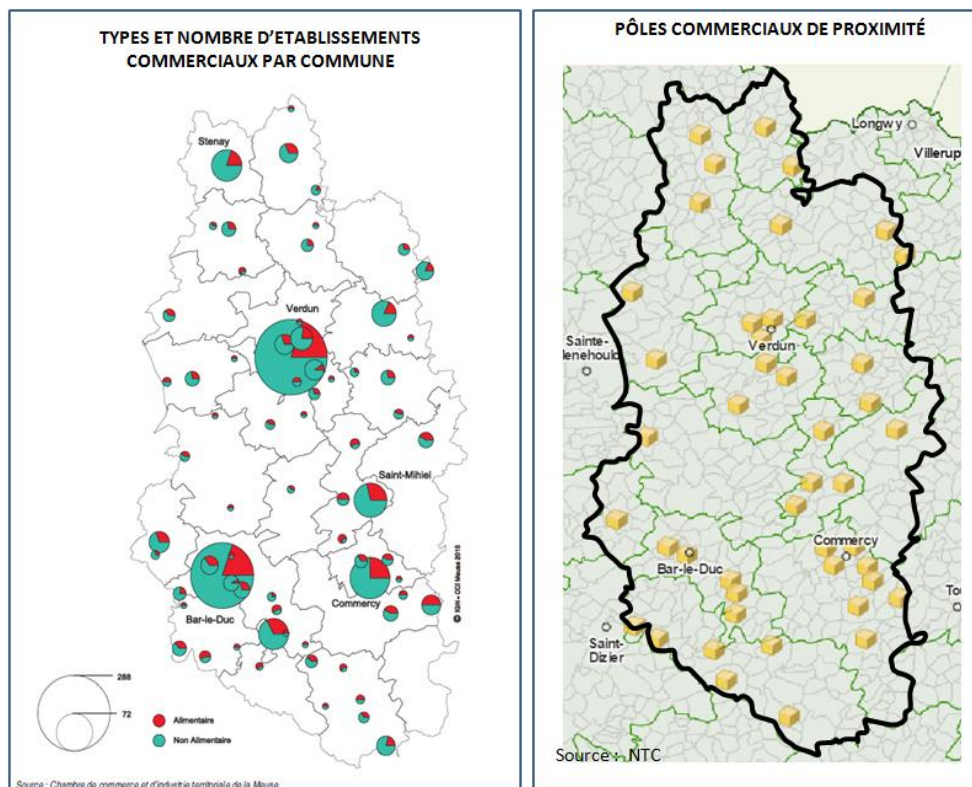
### ✓ Une armature commerciale hiérarchisée pour une offre apparaissant fortement polarisée

En résonance avec une ruralité prédominante et une armature urbaine distendue, **le maillage commercial meusien fait apparaître des points de fragilité et de déséquilibre**, renvoyant à des enjeux prégnants de maintien/développement de l'offre et de renforcement de son accessibilité.

- C'est ainsi par exemple qu'en 2012, 174 communes ne disposent d'aucun commerce, cependant que 75 communes en compte au moins cinq et que 40 communes seulement comptent plus de dix commerces ;
- On note ainsi l'absence ou la faiblesse des pôles de proximité (communes possédant de 4 à 6 équipements suivants : banque / poste / boulangerie / coiffeur / restaurant / épicerie ou supérette ou supermarché) dans certains secteurs (CC de l'Aire à l'Argonne, en écho une très faible densité de population et à l'absence de bourg-centre ; arc situé entre Stenay et Verdun ; frange Sud du département). Or, qu'ils s'inscrivent en milieu rural ou dans des logiques périurbaines autour des grands pôles urbains, ces pôles jouent un rôle essentiel en termes de service de première nécessité et de cohésion sociale.

Il se trouve que **l'armature commerciale meusienne s'articule principalement autour de deux pôles « supérieurs » et de 6 pôles « intermédiaires »** :

- Deux pôles supérieurs offrant une gamme d'offre relativement complète et captant une part importante du potentiel de consommation meusien :
  - Le pôle de Verdun : une position géographique centrale permettant à son commerce de s'étendre sur une vaste zone de



chalandise au Nord, dont seuls Stenay et Montmédy semblent relativement éloignés ;

- Le pôle de Bar le Duc : une attraction commerciale importante, apparaissant néanmoins entravée par l'influence de Saint-Dizier au Sud et une certaine autonomie commerciale de Saint-Mihiel et surtout de Commercy ;
- Un maillage de pôles intermédiaires limité en nombre (Stenay, Montmédy, Etain, Saint-Mihiel, Commercy, Ligny-en-Barrois), offrant une première gamme de commerces spécialisés (pharmacie, boucherie, librairie-papeterie, vêtements, restaurants, opticiens, station essence...).

La singularité meusienne dans ce domaine tient également aux **phénomènes significatifs d'évasion commerciale hors des frontières départementales**, pouvant à la fois s'expliquer par le fonctionnement du territoire (importance des migrations alternantes, les actes d'achat étant réalisés en partie directement au lieu de travail, d'étude, de loisirs ou sur le trajet pour s'y rendre) ainsi que par l'attraction commerciale des grands pôles régionaux limitrophes (Nancy, Metz, etc.), des offres belges et luxembourgeoises (en particulier sur les bassins de Spincourt, de Stenay et de Montmédy) ou encore de certains pôles intermédiaires sur des territoires meusiens de frange (ex : Sainte-Menehould sur la frange argonnaise).

### ✓ **Une tendance structurelle à l'affaiblissement du commerce de centre-bourg**

Conformément à ce qui peut être observé sur l'ensemble du territoire national, les investigations réalisées ont permis de confirmer le **constat partagé se rapportant au déclin commercial en centre-bourg**. Différents facteurs globaux ou plus locaux, tenant aux mutations de l'offre, des modes de vie et des pratiques d'achat peuvent être avancés pour expliquer cette tendance de fond :

- Le fonctionnement du territoire et les grandes logiques de flux (importance des migrations domicile-travail par exemple) ;
- Un E-Commerce en fort développement, prenant une part de plus en plus importante dans le comportement d'achat des clients et associant un bouquet de services attractifs (accès à un panier de produits, commande en ligne, livraison à domicile, compte client...) ;
- Le développement des zones commerciales concentrant des grandes enseignes en périphérie des principaux pôles urbains (centre commercial Actipole de Verdun, étendu en 2013 ; centre commercial Grande Terre de Bar-le-Duc ; Les Cailloux de Stenay ; La Canaire de Commercy). Si ces développements apparaissent relativement contenus, ils n'en demeurent pas moins impactant en termes de maintien des grands équilibres spatiaux de l'offre commerciale et de capacité de « résistance » des communes limitrophes des grands pôles urbains ;
- Le développement des Drives au sein des grands pôles urbains.

En réaction à ces phénomènes, on notera la **mise en place de politiques locales offensives** (Saint-Mihiel, Commercy, Spincourt, Nettancourt, CC de l'Aire à l'Argonne, CC du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue) portant notamment sur la revitalisation des cœurs de villes, l'appui au maintien du (dernier) commerce, l'urbanisme commercial, etc.

## ✓ De nouvelles offres et pratiques commerciales en émergence...pour des potentialités à approfondir

En écho aux besoins émergents des consommateurs, à certaines tendances sociétales puissantes, et à l'enjeu global de renforcer l'attractivité commerciale en Meuse, **on recense depuis quelques années de multiples actions de diversification de l'offre et des pratiques commerciales** :

- Le développement du E-Commerce par les commerçants de proximité, avec l'objectif principal d'inciter la population à consommer localement, présentant il est vrai un bilan mitigé (ex : Commercy). Il est toutefois à noter que les approches de ce type semblent pouvoir être relancées à la faveur de la création actuelle d'une plateforme numérique de services marchands ancrée localement à l'échelle du Nord Meusien, portée par le Pays de Verdun en lien avec la pépinière d'entreprises SMD :
  - Une plateforme s'adressant prioritairement aux commerçants et aux artisans, mais qui pourra être élargie aux professionnels de la restauration et de l'hôtellerie, voire aux prestataires touristiques,
  - Un bouquet de services proposé aux adhérents : espace de présentation de l'activité et de l'enseigne, catalogue de produits en ligne, prise de rendez-vous en ligne, demande de devis en ligne...,
  - Un bouquet de services proposé au consommateur : accès à une galerie marchande virtuelle et à un panier commun, faculté de laisser un avis sur le produit acheté, actions de fidélisation (ex : carte ou chèque cadeau), système de géolocalisation permettant de repérer les produits disponibles dans un périmètre géographique rapproché... ;
- Les circuits courts et de proximité alimentaires : associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP), drives fermiers, points de vente à la ferme ; vente directe via un point de vente partagé (ex : projet actuel de mutualisation d'un point de vente entre une quinzaine de producteurs à Villotte s/Aire), vente de produits locaux par internet en s'appuyant sur un réseau de livraison de proximité (ex : Les Paniers de Sophie, Clair de Lorraine, les Madeleines Zins...) ;
- Le développement d'une offre qualitative à vocation touristique (ex : vente de produits du terroir sur la Voie Sacrée).

Aussi diverses soient-elles, ces initiatives ont une impulsion commune : l'idée selon laquelle le tissu commercial en zone rurale doit innover pour survivre, en élargissant la gamme d'offre et de services proposés aux consommateurs, tout en reconsidérant les grands termes des modèles économiques traditionnels. De ce point de vue, **certaines potentialités apparaissent à ce jour sous-exploitées, a fortiori dans les territoires les plus déficitaires en offre commerciale** :

- L'exemple du commerce ambulant : si des initiatives porteuses, articulées notamment autour d'une diversification de services marchands mobiles (ex : salon de coiffure), sont recensées localement, celles-ci apparaissent peu soutenues par l'action publique locale. Plus globalement, l'offre la demande et les potentialités du commerce ambulant restent à jour mal appréhendées à l'échelle meusienne ;
- De la même manière, en rapport à la situation de certains territoires, l'absence de multiservices, à savoir des lieux de vie ou de services de grande proximité intégrant des services marchands, ne manque pas d'interroger.



# Principaux enseignements de l'enquête auprès des Meusiens

L'enquête a en premier lieu permis de faire état du niveau de satisfaction/d'insatisfaction des Meusiens vis-à-vis de l'offre commerciale locale, avec des réponses nuancées en fonction des types de commerces et de l'origine des habitants

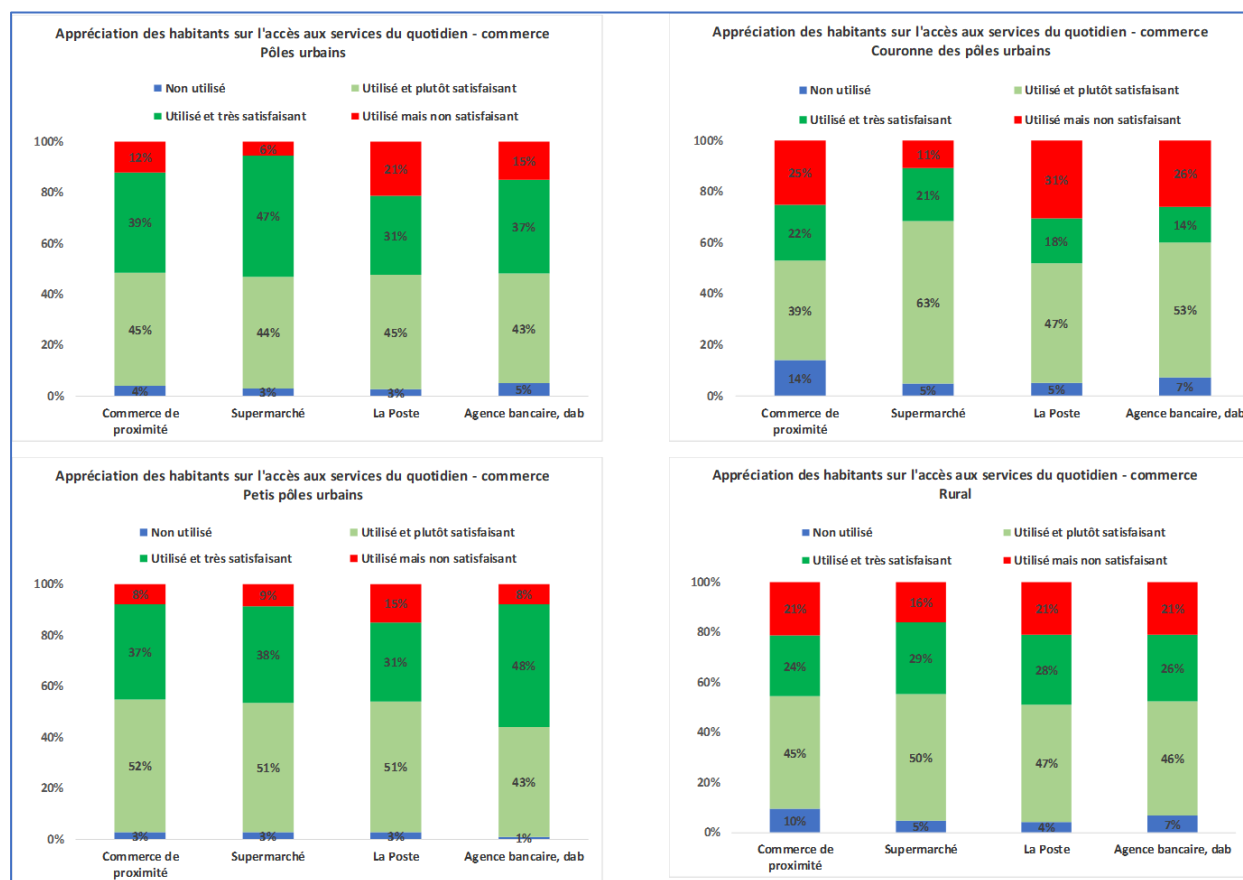
- Un répondant sur cinq se déclare non satisfait de l'offre commerciale
- A l'exception de l'offre de grande distribution, (11% d'insatisfaits), l'offre de commerce de proximité, de La Poste ainsi que l'offre bancaire recueille environ 20% d'insatisfaits.
- Les répondants des couronnes des pôles urbains et dans une moindre mesure les habitants du secteur rural sont une plus faible proportion à se montrer très satisfaits de l'offre.

**Parmi les motifs d'insatisfaction déclarés, on notera principalement l'éloignement et l'insuffisante qualité du service, mais aussi plus spécifiquement l'insuffisante amplitude horaire en ce qui concerne les services de la Poste**

- Concernant l'offre de commerce de proximité et de moyenne-grande distribution, l'éloignement du service est d'abord mis en avant. L'insuffisante qualité et le coût trop élevé (commerce de proximité) sont ensuite cités comme motifs de non utilisation ou non satisfaction.

- Concernant spécifiquement La Poste, l'insuffisante amplitude horaire du service est mise en avant par plus d'un répondant sur deux comme principal motif d'insatisfaction. Dans une proportion bien plus faible, le même motif est évoqué concernant le service bancaire.

**On retiendra enfin que le commerce de proximité, en toute logique, est globalement perçu comme un « service de grande**



**proximité » ayant vocation à rester aisément accessible, à savoir être localisé à moins de 10 minutes du domicile**

- Les répondants du secteur rural ainsi que des couronnes des pôles urbains sont les plus nombreux (respectivement 76% et 78%) à vouloir trouver le service de commerce de proximité à moins de 10 minutes alors même qu'ils sont objectivement les plus éloignés de ce service. Ce constat est également valable pour l'accès au service postal pour les répondants du secteur rural (68%)
- Par contre, logiquement, les répondants des couronnes des pôles urbains et les répondants du secteur rural sont majoritairement enclins à réaliser entre 10 et 20 minutes de trajet pour accéder à l'offre de supermarché-hypermarché (respectivement 61% et 57%).

## Les enjeux spécifiques traités au titre du SDAASP

---

Au regard des politiques engagées sur le territoire Meusien et de la problématique spécifique de l'accès traitée au titre du SDAASP, il apparaît nécessaire de mettre en exergue les éléments suivants.

1. La Meuse est confrontée à des **enjeux prégnants de consolidation de son tissu commercial et de renforcement de l'accessibilité à l'offre, d'où un positionnement pleinement assumé du SDAASP sur cette question**. Pour autant, il est bien évident les acteurs meusiens n'ont pas attendu la présente démarche pour engager la réflexion et tenter d'apporter des solutions dans la durée (ex : renforcement et accompagnement des politiques urbaines de revitalisation de centre-bourgs ; renouvellement et diversification des formes commerciales...).
2. Le SDAASP ne saurait par conséquent embrasser l'ensemble des politiques de soutien au commerce de proximité et se propose d'apporter une **plus-value par rapport au capital de politiques et réflexions d'ores et déjà à l'œuvre**, en s'appuyant sur les quelques principes suivants :
  - L'ambition d'aller au-delà des politiques traditionnelles, qui pour certaines semblent avoir montré des limites (ex : maintien du dernier commerce), en adaptant l'offre aux besoins et **en encourageant les initiatives et pratiques innovantes, condition nécessaire pour renforcer l'attractivité commerciale et élargir les services aux consommateurs** : approches partenariales et démarches de mutualisation, appréhension du commerce dans sa fonction de « lieu de vie » et de service de grande proximité, etc. ;
  - L'objectif de faire émerger des **solutions tournées prioritairement vers les territoires les plus déficitaires** en offre commerciale ;
  - Une nécessaire **articulation avec l'ensemble des autres politiques**, portant en particulier sur le confortement et l'articulation des pôles commerciaux de proximité et intermédiaires à l'échelle des nouvelles intercommunalités et sur la revitalisation des bourgs-centres.
3. Ainsi, le SDAASP se propose de se concentrer sur **deux actions complémentaires** :
  - **La première action se rapporte à la promotion de formes innovantes de commerce**, apparaissant à ce jour embryonnaires (plateformes numériques de services marchands ancrées aux territoires) voire absentes (multiservices) en Meuse ;
  - **La deuxième action relève du commerce ambulancier**, pouvant être considérée certes comme une forme « traditionnelle » d'offre, mais dont le potentiel semble pouvoir être approfondi et des opportunités saisies.

# Action 9 : Promouvoir des formes innovantes de commerce

## Objectifs stratégiques

- Les objectifs stratégiques portent ici sur l'ambition d'adapter le commerce de proximité aux besoins émergents et actuels, en encourageant les initiatives et pratiques innovantes selon des logiques de mutualisation commerciale, de recours aux technologies numériques ou encore de développement de services de grande proximité intégrant des services marchands.
- **La promotion et le développement de démarches mutualisation commerciale**
    - La promotion et le développement de démarches « classiques de mutualisation » : points de vente, livraisons à domicile...
    - La promotion et le développement de plateformes numérique locales de services marchands
      - Le « E-Commerce », une forme de commerce en fort développement
      - L'objectif de couvrir une large gamme de produits commerciaux et artisanaux et d'offrir un service global tant aux commerçants qu'aux consommateurs selon une logique affirmée d'ancrage local
  - **La promotion et le développement de multiservices, intégrant une dimension innovante prégnante en termes d'offres de grande proximité**
    - Un modèle économique renouvelé, à la faveur du regroupement physique d'activités commerciales, de services aux publics (service postal, conciergerie, points-livraisons de colis, offre alternative de mobilité tel que l'autopartage...) et de fonctions de « lieu de vie » (animations associatives, culturelles ou sociales), etc.
    - L'opportunité d'expérimentation de formes innovantes de portage et d'implication citoyenne (ex : prises de participation des habitants dans les projets, en s'appuyant par exemple sur une société coopérative d'intérêt collectif)
    - Le renouvellement des formes de commercialisation : point de vente mutualisé dans une logique de circuit court de proximité, livraisons, plate-forme de e-commerce, réseaux de distribution automatique...
    - La promotion d'approches intégrées : l'inscription privilégiée dans des démarches globales de revitalisation des centres bourgs (requalification urbaine, politique d'habitat, politique de maintien du commerce et des services...) ou de projets d'animations culturelle

<p><b>Déclinaisons opérationnelles possibles</b></p>	<p><b>1. Définition d'un cadre stratégique d'ingénierie, d'animation et d'accompagnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Actions incitatives et de sensibilisation : supports mutualisés de communication/promotion ; diffusion d'appels à projets...</li> <li>→ Promotion et mise en place d'opérations pilotes, assorties d'une évaluation fine du retour sur investissement</li> <li>→ Appui et accompagnement aux initiatives des territoires/aux porteurs de projet ; dans ce cadre, valorisation des politiques contractuelles de la Région et de l'Etat / des appels à projet européens ou nationaux</li> <li>→ Valorisation, évaluation diffusion et enrichissement des initiatives à l'œuvre <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mutualisation commerciale : projet de développement d'une plateforme numérique sur le Nord Meusien qui nécessitera une évaluation fine ; projet de mutualisation d'un point de vente entre une quinzaine de producteurs à Villotte s/Aire...</li> <li>○ En matière de multiservices : compte tenu de l'absence de projets locaux à ce jour, l'opportunité de réaliser un travail fin de benchmark, visant à repérer les initiatives sur le territoire national, le cas échéant « reproductibles ». Complémentairement, l'opportunité de s'inspirer de certaines approches mises en œuvre en Meuse, notamment en ce qui concerne l'expérimentation de formes innovantes de portage et d'implication citoyenne (ex : reprise de l'épicerie de Nettancourt, via la création d'une association locale)</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Territoire : échelle / cibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Echelle départementale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Définition d'un cadre stratégique</li> </ul> </li> <li>→ <b>Echelle locale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Conception et mise en œuvre d'opérations pilotes, appui et accompagnement aux initiatives des territoires</li> <li>→ Concernant les multiservices, un ciblage prioritaire sur les territoires dépourvus ou très faiblement dotés de commerces et services de grande proximité : CC de l'Aire à l'Argonne ; arc situé entre Stenay et Verdun, frange Sud du département...</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Publics cibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Tous publics</li> </ul>
<p><b>Principaux acteurs impliqués</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Principaux acteurs</b> : Département, Etat</li> <li>→ <b>Seront également mobilisés</b> : organismes consulaires, Pays, communes et intercommunalités, Unions commerciales, associations, collectifs citoyens</li> </ul>

<b>Calendrier indicatif</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Déclinaisons opérationnelles</th> <th style="text-align: center;">2018</th> <th style="text-align: center;">2019</th> <th style="text-align: center;">2020</th> <th style="text-align: center;">2021</th> <th style="text-align: center;">2022</th> <th style="text-align: center;">2023</th> <th style="text-align: center;">2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> </tr> </tbody> </table>	Déclinaisons opérationnelles	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	1							
	Déclinaisons opérationnelles	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024									
1																	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Actions incitatives et de sensibilisation à destination des territoires : Oui / Non ; Nombre d'actions / an</li> <li>→ Mise en œuvre d'opérations pilotes : Oui / Non</li> <li>→ Appui et accompagnement aux initiatives des territoires/aux porteurs de projet : Oui/Non ; Nombre de projets de mutualisation commerciale ou de multiservices soutenus/an</li> <li>→ Actions de valorisation et de retours d'expérience à l'échelle de la Meuse : Oui / Non ; Nombre d'actions / an</li> </ul>																

# Action 10 : Définir une stratégie d'appui au commerce ambulant

<b>Objectifs stratégiques</b>	<p>→ Le commerce ambulant a pour vertu d'accroître l'accessibilité aux services marchands pour les populations non motorisées en particulier, et symétriquement de compléter l'offre sur les territoires dépourvus de ces commerces. D'où l'attention du SDAASP accordée à cette forme commerciale, a fortiori compte tenu des constats réalisés (repérage d'initiatives porteuses...en l'absence toutefois d'un soutien volontariste, cohérent et dans la durée par l'action publique locale). Les objectifs stratégiques de cette action portent donc sur le renforcement du commerce ambulant, intégrant la définition et la mise en œuvre d'une stratégie concertée/coordonnée entre les opérateurs qualifiés, supposant la réalisation préalable d'un état des lieux ciblé</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ <b>Conforter les polarités commerciales en complétant l'offre de commerce sédentaire</b></li><li>○ <b>Accroître l'accessibilité aux services marchands des habitants, notamment pour les personnes non motorisées et/ou non connectées</b></li><li>○ <b>Promouvoir et soutenir les porteurs de projets innovants, sur le créneau par exemple des services à la personne et/ou de l'artisanat</b></li></ul>
<b>Déclinaisons opérationnelles possibles</b>	<ol style="list-style-type: none"><li><b>1. Approfondir la connaissance du marché</b><ul style="list-style-type: none"><li>→ Réalisation d'une étude ciblée d'état des lieux/diagnostic relative au commerce ambulant : état de l'offre ; analyse des besoins actuels et prospectifs ; analyse des segments porteurs et des critères de réussites ; prise en compte transversales des particularismes locaux...</li></ul></li><li><b>2. Définir une stratégie coordonnée de la filière « commerce ambulant » assortie d'une politique d'animation ciblée</b><ul style="list-style-type: none"><li>→ Ciblage d'activités et de segments stratégiques, ayant vocation à être soutenus prioritairement (diversification et mutations à impulser et à accompagner ; soutien ciblé aux porteurs de projets...)</li><li>→ Définition d'une stratégie d'accompagnement des porteurs de projets : appuis juridiques ; aides financières ; mise en réseau ; politiques événementielles...</li><li>→ Réalisation d'une veille économique ciblée</li><li>→ Montage d'opérations pilotes</li><li>→ Capitalisation sur les initiatives à l'œuvre : valorisation, diffusion, enrichissement...</li></ul></li></ol>

<b>Territoire : échelle / cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Echelle départementale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réalisation de l'étude « état des lieux – diagnostic »</li> <li>→ Définition d'une politique partenariale d'incitation / appui / accompagnement aux initiatives</li> </ul> </li> <li>→ <b>Echelle locale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Territorialisation de l'analyse dans le cadre de l'étude-diagnostic « Commerce ambulant » (ex : recensement de l'offre actuelle et analyses des opportunités/besoins)</li> <li>→ Montage d'opérations pilotes</li> <li>→ Déclinaison éventuelle de certains outils ou dispositifs (ex : mise en réseau des entreprises)</li> </ul> </li> </ul>																								
<b>Publics cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Tous publics / Publics non motorisés</li> </ul>																								
<b>Principaux acteurs impliqués</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Principaux acteurs</b> : Département, Etat</li> <li>→ <b>Seront également mobilisés</b> : organismes consulaires, communes et intercommunalités, Unions commerciales</li> </ul>																								
<b>Calendrier indicatif</b>	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Déclinaisons opérationnelles</th> <th style="text-align: center;">2018</th> <th style="text-align: center;">2019</th> <th style="text-align: center;">2020</th> <th style="text-align: center;">2021</th> <th style="text-align: center;">2022</th> <th style="text-align: center;">2023</th> <th style="text-align: center;">2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> </tr> </tbody> </table>	Déclinaisons opérationnelles	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	1								2							
Déclinaisons opérationnelles	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024																		
1																									
2																									
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réalisation de l'étude d'état des lieux – diagnostic : Oui / Non</li> <li>→ Définition d'une stratégie coordonnée inter opérateurs : Oui / Non</li> <li>→ Mise en œuvre d'action d'appui : Oui/Non ; Nombre d'actions/an</li> </ul>																								

# Le développement du numérique et l'accès aux usages

## Eléments de contexte et de diagnostic

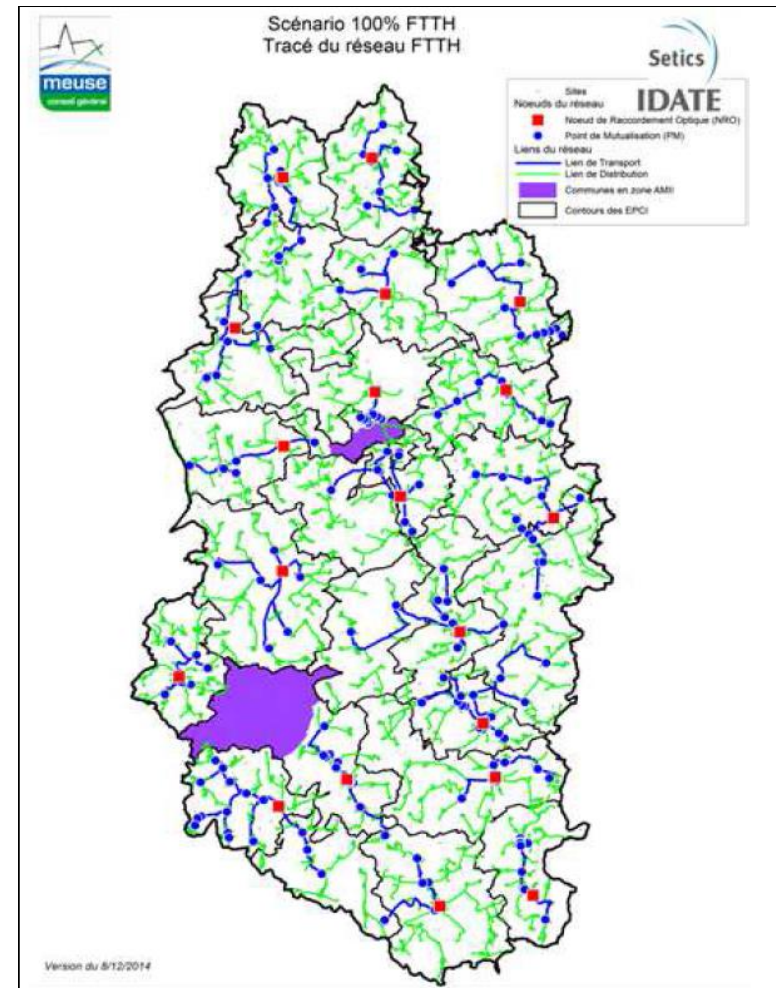
### ✓ Vers la couverture numérique de la Meuse par la fibre optique à l'horizon 2025

Adopté en 2012 et actualisé en 2015, le Département de la Meuse a acté sa stratégie de déploiement du Très Haut Débit à travers un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN). Ce SDTAN avait pour objectif de déployer la fibre optique (FTTH) chez l'ensemble des abonnés Meusiens à l'horizon 2030. Depuis, la Région Grand Est a engagé la délégation de service public du Très Haut Débit en partenariat avec 7 départements dont la Meuse. Le concessionnaire LOSANGE déploiera donc la fibre dans un délai de 5 ans et demi à compter de mi 2017. Pour la Meuse, la phase prioritaire de 2018-2020 concerne 196 communes puis toutes les autres communes de 2020 à 2023 au plus tard.

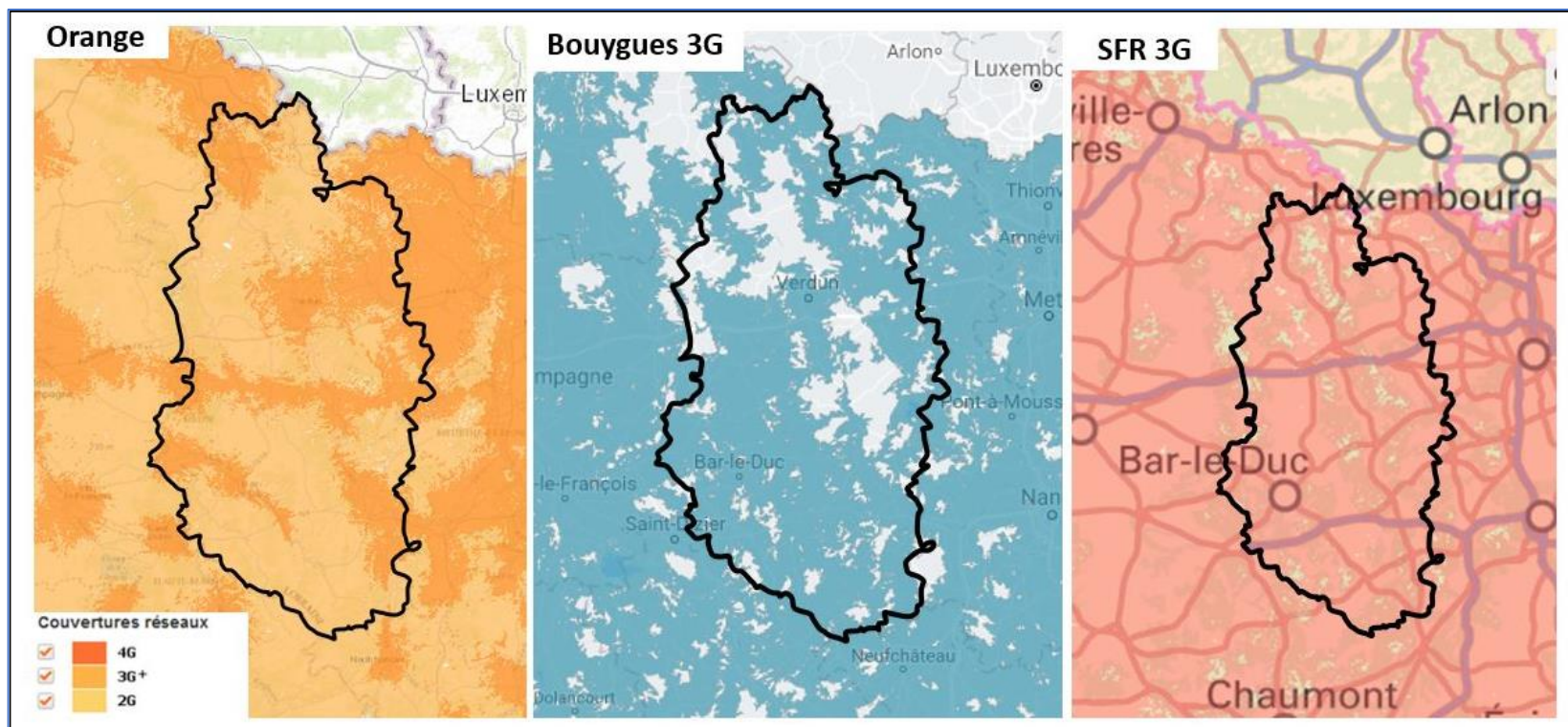
Cette stratégie a été **élaborée en étroite concertation entre les EPCI et le Département de la Meuse, avec les objectifs de couvrir prioritairement les territoires aujourd'hui les plus mal desservis et des sites prioritaires.**

De ce réseau d'initiative publique **16 communes « urbaines »** (15 communes de la communauté d'agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse et la commune de Verdun) **seront « fibrées » par un opérateur privé (Orange)** suite à un Appel à manifestations d'intentions d'investissement (AMII). Cela représente environ 25% des foyers du département.

Par ailleurs, la **couverture en téléphonie mobile du territoire départemental laisse encore entrevoir des « zones blanches »** en 3G et une couverture très imparfaite par la 4G. La politique nationale engagée de résorption de ces « zones blanches » par l'implantation de pylônes-relais est parfois mal vécue par les élus et acteurs locaux en raison des conditions très restrictives de définition de ces « zones blanches ».







✓ **Des interfaces administration-usagers encore insuffisamment développées pour accéder aux services publics locaux**

**Des interfaces numériques « administration-usagers » performants ont été très largement développés par les services de l'Etat et les grands opérateurs nationaux** de l'action sociale et de l'emploi. Ces développements informatiques d'un coût élevé ont été facilités par les capacités financières de l'Etat ou des Caisses nationales (CNAF, CNAV, CNAM, MSA, Pole Emploi, etc.).

Ces interfaces permettent un **accès désormais dématérialisé à la plupart des prestations** : constitution et suivi de son dossier individuel, prise de rendez-vous en ligne, création « obligatoire » d'une adresse électronique, etc.

Après une phase d'incitation, les services de l'Etat basculent progressivement vers une **obligation à l'utilisation** avec par exemple la nécessité de la déclaration et du paiement en ligne de l'impôt sur le revenu à l'horizon 2019 pour les contribuables disposant d'une connexion Internet.

**Les collectivités locales meusiennes ont engagé un travail de qualité sur la relation numérique « administration-administration »** : dématérialisation de la chaîne comptable, sécurisation des actes juridiques, marchés publics, etc.

Par contre, il faut constater que **les interfaces numériques « administrations-usagers » sont beaucoup moins développées pour accéder aux services publics locaux** : s'inscrire, constituer et suivre son dossier, payer en ligne, agendas en ligne pour prise de RV avec un élu ou un service communal/intercommunal, billettique transports ou carte magnétique d'accès aux équipements culturels-sportifs, etc.

Néanmoins, une certaine prise de conscience du retard dans ce domaine semble émerger aujourd'hui et se traduit par **des initiatives récentes** : perspective de refonte du site Internet du Département avec interfaces usagers-associations, initiatives de plusieurs intercommunalités telle que la communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse qui vient de se doter d'un « portail Famille ».

Enfin, il faut souligner l'initiative interdépartementale - via la Société Publique Locale X-Demat - de mutualiser les coûts de développement informatique de la relation e-usager pour les collectivités locales avec la possibilité pour toutes ces collectivités d'y souscrire via la cession par le Département de parts sociales qu'il détient au sein de cette SPL.

### ✓ **Une fracture numérique aux formes multiples mais des initiatives en faveur de l'accès pour tous**

**Les « barrières » d'accès aux outils numériques sont multiples :**

- Des barrières tarifaires concernant l'équipement du foyer (même si le réseau est présent) : coût du matériel informatique et de l'abonnement Internet ;
- Des barrières psychologiques (« ce n'est pas pour moi », « je ne saurai pas faire », « ce n'est pas à mon âge que vais m'y mettre », etc.) ou des résistances délibérées à l'usage d'Internet ;
- Des barrières très objectives : incapacité intellectuelles (illettrisme, analphabétisme), incapacités techniques (personnes n'ayant jamais utilisé un ordinateur) ;
- Des évolutions technologiques extrêmement rapides qui imposent une veille a minima pour tout le monde : utilisation de plus en plus massive des réseaux sociaux au détriment du « site Internet classique » dans la diffusion-échange de l'information, tout particulièrement pour les classes d'âge les plus jeunes ; évolution vers la transformation digitale et la connectivité de tous les objets et plus uniquement du seul ordinateur (tablettes, téléphone, montre, etc.).

Mais, au-delà de l'accès dématérialisé aux administrations nationales et locales, Internet ouvre de **nouvelles perspectives de développement économique local et de nouvelles manières d'envisager le rapport au travail**.

En ce sens, il faut souligner la **stratégie globale en cours de déploiement dans le Pays de Verdun** initiée dans le cadre du programme LEADER (Pays de Verdun « territoire numérique en devenir ») : accès-libre à des équipements numériques, renforcement-qualification des Espaces Publics Numériques – tiers lieux dédiés aux citoyens, aux activités économiques (coworking, etc.).



## Les enjeux spécifiques traités au titre du SDAASP

Au regard des politiques engagées dans la Meuse et de la problématique spécifique de l'accès traitée au titre du SDAASP, il apparaît nécessaire de mettre en exergue les éléments suivants.

1. Le déploiement du **réseau numérique** haut débit et la couverture intégrale du territoire départemental à l'horizon des 10 prochaines années par le très haut débit constitue un enjeu majeur réaffirmé dans le cadre du SDAASP. Pour autant, cette politique est stratégiquement actée, phasée, financée et son déploiement opérationnel est engagé. De fait, il n'est pas prévu d'actions spécifiques quant au développement de ce réseau numérique dans le cadre du SDAASP ;
2. De même, la couverture intégrale du territoire départemental par le **réseau téléphonie** 3G et demain 4G constitue également un enjeu majeur en termes d'accessibilité pour les Meusiens. Pour autant, l'État et les grands opérateurs nationaux de téléphonie sont globalement « maîtres » du calendrier de son déploiement. Au regard de ces éléments, il n'est donc pas prévu au titre du SDAASP d'action spécifique en ce sens ;
3. Le SDAASP propose de **concentrer ses propositions d'action sur la dimension des usages numériques pour tous**. Il s'agit tout d'abord de mieux informer les meusiens sur les offres numériques existantes. Ensuite, il s'agit de renforcer le maillage des lieux de pratiques numériques dans des logiques de « pratiques citoyennes » mais également pour mieux prendre en compte les évolutions de mode de vie et de travail. Par ailleurs, si quelques collectivités locales meusiennes et les intercommunalités ont initié des politiques de dématérialisation de l'information et/ou de prestations pour l'accès aux services publics locaux, le SDAASP doit encourager et soutenir le déploiement de ces politiques locales sur l'ensemble du territoire meusien. Enfin, la fracture numérique déjà subie par certains publics « fragiles » dans l'accès et l'usage de ces outils nécessite une politique volontariste d'accompagnement qui a toute sa légitimité dans le cadre du SDAASP.

# Action 11 : Informer sur les offres numériques existantes en Meuse

<b>Objectifs stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Les objectifs stratégiques de cette action sont d'<b>informer les Meusiens – habitants, acteurs économiques, associations, etc. – sur la diversité des offres numériques existantes sur le territoire</b> départemental afin de leur en faciliter l'accès. En effet, les lieux et sites d'accès sont nombreux, parfois mal identifiés par tous, et mobilisent une grande diversité d'acteurs.</li><li>→ De manière induite, cette base de connaissance commune et partagée pourra constituer un outil utile à tous les acteurs du numérique dans l'objectif de <b>nouer des partenariats et progressivement constituer un écosystème numérique meusien vertueux</b>.</li></ul>
<b>Déclinaisons opérationnelles possibles</b>	<ol style="list-style-type: none"><li><b>1. Mettre en place un groupe de travail pour établir la connaissance des offres numériques</b><ul style="list-style-type: none"><li>→ Il s'agira d'engager un travail d'identification de ces lieux d'accès au numérique et de réaliser une typologie de ces derniers selon leur niveau de contenus (du lieu d'accès libre au numérique jusqu'aux offres très intégrées de prestations) : hotspot wifi, point d'accès à internet, accès aux services publics en ligne, antenne d'initiation au numérique, espace public numérique, fablab, coworking, offre de La Poste, etc. ;</li><li>→ Dans cet objectif et à toutes fins utiles, il pourra être opportun de capitaliser et valoriser en termes de méthodologie le travail déjà engagé par le Pays de Verdun sur cette démarche ;</li><li>→ Ce groupe de travail sera également mobilisé dans la durée afin d'actualiser régulièrement la connaissance des offres.</li></ul></li><li><b>2. Créer, pour le public, une information multimédias sur les offres existantes</b><ul style="list-style-type: none"><li>→ Le travail d'identification de l'ensemble des lieux existants pourra être valorisé dans le cadre d'une mise à disposition pour tous de l'information sur des supports multimédias : sites Internet, applications mobiles, réseaux sociaux. Cette information pourra être déclinée à l'échelle départementale mais également donner lieu à une information territorialisée (échelle de Pays ou d'intercommunalité par exemple).</li></ul></li><li><b>3. Valoriser ce travail de connaissance fine pour promouvoir les offres numériques dans les territoires moins bien couverts ou pas couverts</b><ul style="list-style-type: none"><li>→ Le travail d'identification de l'offre pourra également être mis à profit pour développer une fonction « observatoire » des offres et usages numériques sur le territoire départemental. Cette fonction d'observation pourra être mise à profit pour impulser des dynamiques locales dans les territoires à ce jour peu couverts par l'offre mais également pour réaliser un travail de sensibilisation - acculturation des élus de proximité sur les enjeux du développement des usages numériques.</li></ul></li></ol>

	<p><b>4. Développer une information « en temps réel » sur l'évolution de la couverture Très haut Débit de la Meuse durant le déploiement opérationnel du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique</b></p> <p>→ La couverture de l'ensemble du territoire départemental par la fibre est engagée et s'étalera sur les dix prochaines années. Le Département, en lien avec les intercommunalités, pourra régulièrement informer les habitants et l'ensemble des acteurs socioéconomiques meusiens de l'avancement du déploiement du Très haut Débit sur leur territoire. Une information « en temps réel » pourra en ce sens être réfléchie.</p>																																								
<p><b>Territoire : échelle / cibles</b></p>	<p>→ <b>L'échelle départementale</b></p> <p>→ Constitution de la connaissance des offres et des outils de diffusion de l'information sur ces offres</p> <p>→ Promotion de ces offres auprès des territoires moins bien couverts</p> <p>→ Diffusion d'une information « en temps réel » sur le déploiement de la fibre</p> <p>→ <b>L'échelle locale</b></p> <p>→ Mobilisation des relais locaux communes / intercommunalités / Pays pour établir la connaissance des offres puis diffuser cette information</p> <p>→ Ce travail est déjà réalisé sur le Pays de Verdun et concernera donc prioritairement les autres territoires meusiens</p>																																								
<p><b>Publics cibles</b></p>	<p>→ L'ensemble des habitants, les acteurs socioéconomiques et le tissu associatif sont la cible de cette information.</p>																																								
<p><b>Principaux acteurs impliqués</b></p>	<p>→ <b>Principaux acteurs</b> : Département (mission TIC)</p> <p>→ <b>Seront également mobilisés</b> : communes / intercommunalités / Pays</p>																																								
<p><b>Calendrier indicatif</b></p>	<table border="1" data-bbox="638 1118 1845 1410"> <thead> <tr> <th>Déclinaisons opérationnelles</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>4</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Déclinaisons opérationnelles	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	1								2								3								4							
Déclinaisons opérationnelles	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024																																		
1																																									
2																																									
3																																									
4																																									

**Indicateurs de suivi**

- Réalisation à l'échelle départementale d'un outil de connaissance des offres : oui / non
- Création d'outils d'informations départementaux/locaux des offres : nombre
- Actions de promotion des offres numériques sur les territoires moins bien couverts : nombre
- Actions d'informations sur le déploiement de la fibre dans le département : oui/non

# Action 12 : Renforcer les interfaces numériques pour faciliter l'accès aux services publics locaux

<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	<p>→ Les objectifs stratégiques de cette action sont de <b>développer les interfaces numériques « collectivités locales – citoyens/usagers » afin de faciliter l'accès pour tous aux services publics locaux</b>. En effet, le couple communes/intercommunalités mais également le tissu associatif local constituent les acteurs de « première ligne » pour un nombre important de services aux habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Services publics locaux à la personne : offre en direction de l'enfance-jeunesse (accueil de la petite enfance, scolaire, périscolaire, centres de loisirs), action sociale de proximité, démarches d'état-civil, accueil et information dans les MSAP, etc.</li> <li>○ Services publics environnementaux et d'urbanisme : eau, assainissement, ordures ménagères, autorisation du droit des sols, etc.</li> <li>○ Offres associatives « d'intérêt général » : aide à domicile, offres culturelles et sportives, etc.</li> </ul> <p>→ A l'instar du travail déjà largement engagé par l'Etat et les grands opérateurs nationaux de l'action sociale et de l'emploi, il s'agit bien, <b>à travers ces interfaces, d'offrir aux habitants une offre complémentaire aux accueils physiques et démarches qui peuvent être réalisées en mairies, au siège des intercommunalités, dans les MSAP</b>, etc.</p>
<p><b>Déclinaisons opérationnelles possibles</b></p>	<p><b>1. Soutenir la création de « Portail-Famille », de « Portail Environnement », etc. sur les outils supports des collectivités locales (sites Internet, réseaux sociaux). Ces portails pourront progressivement intégrer une palette de prestations complémentaires et intégrées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Téléchargement et renseignement en ligne de formulaires ;</li> <li>→ Inscription, constitution et suivi de son dossier voire d'un dossier unique (tous demandes confondues) ;</li> <li>→ Paiement en ligne des services publics locaux (dans le cadre d'un travail à réaliser en lien avec la DDFIP) ;</li> <li>→ Agenda électronique de prise de rendez-vous avec services et/ou élus ;</li> <li>→ Création de cartes électroniques/magnétiques personnelles (transports scolaire, paiement de la cantine).</li> </ul> <p>Le soutien à ces bonnes pratiques pourra prendre différentes formes : étude de besoins auprès des collectivités, promotion de bonnes pratiques et retours d'expériences, mise en place d'un groupe technique d'échanges entre les intercommunalités, enquêtes de satisfaction auprès des citoyens/usagers, etc.</p>

	<p><b>2. Etudier collectivement les opportunités de mutualisation de moyens entre les collectivités pour développer ces outils/portails</b></p> <p>→ Au regard des coûts importants de développement informatique et de maintenance de ces outils/portails d'informations, les collectivités locales meusiennes (particulièrement les intercommunalités) pourront engager une réflexion-étude d'opportunité sur la mutualisation de leurs moyens ;</p> <p>→ A ce titre, elles pourront le cas échéant, solliciter la Société Publique Locale X-DEMAT à laquelle adhère le Département de la Meuse (qui peut céder une partie des parts qu'elle détient aux communes/intercommunalités).</p>																								
<p><b>Territoire : échelle / cibles</b></p>	<p>→ <b>Echelle départementale</b></p> <p>→ Promotion de la démarche et définition des besoins des collectivités locales sur ces outils/portails</p> <p>→ <b>Echelle locale</b></p> <p>→ L'ensemble des territoires intercommunaux sont potentiellement intéressés même si quelques EPCI ont déjà engagé un travail sur le sujet (communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse par exemple)</p>																								
<p><b>Publics cibles</b></p>	<p>→ L'ensemble des habitants de la Meuse est directement concerné par le développement de ces portails d'accès aux services publics locaux</p>																								
<p><b>Principaux acteurs impliqués</b></p>	<p>→ <b>Principaux acteurs</b> : Département (Mission TIC), Etat (DGFIP)</p> <p>→ <b>Seront également mobilisés</b> : intercommunalités, AMF</p>																								
<p><b>Calendrier indicatif</b></p>	<table border="1" data-bbox="638 1018 1845 1206"> <thead> <tr> <th>Déclinaisons opérationnelles</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Déclinaisons opérationnelles	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	1								2							
Déclinaisons opérationnelles	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024																		
1																									
2																									
<p><b>Indicateurs de suivi</b></p>	<p>→ Démarches départementales de soutien au développement de bonnes pratiques : Nombre et nature</p> <p>→ Démarches de mutualisation engagées entre les intercommunalités (échelle et nombre)</p>																								



# Action 13 : Développer l'offre de lieux d'accès au numérique

<b>Objectifs stratégiques</b>	<p>→ Les objectifs stratégiques de cette action sont de <b>renforcer l'offre de lieux d'accès aux offres numériques en Meuse afin de mieux mailler l'ensemble du territoire départemental</b>. Ces « lieux d'accès libre » et/ou « lieux-experts » d'accès aux offres numériques poursuivent différents objectifs complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Sensibiliser, informer, former les habitants à l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ce travail mérite de s'inscrire dans la durée au regard du développement rapide des outils numériques (digitalisation, réseaux sociaux, etc.) qui va obliger l'ensemble des habitants à se former tout au long de la vie.</li><li>○ Valoriser localement les nouveaux métiers liés aux TIC et plus généralement mieux prendre en compte l'évolution des formes de travail (travail à distance, télétravail) ou d'enseignement (e-learning, etc.)</li><li>○ Créer du lien social et de « l'intelligence collective » au sein de ces lieux ainsi que par la mise en réseau de ces lieux</li></ul>
<b>Déclinaisons opérationnelles possibles</b>	<p><b>1. Soutenir les initiatives locales de renforcement et la structuration de lieux dédiés aux usages numérique</b></p> <p>→ Il s'agit d'encourager et soutenir les territoires dans leurs initiatives de création, de renforcement et de qualification des Espaces Publics Numériques et/ou « tiers-lieux » : tiers-lieux citoyens, tiers-lieux économiques (espaces dédiés aux télétravailleurs et au coworking), tiers-lieux dédiés à la création (fablab, web design, sites Internet, etc.), tiers-lieux dédiés à l'enseignement (e-learning), tiers-lieux dédiés à la réparation-maintenance de matériels (Repair Café), etc. ;</p> <p>→ Une réflexion spécifique à l'échelle des bassins de vie ou Pays méritera d'être portée sur le maillage et la localisation de ces tiers-lieux : localisation dans des sites « grands publics » ouverts à tous tels les sites de lecture publique en lien avec le nouveau schéma départemental de lecture publique, réflexion sur l'ouverture des collèges en lien avec le plan « collège du 21ème siècle », localisation près des principales gares, sites privés, etc.</p> <p><b>2. Renforcer la mise en réseau à l'échelle meusienne de ces lieux afin de créer un « écosystème numérique »</b></p> <p>→ La création d'une communauté de co-workeurs meusiens pourra être promue ;</p> <p>→ Une mise en réseau renforcée des Espaces Publics Numériques / tiers-lieux méritera d'être engagée afin d'échanger sur leurs pratiques et leurs offres respectives (étant entendu qu'en deuxième approche, une réflexion pourra être amorcée sur l'opportunité/la faisabilité de concevoir des offres mutualisées) : campagnes ciblées de sensibilisation-formation sur différentes thématiques en mobilisant des expertises pointues (sécurisation des données personnelles, e-réputation, etc.), mise en partage de matériels et logiciels spécifiques, intégration du dispositif national « Promeneurs du net » porté par la CAF visant la sensibilisation-formation des animateurs-éducateurs au « bon usage du numérique » afin de réaliser un travail pédagogique auprès des publics adolescents, etc.</p>

<b>Territoire : échelle / cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Echelle départementale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Soutien aux initiatives locales et mise en réseau départemental des Espaces Publics Numériques / tiers-lieux</li> </ul> </li> <li>→ <b>Echelle locale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Développement des offres de tiers-lieux et maillage de proximité de ces lieux, qu'ils soient de portage public ou privé</li> </ul> </li> </ul>																								
<b>Publics cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ L'ensemble des habitants, les entreprises et les acteurs socioéconomiques et le tissu associatif sont potentiellement intéressés par le développement de ces tiers-lieux numériques</li> </ul>																								
<b>Principaux acteurs impliqués</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Principaux acteurs</b> : Département (Mission TIC) dans le cadre de la coordination de cette action</li> <li>→ <b>Seront également mobilisés</b> : organismes consulaires, intercommunalités / Pays</li> </ul>																								
<b>Calendrier indicatif</b>	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Déclinaisons opérationnelles</th> <th style="text-align: center;">2018</th> <th style="text-align: center;">2019</th> <th style="text-align: center;">2020</th> <th style="text-align: center;">2021</th> <th style="text-align: center;">2022</th> <th style="text-align: center;">2023</th> <th style="text-align: center;">2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> </tr> </tbody> </table>	Déclinaisons opérationnelles	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	1								2							
Déclinaisons opérationnelles	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024																		
1																									
2																									
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Evolution du nombre d'Espaces Publics Numériques / tiers-lieux dans la Meuse</li> <li>→ Création d'un ou plusieurs réseau(x) à l'échelle meusienne : nombre</li> </ul>																								

# Action 14 : Accompagner les citoyens aux usages numériques

<b>Objectifs stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Au-delà des lieux d'accès au numérique pour tous, les objectifs stratégiques de cette action sont de <b>s'intéresser plus spécifiquement à la frange du public qui est aujourd'hui éloignée de l'usage du numérique</b> pour différents motifs : difficultés à appréhender ou utiliser ces outils, refus « psychologique », etc.</li><li>→ Il s'agit donc de veiller à <b>l'autonomisation progressive des publics les moins éloignés de l'usage mais également d'accompagner les publics qui ne sont et ne pourront être autonomes</b> dans l'usage de ces outils.</li><li>→ Enfin, pour les <b>travailleurs sociaux</b> mobilisés au plus près des publics socialement fragilisés, il s'agit également de <b>faire évoluer leurs pratiques et d'assurer leur montée en capacité</b> dans l'usage de ces outils, suivant une logique d'accompagnement optimale des publics. Cette évolution s'inscrit en complémentarité avec le travail de terrain quotidien réalisé par ces travailleurs sociaux.</li></ul>
<b>Déclinaisons opérationnelles possibles</b>	<ol style="list-style-type: none"><li><b>1. Développer une stratégie meusienne inter opérateurs en faveur de l'usage du numérique par les publics très sociaux</b><ul style="list-style-type: none"><li>→ Les Maisons Départementale de la Solidarité, la CAF, la MSA, la CPAM, etc. mobilisent un nombre important de travailleurs sociaux au plus près des publics fragilisés. Il s'agit ici de promouvoir entre ces organismes des échanges sur leurs pratiques respectives en matière de développement des usages numérique auprès des publics, d'échanger sur les politiques respectives de professionnalisation des travailleurs sociaux, voire de développer des actions collectives innovantes d'animations-découvertes-formations à destination des publics.</li></ul></li><li><b>2. Créer et animer un réseau de facilitateurs – médiateurs – accompagnateurs dans l'usage des outils numériques des publics les plus fragilisés</b><ul style="list-style-type: none"><li>→ En résonance avec la stratégie évoquée ci-avant, il s'agit de mobiliser dans les territoires de proximité un réseau de travailleurs sociaux, services civiques, animateurs de MSAP, animateurs de tiers-lieux, etc. qui seront susceptibles de faciliter et accompagner les démarches dématérialisées relevant des publics sociaux : expérimentation, retours d'expériences, etc.</li></ul></li><li><b>3. Engager une réflexion-action sur l'adaptation-crédation d'applications numériques spécifiquement dédiés aux publics fragiles</b><ul style="list-style-type: none"><li>→ A l'instar du travail engagé dans certaines agglomérations françaises, les principaux opérateurs de l'action sociale intervenant en Meuse (au premier rang desquels les services sociaux du Département), pourraient, en se nourrissant de ces expériences, engager une réflexion sur l'adaptation des outils numériques en direction de ces publics fragilisés : ergonomie didactique et intuitive de leurs sites Internet, logiciels dédiés, évolution des dossiers en ligne, etc.</li></ul></li></ol>

<b>Territoire : échelle / cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Echelle départementale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Echanges inter opérateurs sur l'usage des outils numériques à destination des publics sociaux</li> <li>→ Animation d'un réseau départemental de facilitateurs-accompagnateurs dans l'usage des outils numériques</li> <li>→ Réflexion-action sur l'adaptation des outils numériques</li> </ul> </li> <li>→ <b>Echelle locale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mise en place de réseaux locaux de facilitateurs – médiateurs</li> </ul> </li> </ul>																																
<b>Publics cibles</b>	→ Les publics socialement les plus fragilisés																																
<b>Principaux acteurs impliqués</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Principaux acteurs</b> : Département (Mission TIC et Direction de l'action sociale), Etat, CAF, MSA, CPAM</li> <li>→ <b>Seront également mobilisés</b> : intercommunalités</li> </ul>																																
<b>Calendrier indicatif</b>	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Déclinaisons opérationnelles</th> <th style="text-align: center;">2018</th> <th style="text-align: center;">2019</th> <th style="text-align: center;">2020</th> <th style="text-align: center;">2021</th> <th style="text-align: center;">2022</th> <th style="text-align: center;">2023</th> <th style="text-align: center;">2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Déclinaisons opérationnelles	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	1								2								3							
Déclinaisons opérationnelles	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024																										
1																																	
2																																	
3																																	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mise en place d'un groupe d'échanges départemental et inter opérateurs sur les outils numériques : oui/non</li> <li>→ Création d'un réseau de facilitateurs-accompagnateurs pour les publics sociaux : oui/non</li> <li>→ Engagement d'une réflexion sur l'adaptation des outils numériques : oui/non</li> </ul>																																

# Les offres innovantes de mobilité locale

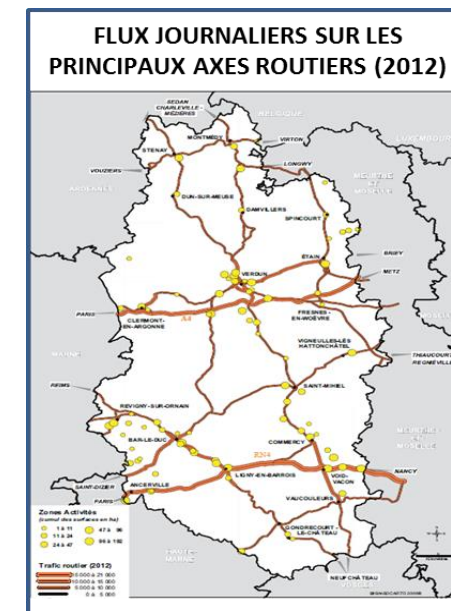
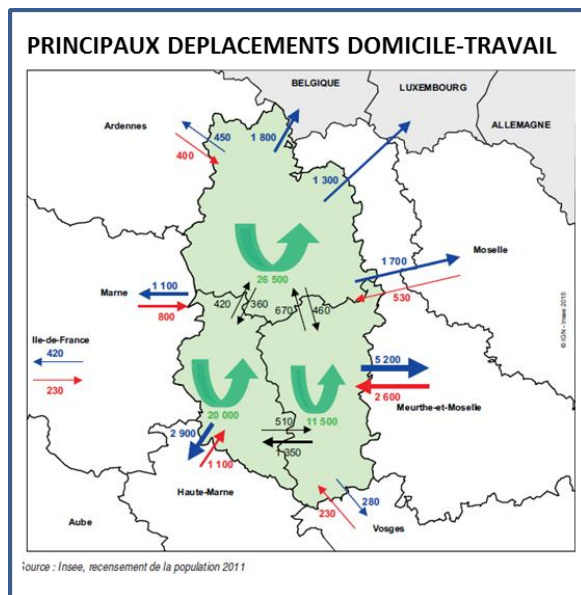
## Eléments de contexte et de diagnostic

### ✓ Un contexte singulier renvoyant à des enjeux majeurs de mobilité et d'accès aux services

L'acuité des enjeux relatifs à la mobilité et à l'accès physique aux services résulte directement de la **lecture territoriale de la Meuse et de ces grands marqueurs sociodémographiques** :

- Des densités de population faibles, une armature urbaine fragile, des développements périurbains significatifs ;
- Des situations d'isolement géographique (ex : Argonne ; certains secteurs de la frange Est) ou social qu'il convient de mettre en perspective avec une offre de transports relativement limitée à l'échelle des bassins de vie (*voir infra*) ;
- Des phénomènes grandissants de précarisation.

Le contexte singulier de la Meuse peut également s'apprécier à l'aune des **grandes logiques de déplacement, apparaissant relativement marquées**.



- Une orientation dominante des flux selon un axe Est-Ouest, en résonance au réseau d'infrastructures et à l'attraction des pôles périphériques (emploi, éducation...) : autoroute A4, Nationale 4, réseau ferré incluant la LGV ;
- Une certaine faiblesse des déplacements Nord-Sud, en résonance à un déficit d'axe performant (ex : liaison Bar-le-Duc-Verdun via la voie sacrée, faiblesse du réseau ferré...)
- L'importance des déplacements domicile-travail en dehors des frontières départementales, touchant plus de 20% des Meusiens ;
  - L'attraction de la Belgique et du Luxembourg au Nord, de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle à l'Est, de la Marne et de la Haute-Marne à l'Ouest et au Sud,
  - Des dessertes routières et ferroviaires apparaissant relativement performantes vers les pôles d'attraction périphériques (Toul-Nancy, Saint-Dizier, Metz-Thionville-Briey, le Luxembourg et la Belgique...), au bénéfice des actifs ainsi que des publics scolaires ou étudiants.

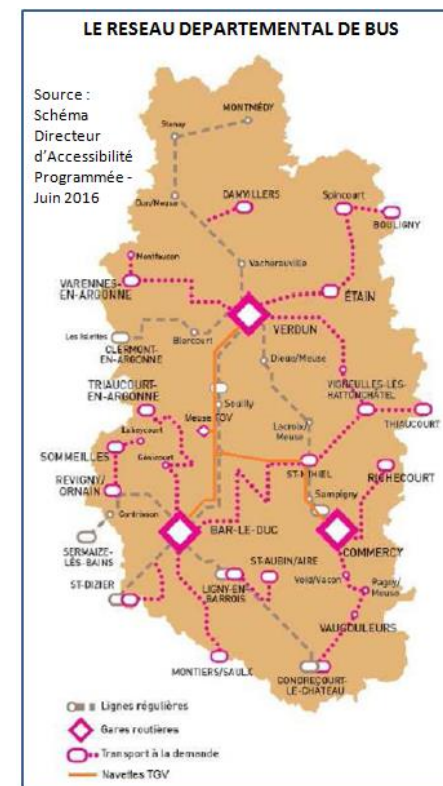
### ✓ Les limites tenant aux offres déployées selon des logiques départementales ou interurbaines

**Concernant le réseau ferré, s'il convient de noter la consolidation récente des liaisons extérieures** (desserte par la LGV représentant un levier majeur de reconnaissance, d'attractivité et d'inscription dans des flux nationaux voire européens ; mise en service d'une liaison directe entre Verdun et Nancy depuis fin 2014 ; nouveaux cadencements obtenus récemment en ce qui concerne la desserte de Metz, Nancy et Bar-le-Duc à partir des gares de Commercy et Lérerville, etc.), **force est de constater qu'elles n'ont pas eu d'effet d'entraînement significatif sur le renforcement de l'offre meusienne interne :**

- Un maillage composé de de 13 gares au total pour des lignes principalement inscrites selon un axe Est/Ouest,
- Un cadencement apparaissant peu performant sur certaines lignes (ex : Bar-le-Duc/Metz),
- Une fragilisation locale de l'accueil et des services fournis à l'utilisateur (fermeture des guichets SNCF en gare de Montmédy).

**Concernant le réseau de bus répondant à des logiques départementales/interurbaines, il convient d'emblée de souligner les évolutions majeures de gouvernance à l'œuvre découlant de la loi NOTRe, l'organisation des transports réguliers et scolaires relevant désormais de la Région Grand Est. A ce jour, l'offre articulée autour de 7 lignes régulières, de 13 lignes de transport à la demande (TAD) et de 275 circuits scolaires.**

- **Les lignes régulières** desservent à ce jour 100 communes, en privilégiant les axes routiers structurants :
  - Les limites inhérentes à ce type d'offres tiennent notamment à des fréquences de desserte limitées – eu égard à des critères économiques et de masse critique à respecter -, d'où la substitution récente de certaines lignes régulières par un service de transport à la demande (*voir infra*) ;

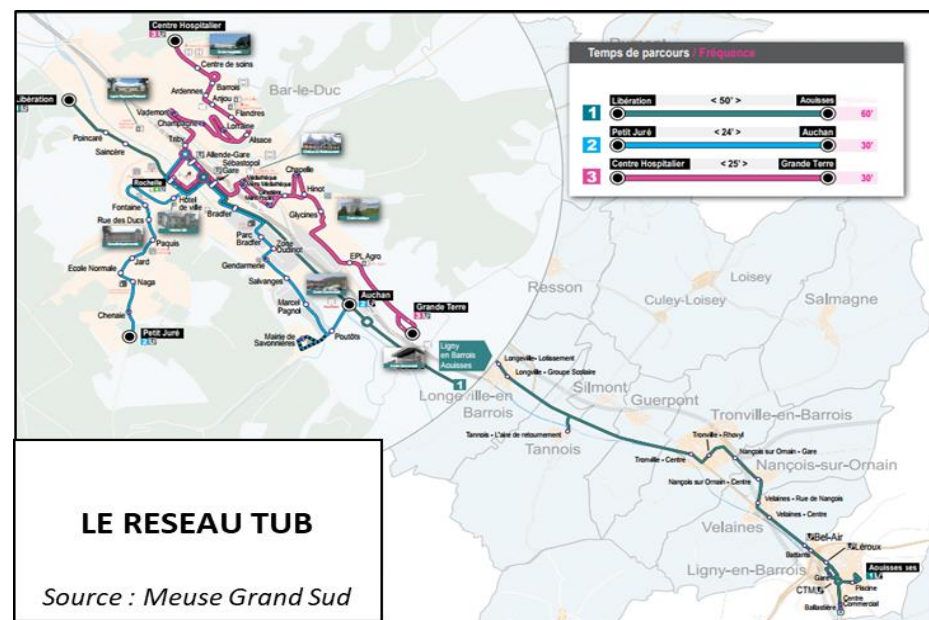


- Il est à noter l'utilisation de lignes départementales périphériques dans certains territoires de frange (ex : lignes ardennaises à Stenay).
- En dépit d'une ouverture à tout public et en dehors de la ligne 1, au Sud, le recours au transport scolaire reste très majoritairement le fait des publics scolarisés
- **Le réseau de transport à la demande (TAD)** dessert à ce jour 145 communes, sur réservation :
  - Un service qui mise sur des conditions d'accessibilité apparaissant relativement facilitatrices et incitatives : service fonctionnant toute l'année, y compris en période de vacances scolaires ; ouverture à tout public en dehors des scolaires ; accessibilité aux personnes à mobilité réduite ; plusieurs formules tarifaires pour un prix unique quelle que soit la distance parcourue...
  - Reste que, en fonction des lignes, les niveaux de fréquentation apparaissent relativement disparates et que, en tout état de cause, le déploiement du TAD s'inscrit dans une logique de substitution des lignes régulières d'où une prise en compte limitée des logiques de bassin de vie (tracés, arrêts...)
- Quant aux **navettes express**, elles proposent une offre de rabattement ciblée à partir/à destination de la gare Meuse TGV (liaison à Bar-le-Duc, Verdun et Commercy).

### ✓ Des territoires qui « se cherchent »... pour une offre de proximité apparaissant relativement hétérogène

L'offre de mobilité conçue et déployée à l'échelle des bassins de vie doit d'abord s'apprécier à l'aune des transports urbains en service. Il se trouve que, au-delà des offres périphériques bénéficiant à la marge à certains territoires de frange (ex : bus du réseau Ticea de Saint-Dizier desservant les communes d'Ancerville et d'Aulnois-en-Perthois) **ceux-ci restent peu développés en Meuse et exclusivement localisés sur les aires urbaines de Bar-le-Duc et de Verdun** – les offres déployées dans chacun de ces territoires apparaissant de surcroît relativement nuancées en termes d'ambition et de contenu.

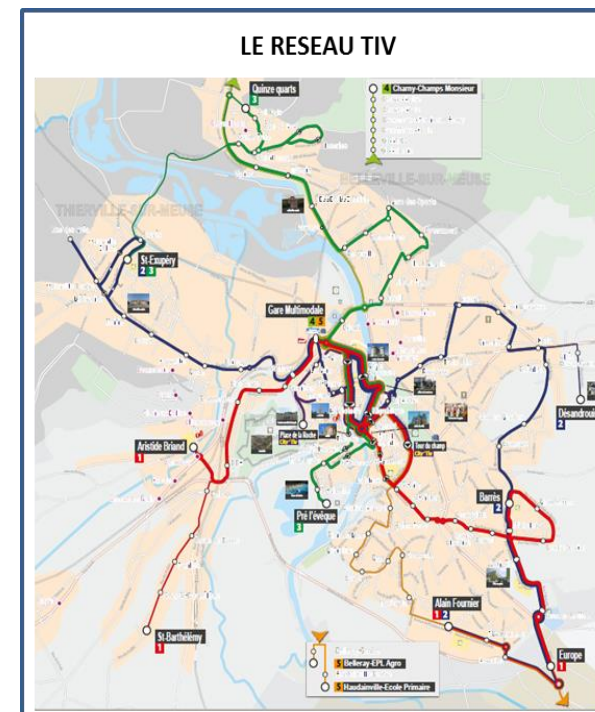
- Le volontarisme affiché par la communauté d'agglomération Meuse Grand Sud (réseau TUB) :
  - Une extension du réseau à tout le territoire (ligne régulière Bar-le-Duc / Ligny-en-Barrois),
  - Le développement d'une offre de transports à la demande sur la quasi-totalité des communes non desservies par les lignes régulières,
  - La mise en place d'une politique tarifaire attractive (ex : 35 €/an pour les moins de 26 ans),



- Des réflexions et des projets en cours portant sur le développement de la multimodalité et l'accompagnement de l'utilisateur : vélo, location de véhicule, plateforme de mobilité... ;
- Une communauté d'agglomération du Grand Verdun apparaissant plus en retrait à ce stade (réseau TIV° : des dessertes limitées à ce jour aux communes de Verdun, Belleville-sur-Meuse et Thierville-sur-Meuse).

Au-delà des transports urbains, les investigations réalisées ont permis de mettre en évidence **différentes initiatives locales en faveur de la mobilité, actuelles ou passées, témoignant de la prégnance des besoins à l'échelle des bassins de vie** :

- Un portage le plus souvent communautaire en l'absence de politiques intercommunales ;
- Des offres de mobilité diverses :
  - Offres ciblées sur des publics sensibles, fragilisés dans leur capacité à se déplacer ou « empêchés » (adolescents, seniors...) en lien à des activités ou des services spécifiques (ex : centre de loisirs ; consultation médicale) : taxis conventionnés, « TAD locaux » (minibus à réservation) ... ,
  - Financement de véhicules au profit d'acteurs sociaux/associatifs (ILCG, ADMR...),
  - Location de véhicules aux particuliers, inscrits dans des logiques sociales, d'insertion ou de recherche d'emploi : centre social de Stenay ; régie mobilité de l'AMIE proposant à des personnes en démarche d'insertion professionnelle la location de véhicules 2 et 4 roues à moindre coût, avec possibilité d'acquisition de véhicule (dispositif « Prêt à bosser », dont le bilan apparaît toutefois mitigé),
  - Appui au permis de conduire (ex : « auto-école à pédagogie adaptée » portée par l'ADAPEI),
  - Promotion du covoiturage ciblé sur les seniors ou tout public (ex : aire de covoiturage de Stenay ou du Pays Barrois),
  - Promotion des véhicules électriques (ex : bornes de recharge électrique à Stenay),
  - Quelques initiatives visant à coupler l'offre de services avec l'offre de mobilité sont également recensées, telles par exemple que le partenariat en vigueur, dans le cadre du contrat local de santé, entre l'actuelle CC Argonne Meuse et la maison pluriprofessionnelle de santé de Clermont-en-Argonne.



Pour autant, si ces initiatives peuvent se prévaloir de leur utilité, **certaines d'entre elles affichent toutefois un bilan décevant en termes de fréquentation**, du fait d'un manque de communication, d'une difficulté à coller aux besoins véritables, ou encore d'un service trop restrictif (usagers admis, destinations...). Il convient par ailleurs de souligner que **certains territoires restent à ce jour dépourvus de toute offre de proximité**.



Au-delà, les investigations réalisées font état de **territoires qui semblent encore se chercher sur les questions de mobilité** :

- Une problématique encore faiblement appréhendée par les communautés de communes en tant qu'autorité d'organisation des transports de second rang, cette situation pouvant être mise en rapport :
  - D'une part avec l'envergure limitée des ensembles communautaire, à tout le moins avant la reconfiguration du paysage intercommunal meusien au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
  - Avec le fait d'autre part qu'il s'agit là d'une thématique dont de nombreux acteurs se sont emparés, créant une certaine confusion dans la répartition des missions et interventions de chacun, des difficultés d'articulation et des effets de « démission » individuelle (on laisse cela aux « autres », y compris à l'initiative associative ou privée) ;
- Des difficultés à appréhender précisément les besoins et apporter des solutions de mobilité adaptées ; d'où un nombre important d'initiatives locales mises en place...puis abandonnées ;
- Des perceptions paradoxales, un certain fatalisme et des renoncements à l'œuvre : l'idée exprimée selon laquelle il n'existerait localement que peu ou pas de demande de mobilité ; l'idée répandue selon laquelle, faute de bonnes solutions, « on s'arrange ».

Pour autant, au-delà de la prise de compétence de la Région sur l'organisation des transports réguliers et scolaires, **des éléments de contexte nouveaux pourraient contribuer à renforcer la capacité des territoires à renforcer l'offre locale de mobilité** :

- Un paysage intercommunal renouvelé impactant les effets de masse critique attendus et permettant de reconsidérer l'opportunité de porter des politiques ambitieuses en réponse aux besoins. Il est à noter les diverses réflexions actuellement en cours (ex : communauté de communes Argonne-Meuse) pour des actions qui devraient pour certaines être mises en œuvre durant la mandature actuelle ;
- L'élaboration en cours de schémas territoriaux de mobilité (Pays barrois, PETR Cœur de Lorraine, Maison de l'Emploi), incluant une phase préalable de diagnostic : au-delà de l'objectivation de la perception des enjeux (état des flux, offre existante, besoins...), leur mise en œuvre pourrait contribuer à susciter des politiques communautaires de mobilité, à développer des outils partagés ou encore à promouvoir des pratiques innovantes.

## Les enjeux spécifiques traités au titre du SDAASP

---

Au regard des politiques engagées dans la Meuse et de la problématique spécifique de l'accès traité au titre du SDAASP, il apparaît nécessaire de mettre en exergue les éléments suivants.

1. La Meuse concentre **des enjeux majeurs de mobilité et d'accès aux services** qu'il convient de corréliser à des dessertes internes relativement limitées ainsi qu'à une offre de proximité apparaissant hétérogène, en dépit des nombreuses initiatives existantes. Moyennant quoi, **le SDAASP a naturellement vocation à intégrer la question de la mobilité dans son cadre stratégique et programmatique**, tout à la fois comme un service essentiel en soi et un moyen incontournable d'accéder physiquement au bouquet de services offert à l'échelle des bassins de vie, voire au-delà.

2. En s'appuyant sur une entrée « accessibilité », **le parti pris du SDAASP est de privilégier l'appui des projets aux échelles des bassins de proximité**, selon les deux axes complémentaires suivants :

- D'une part, **en suscitant et favorisant le renforcement des offres de mobilité locale** ;
- D'autre part, **en visant un meilleur accompagnement de l'utilisateur, pour susciter et faciliter ses déplacements quotidiens**.

Au-delà, le SDAASP entend impulser et appuyer l'action autour de quelques principes transversaux, au premier rang desquels :

- **La prise en compte des réflexions stratégiques locales actuellement en cours** : schémas territoriaux de mobilité à l'échelle des Pays barrois, PETR Cœur de Lorraine, Maison de l'Emploi ; réflexions et stratégies à l'échelle des nouveaux ensembles intercommunaux, sachant que ceux-ci ont vocation à monter en puissance dans ce domaine à court ou moyen terme, que ce soit dans un rôle de mise en cohérence des offres locales, d'organisation des mutualisations voire de prise de compétence ;
  - **Un ciblage prioritaire sur les territoires les plus reculés et/ou « orphelins »**, sur le plan stratégique ou en termes d'offre locale ;
  - **La promotion prioritaire des solutions « alternatives », innovantes et/ou ciblées sur les usages**.
3. **Le SDAASP n'a donc pas vocation à inclure en son sein tout le spectre des politiques de mobilité**, a fortiori compte tenu du contexte mouvant dans lequel la présente démarche s'inscrit, tenant en particulier à l'évolution récente du paysage institutionnel (prise de compétence régionale sur les transports réguliers et scolaires, en l'absence pour l'heure de cadre stratégique parfaitement lisible, à tout le moins en ce qui concerne sa déclinaison meusienne). **C'est ainsi que le développement des réseaux de transport scolaire, urbains ou interurbains – lesquels par définition ne peuvent couvrir l'ensemble des territoires de proximité et répondre à toutes les demandes dans leur très grande diversité – n'a pas vocation à être directement traité dans le cadre du SDAASP, même si, bien entendu, des articulations devront être recherchées.**

# Action 15 : Développer et appuyer les réseaux de mobilité locale

## Objectifs stratégiques

- Les objectifs stratégiques portent sur l'ambition d'accompagner le développement des offres alternatives au véhicule individuel aux échelles des bassins de vie, avec comme préalable incontournable d'appuyer en amont les réflexions stratégiques, en appui de quoi une offre de mobilité pour tous, répondant aux besoins très concrets des Meusiens (trajets domicile-services, domicile-travail, domicile-étude, domicile loisirs), pourra être déployée.
- Compte tenu des effets de frange interdépartementale dans ces logiques de déplacements, une approche concertée avec les départements voisins (notamment la Meurthe-et-Moselle) s'avèrerait nécessaire.
- **Promouvoir et développer les stratégies de mobilité locale**
  - L'objectif que tout territoire meusien puisse se doter d'une stratégie « mobilité » précédée d'un diagnostic ciblé, prérequis pédagogique permettant aux acteurs et notamment aux EPCI de s'emparer de la question et outil de connaissance visant à appréhender précisément les flux, les offres et leur cohérence ainsi que les besoins de déplacements, y compris sur des distances courtes (quelques kilomètres) voire très courts (quelques centaines de mètres)
  - L'objectif de promouvoir un parti cohérent d'aménagement et de développement à l'échelle des territoires, en décloisonnant notamment les réflexions offres de services / offres de mobilité, soit dans le cadre des stratégies de mobilité locale (*voir supra*), soit en amont, à l'occasion de la création d'un nouvel équipement (ex : Maison de service aux publics ; Maison pluriprofessionnelle de santé...), soit encore dans le cadre de partenariats avec les opérateurs ou prestataires d'ores et déjà en service
- **Accompagner le développement d'offres de mobilité aux échelles des bassins de vie**
  - Des offres de mobilité aux échelles des bassins de vie poursuivant deux grandes finalités : fonction de rabattement vers les communes desservies par les lignes départementales ou interurbaines ou urbaines, au bénéfice des communes non desservies ; solutions permettant de renforcer l'accessibilité aux pôles de services de proximité
  - Différents types d'offres à promouvoir et développer, en fonction des contextes locaux, selon une entrée « organisation » et/ou « aménagement/infrastructures »
    - Transport à la demande, de type « Ptibus » ou « Flexibus »
    - Mutualisation et partage des moyens de locomotion qu'il s'agisse de véhicule individuel, de deux roues, ou de vélos : covoiturage ; création de parcs publics dédiés à l'autopartage ; autopartage public (ex : mise à disposition du public des flottes des collectivités locales le week-end ou en soirée) ; autopartage privé ; (par exemple au sein des zones d'activités)

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Relance de l'offre de transports solidaires en faveur des publics précarisés, empêchés ou exclus : prêts de véhicule, financement des offres de mobilité individuelle</li> <li>○ Quelques principes ayant vocation à orienter les modalités de déploiement des offres <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Concernant le déploiement territorial des offres, une priorité à accorder à l'extension et/ou la mutualisation des offres de proximité existantes à l'échelle des nouveaux EPCI ainsi qu'à la structuration d'offres de mobilité dans les territoires les plus reculés et/ou qui en sont à ce jour dépourvus</li> <li>▪ L'enjeu de se montrer attractif en termes d'accessibilité et de favoriser la mixité sociale (types de publics admis, tarification...). A titre d'exemple, des réflexions spécifiques pourront être menées en ce qui concerne l'élargissement des publics bénéficiaires de services de transport à la demande</li> <li>▪ La promotion de solutions organisationnelles et de mise en cohérence favorables au développement de la mobilité pour tous : approches de mutualisation intercommunales, inter associatives/opérateurs ; plan de déplacement inter-entreprises ; partenariats avec les prestataires locaux de services...</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Déclinaisons opérationnelles possibles</b></p>	<p><b>1. Promotion et soutien aux études mobilité : diagnostic / stratégie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ De nombreux schémas territoriaux de mobilité engagés à ce jour, incluant une phase préalable de diagnostic (Pays barrois, PETR Cœur de Lorraine, Maison de l'Emploi)</li> <li>→ La promotion d'études au bénéfice des territoires non intégrés dans les schémas en cours d'élaboration ou ayant vocation à faire l'objet d'approfondissements stratégiques</li> </ul> <p><b>2. Promotion et soutien aux offres locales de mobilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mise en place d'un cadre promotionnel et incitatif, à la faveur en particulier de campagnes d'appels à projets auprès des territoires de proximité (collectivités et/ou acteurs associatifs)</li> <li>→ Valorisation, évaluation, diffusion et enrichissement des initiatives à l'œuvre : bonnes pratiques, appui technique et juridique à la mise en place de solutions auprès des porteurs de projets transport...</li> <li>→ Valorisation des dispositifs contractuels développés par l'Etat et la Région</li> </ul>
<p><b>Territoire : échelle / cibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Echelle départementale</b></li> <li>→ Des articulations à assurer avec les grandes orientations de la politique régionale de transports et les départements limitrophes</li> <li>→ A terme, la structuration souhaitable d'un réseau pérenne d'échanges et d'expertises sur les initiatives en faveur des mobilités innovantes</li> </ul>

	<p>→ <b>Echelle locale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Des cadres communautaires et intercommunautaires à privilégier ; des articulations à assurer avec les orientations stratégiques des schémas de mobilité locaux en cours d'élaboration ;</li> <li>→ Une priorité à accorder aux territoires les plus reculés et/ou dépourvus à ce jour d'études/d'offres de mobilité et/ou proposant des solutions peu adaptées. Parmi ceux-ci, citons à titre indicatif les communautés de communes du Pays de Montmédy, du Pays d'Etain, de Damvillers Spincourt, de l'Aire à l'Argonne, Haute-Saulx et Perthois-Val d'Ornois, du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue, Côtes de Meuse-Woëvre.</li> <li>→ Une priorité à accorder à l'extension des offres existantes à l'échelle des nouveaux EPCI (ex : extension de l'offre déployée sur le territoire de l'ancienne CodeCom Centre-Argonne au territoire de l'ancienne CodeCom Montfaucon-Varennnes-en-Argonne, dans le cadre de la nouvelle CodeCom Argonne Meuse)</li> </ul>																								
<b>Publics cibles</b>	→ Tous publics, en portant une attention particulière aux publics physiquement ou socialement fragilisés																								
<b>Principaux acteurs impliqués</b>	<p>→ <b>Principaux acteurs</b> : Département, Etat</p> <p>→ <b>Seront également mobilisés</b> : Région Grand Est, Pays/PETR, MDE, intercommunalités et communes, opérateurs/associations locales, départements limitrophes</p>																								
<b>Calendrier indicatif</b>	<table border="1" data-bbox="638 849 1845 1038"> <thead> <tr> <th data-bbox="638 849 920 935">Déclinaisons opérationnelles</th> <th data-bbox="925 849 1050 935">2018</th> <th data-bbox="1055 849 1180 935">2019</th> <th data-bbox="1184 849 1310 935">2020</th> <th data-bbox="1314 849 1440 935">2021</th> <th data-bbox="1444 849 1570 935">2022</th> <th data-bbox="1574 849 1700 935">2023</th> <th data-bbox="1704 849 1845 935">2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="638 938 920 986">1</td> <td data-bbox="925 938 1050 986"></td> <td data-bbox="1055 938 1180 986"></td> <td data-bbox="1184 938 1310 986"></td> <td data-bbox="1314 938 1440 986"></td> <td data-bbox="1444 938 1570 986"></td> <td data-bbox="1574 938 1700 986"></td> <td data-bbox="1704 938 1845 986"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="638 991 920 1038">2</td> <td data-bbox="925 991 1050 1038"></td> <td data-bbox="1055 991 1180 1038"></td> <td data-bbox="1184 991 1310 1038"></td> <td data-bbox="1314 991 1440 1038"></td> <td data-bbox="1444 991 1570 1038"></td> <td data-bbox="1574 991 1700 1038"></td> <td data-bbox="1704 991 1845 1038"></td> </tr> </tbody> </table>	Déclinaisons opérationnelles	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	1								2							
Déclinaisons opérationnelles	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024																		
1																									
2																									
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Couverture du territoire meusien en stratégies de mobilité territorialisées : nombre d'EPCI couverts</li> <li>→ Organisation d'appels à projets : Oui / Non ; Nombre d'actions/an</li> <li>→ Actions de valorisation et de retours d'expérience à l'échelle de la Meuse : Oui / Non ; Nombre d'appels à projet / an</li> </ul>																								

# Action 16 : Informer sur les offres locales de mobilité et accompagner les usagers

<b>Objectifs stratégiques</b>	<p>→ La présente action porte l'ambition stratégique de mieux accompagner l'utilisateur dans ses déplacements quotidiens, en facilitant son accès aux offres de mobilité alternatives au véhicule individuel :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Sensibiliser les publics aux usages des offres de mobilité locales, qu'elles soient individuelles ou collectives</b></li><li>- <b>Améliorer l'information portant sur les offres de mobilité locales, individuelles ou collectives</b></li><li>- <b>Renforce l'accompagnement et le conseil dans leurs déplacements quotidiens des publics les plus « éloignés » des usages des offres « alternatives », quel qu'en soit le motif (publics physiquement empêchés, freins financiers, entraves psychologiques...)</b></li></ul>
<b>Déclinaisons opérationnelles possibles</b>	<p><b>1. Une déclinaison privilégiée à ce stade : la promotion et l'accompagnement à la structuration de plateformes territoriales de mobilité</b></p> <p>→ Des objectifs opérationnels, fonctions et niveaux d'accompagnement qui restent à définir</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ La mise en place d'actions de sensibilisation aux usages et la promotion des bonnes pratiques</li><li>○ L'opportunité de développer une information consolidée, intermodale, voire « en temps réel », portant sur l'ensemble des offres de mobilité locales</li><li>○ Le développement de service de mise en relation offre/demande de mobilité : centrale de réservation, abonnements, billettique...</li><li>○ Les fonctions de médiations, visant à offrir un accompagnement et un conseil personnalisés, voire l'accompagnement physique des publics les plus fragiles (publics empêchés, publics en (ré)insertion sociale ou professionnelle...)</li><li>○ Le déploiement d'offres de mobilité, dans une logique de transport solidaire et de mobilité sociale (ex : prêts de véhicules, soutien financier à l'obtention du permis de conduire...)</li></ul> <p>→ Une gamme d'outils et des dispositifs « relais » à préciser, selon l'ambition et les objectifs poursuivis</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Le développement d'outils numériques en ligne (information, réservation...) et/ou d'applications numériques</li><li>○ L'accueil et le conseil téléphoniques</li><li>○ Des lieux d'accueil physique</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le personnel dédié, en appui par exemple des actions de médiation/d'accompagnement physique des publics</li> <li>○ Une mise en réseau et des fonctions de relais à organiser, en particulier avec les structures à vocation sociale en charge de l'accueil des publics (mairies, MSAP, MDE, MDS...)</li> </ul> <p>→ Différents leviers sur lesquels s'appuyer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Montage d'une opération pilote auprès d'un territoire volontaire (hors CA Meuse Grand Sud et autant que possible hors agglomération), laquelle permettra de préciser les conditions d'opportunité/de faisabilité ainsi que les contenus possibles ou souhaitables d'une plateforme locale de mobilité</li> <li>○ Capitalisation sur les initiatives à l'œuvre (ex : mise en place d'une plateforme de mobilité à l'échelle de la CA Meuse Grand Sud)</li> <li>○ Valorisation des dispositifs contractuels développés par l'Etat et la Région</li> </ul>
<p><b>Territoire : échelle / cibles</b></p>	<p>→ <b>Echelle départementale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Organisation d'un appel à projet en vue du montage d'une opération pilote et valorisation des retours d'expériences</li> <li>→ Développement possible de fonctions support : première information, boîte à outils...</li> </ul> <p>→ <b>Echelle locale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Des plateformes locales de mobilité devant s'envisager de manière privilégiée selon une logique de bassin de vie</li> <li>→ Une échelle pertinente qui reste à préciser en ce qui concerne l'opération pilote à monter / la création et le déploiement opérationnel des plateformes de mobilité (échelles des pays ; échelles intercommunales ; articulations avec les communes et les grands équipements de services...)</li> <li>→ Des interventions à articuler avec les orientations stratégiques des schémas de mobilité locaux en cours d'élaboration (Maison de l'Emploi, Pays Barrois, PETR Cœur de Lorraine)</li> </ul>
<p><b>Publics cibles</b></p>	<p>→ Tous publics / Publics fragilisés</p>
<p><b>Principaux acteurs impliqués</b></p>	<p>→ <b>Principaux acteurs</b> : Département, Etat</p> <p>→ <b>Seront également mobilisés</b> : Région Grand Est, Pays, MDE, intercommunalités et communes</p>

<b>Calendrier indicatif</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Déclinaisons opérationnelles</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Déclinaisons opérationnelles	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	1							
	Déclinaisons opérationnelles	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024									
1																	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>→ Réalisation de démarches pilotes sur les territoires volontaires : Oui / Non</p> <p>→ Déploiement opérationnel des plateformes de mobilité : Oui/Non</p>																



# Le suivi et l'animation du SDAASP

La mise en œuvre du SDAASP est prévue pour une durée de six années (2018-2023). Il convient donc de cadrer un dispositif de suivi-animation pour la durée de celui-ci.

## ✓ Comité de pilotage

Le Comité de pilotage, coanimé par le Département et la Préfecture, se mobilisera pour évaluer au fil de l'eau le degré et les modalités de mise en œuvre des 6 chantiers et 16 actions prioritaires prévus au titre du SDAASP :

- Bilan de l'avancement des actions ;
- Evaluation plus formelle à mi-parcours (fin 2020) et à l'issue des 6 années (fin 2023) ;
- Ajustement du plan d'actions : validation de nouvelles actions jugées opportunes, abandon et modifications d'actions, etc.

Il mobilisera, outre le Département et l'Etat, la Région, les opérateurs nationaux de l'action sociale et de l'emploi, les intercommunalités de projet.

Ce pilotage général de la mise en œuvre du SDAASP pourra s'organiser selon un rythme d'une à deux réunions annuelles.

## ✓ Un Comité technique pour chaque chantier

Pour chacun des six chantiers du SDAASP, un Comité technique sera constitué. Il aura pour mission d'animer concrètement la mise en œuvre des actions lui revenant.

Il s'agit de distinguer cette mission d'animation de la notion plus classique de maîtrise d'ouvrage de l'action considérée. En effet, pour bon nombre d'actions du SDAASP, la mission de pilotage visera par exemple à organiser des actions d'impulsion, de sensibilisation à destination des territoires locaux ou de certains publics, à mettre en place des expérimentations ou encore à organiser les « retours d'expériences » à l'échelle du réseau d'acteurs de la Meuse.

Chacun de ces six Comités techniques sera animé sous la responsabilité d'un acteur-pilote, référent auprès du Comité de pilotage. Il mènera son travail en étroite concertation avec les services de la Préfecture et du Département. Les membres des Comités techniques définiront eux-mêmes la composition de leur Comité et détermineront leur rythme de travail en fonction des sujets à traiter.

L'identification précise des acteurs-pilotes pour chacun des six chantiers pourra constituer un des ordres du jour prioritaire d'un premier Comité de pilotage en 2018.

**PRÉFET DE LA MEUSE**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

Bar-le-Duc, le

**26 AOUT 2019**

Service Urbanisme et Habitat

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE  
D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL  
du 21 août 2019**

Aux termes de ses délibérations du 21 août 2019, placée sous la présidence de M. Philippe CARROT, Directeur Départemental des Territoires, la commission départementale d'aménagement commercial de la Meuse,

- Vu le code de commerce ;
- Vu le code de l'urbanisme ;
- Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
- Vu la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- Vu le décret n°2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 6380-2018 du 11 juin 2018 portant renouvellement de la composition de la commission départementale d'aménagement commercial de la Meuse ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-166 du 21 janvier 2019 accordant délégation de signature à Monsieur Philippe CARROT, Directeur Départemental des Territoires de la Meuse ;
- Vu le dossier de permis de construire PC-055-181-19-B0008 déposé le 24 juin 2019 par la SCI MATHO pour l'extension d'un supermarché Intermarché et la création d'un drive Intermarché rue du 30ème RHC à Étain ;
- Vu l'arrêté DDT n° 7164-2019 du 29 juillet 2019 relatif à la composition de la CDAC appelée à statuer sur le dossier d'extension d'un supermarché Intermarché et de création d'un drive Intermarché à Étain ;
- Vu l'arrêté DDT n° 7165-2019 du 29 juillet 2019 relatif à l'ordre du jour de la CDAC du 21 août 2019 ;
- Vu l'arrêté DDT n° 7177-2019 modifiant la composition de la CDAC appelée à statuer sur le dossier d'extension d'un supermarché Intermarché et de création d'un drive Intermarché à Étain ;
- Vu le rapport d'instruction de la Direction Départementale des Territoires ;

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission,

CONSIDÉRANT que le projet présente une grande qualité environnementale, notamment du point de vue de la performance énergétique, en ce qu'il améliore l'isolation du bâtiment et respecte la réglementation RT2012 ;

CONSIDÉRANT que le projet augmente la variété de l'offre proposée, notamment par l'augmentation du nombre de références et par la création d'un drive ;

CONSIDÉRANT qu'ainsi ce projet répond aux critères énoncés à l'article L.752-6 du code du commerce.

#### DECIDE

d'émettre un avis favorable à la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale déposée par la SCI MATHO pour l'extension d'un supermarché Intermarché et pour la création d'un drive Intermarché situé rue du 30ème RHC à Étain.

Ont voté favorablement :

- M. Daniel BRIZION, représentant le maire d'Étain ;
- M. Philippe GERARDY, président de la Communauté de communes du Pays d'Étain ;
- M. Patrick CORTIAL, représentant le maire de Verdun ;
- M. Sylvain DENOYELLE, représentant le Président du Conseil Départemental ;
- M. Yves LECRIQUE, représentant l'association des Maires de Meuse ;
- M. Régis MESOT, représentant l'association des intercommunalités de Meuse ;

*Au titre des personnalités qualifiées en matière de consommation et de protection des consommateurs, de développement durable et d'aménagement du territoire :*

- M. Thibault ANDRE, personnalité qualifiée en matière de consommation et de protection des consommateurs ;
- M. Claude DRUART, personnalité qualifiée en matière de consommation et de protection des consommateurs ;

La décision a été favorable à l'unanimité avec 8 voix favorables sur 8 membres présents.

#### Délais et voie de recours :

La présente décision peut être contestée dans un délai d'un mois auprès de la commission nationale d'aménagement commercial (adresse : Télédéc 121, Bâtiment SIEYES, 61 Boulevard Vincent Auriol 75703 PARIS CEDEX 13) suivant les dispositions prévues par l'article L752-17 du code du commerce.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires,

  
Philippe CARROT

DECISION TARIFAIRE N°2019-1234 PORTANT FIXATION DU FORFAIT DE SOINS  
POUR 2019 DE  
FL RESIDENCE DOCTEUR PIERRE DIDON - 550002265

Le Directeur Général de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2018-1203 du 22/12/2018 de financement de la Sécurité Sociale pour 2019 publiée au Journal Officiel du 23/12/2018 ;
- VU l'arrêté ministériel du 14/05/2019 publié au Journal Officiel du 04/06/2019 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2019 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 15/05/2019 publiée au Journal Officiel du 06/06/2019 relative aux dotations régionales limitatives 2019 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2019 ;
- VU le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Christophe LANNELONGUE en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de MEUSE en date du 10/04/2019 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure Résidence Autonomie dénommée FL RESIDENCE DOCTEUR PIERRE DIDON (550002265) sise 9, AV DE LA HAIE HERLIN, 55800, REVIGNY-SUR-ORNAIN et gérée par l'entité dénommée CCAS DE REVIGNY SUR ORNAIN (550003990) ;

- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 26/10/2018 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée FL RESIDENCE DOCTEUR PIERRE DIDON (550002265) pour l'exercice 2019 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 23/07/2019, par l'ARS Grand Est ;
- Considérant l'absence de réponse de la structure ;

DECIDE

Article 1<sup>ER</sup> A compter du 01/01/2019, au titre de 2019, le forfait de soins est fixé à 66 461.59 €, dont 0.00€ à titre non reconductible.

Pour 2019, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 5 538 €.

Soit un prix de journée de 4.34 €.

Article 2 A compter du 1er janvier 2020, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- forfait de soins 2020 : 73 938.87 € (douzième applicable s'élevant à 6 161.37€)
- prix de journée de reconduction de 4.83 €

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015, 54035, Nancy dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Grand Est est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CCAS DE REVIGNY SUR ORNAIN (550003990) et à l'établissement concerné.

Fait à Bar le Duc,

Le 01/08/2019

Par délégation le Délégué Départemental

P/Le Directeur Général de l'ARS Grand Est  
et par délégation  
P/Le Délégué Territorial de la Meuse  
L'inspectrice

Jocelyne CONTIGNON

